

Comité technique

« Foncier et Développement »

Le foncier pastoral en Albanie :

de la mosaïque héritée aux enjeux sociaux-environnementaux méditerranéens contemporains

Étude de trois territoires ruraux : le Has, la Rrungaja (Korça)
et Dukat-Karaburun (Vlora)

ORIANNE CROUTEIX



Avertissement

Ce rapport de recherche a bénéficié du soutien financier du Comité technique « Foncier & développement » de la coopération française (CTFD), sur le guichet « Production de connaissances et d'informations » du projet multipays « Appui à l'élaboration des politiques foncières » financé par l'Agence française de développement (AFD).

Réunissant experts, chercheurs, opérateurs et responsables de la coopération française, le Comité technique « Foncier & développement » est un groupe de réflexion qui apporte, depuis 1996, un appui à la coopération française en termes de stratégie et de supervision d'actions sur le foncier, en réseau avec de nombreux acteurs français et internationaux. Depuis 2006, il met en œuvre le projet « Appui à l'élaboration des politiques foncières » qui vise à :

- ▷ favoriser la production et la diffusion de connaissances pour faciliter les débats et une meilleure compréhension des problématiques foncières par les acteurs des politiques foncières dans leur diversité ;
- ▷ alimenter les choix de politiques dans les pays et contribuer aux débats internationaux par la production de cadres d'analyse et de références partagées (supports pédagogiques, fiches pays, notes de synthèse, etc.) ;
- ▷ soutenir les acteurs stratégiques des réformes à différentes échelles et appuyer la construction de références à différents niveaux dans plusieurs pays.

Pour répondre au besoin de production de connaissances opérationnelles, le guichet « Production de connaissances et d'informations » a été mis en place pour financer des études réalisées par des étudiants encadrés par des institutions ayant une expertise reconnue en matière de foncier et étant en mesure de leur apporter l'encadrement nécessaire pour assurer une bonne qualité du travail produit.

Les meilleurs rapports issus de ces études sont disponibles sur le portail « Foncier et développement » à l'adresse suivante :

<http://www.foncier-developpement.fr/collection/rapports-de-recherche/>

Les analyses et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs, leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et les positionnements de l'AFD ou de ses organisations partenaires.

Auteur :

- ▷ Orianne Crouteix (AIDA - Association internationale pour le développement de l'agro-environnement & AgroParisTech, UFR G-ENV, Unité de formation et de recherche gestion de l'environnement)
Contact : crouteixo@gmail.com

Contributeurs et relecteurs :

- ▷ Sigrid Aubert (CIRAD - UMR SENS)
- ▷ François Lerin (AIDA)
- ▷ Béatrice Mésini (CNRS - AMU - UMR TELEMMe)

Référence pour citation :

Crouteix O., *Le foncier pastoral en Albanie : de la mosaïque héritée aux enjeux socio-environnementaux contemporains – Étude de trois territoires ruraux : le Has, la Rrungaja (Korça) et Dukat-Karaburun (Vlora)*, 2023. Collection Recherche. Paris, Comité technique « Foncier & développement » (AFD-MEAE).

Cette étude a été réalisée en 2021 et publiée en 2023.



Ce travail est sous licence Creative Commons CC-BY-ND

Pour voir une copie de cette licence visitez le site : <http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/>

Maquettage : Philippe Laura et Hélène Gay

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : LES COMMUNS, UNE GRILLE D'ANALYSE DU FONCIER PASTORAL ALBANAIS	7
1. Le foncier pastoral albanais	7
1.1. Des réformes historiques et une succession de régimes de propriétés	7
1.2. La gestion fonctionnelle, revendiquée et villageoise, des espaces ruraux	9
2. La question des communs	11
3. Comparer trois territoires lors de deux expériences de terrain	13
3.1. La phase d'observation et d'entretiens	15
3.2. La phase de restitution	16
4. Présentation des trois terrains	18
PARTIE 2 : DES RÉGIMES FONCIERS COMPLEXES, DES SYSTÈMES DE PRODUCTIONS DIVERS ET DES OUTILS DE GESTION PARTICULIERS	24
1. Les régimes fonciers et la description des terres pastorales albanaises	24
1.1. Diverses situations de propriétés et de gestion des terres saltucéennes	24
1.2. Décrire les couvertures de sols : différentes catégorisations	26
2. La gestion administrative des pâturages publics	29
2.1. Des locations aux éleveurs à Korça et Vlora	29
2.2. Dans le Has, pas de réelle gestion municipale des ressources pastorales	31
3. La gestion fonctionnelle des ressources pastorales	32
3.1. Des espaces et des ressources en communs pour le village	32
3.2. À Dukat, des locations sur les « terres de grands-pères »	34
3.3. Des arrangements locaux selon les ressources et la géographie	35
4. Des territoires et des outils disjoints	38
4.1. L'importance de l'inventaire de 1981	38
4.2. Non-superposition des limites géographiques de chaque territoire	41
5. Les systèmes de production influencent l'utilisation des terres et des ressources pastorales	43
5.1. Les chèvres dans les espaces à végétation mixte, les brebis dans les prairies	43
5.2. La main d'œuvre en expatriation	45
5.3. Une activité pastorale en déclin	46

PARTIE 3 : DES ACTIVITÉS PASTORALES MENACÉES DANS DES TERRITOIRES EN ÉVOLUTION RAPIDE	49
1. Trois facteurs de pression sur les activités pastorales albanaises	49
1.1. Les règles et normes qui régissent l'accès au foncier	49
1.2. La végétation et les ressources naturelles, fermeture du milieu, déforestation et dégradation des forêts : des évolutions contemporaines	51
1.3. Les systèmes de productions : des contraintes pour l'élevage pastoral	64
2. Le pastoralisme et ses externalités positives	66
2.1. Le pastoralisme : un outil pour le paysage, la biodiversité et contre la fermeture du milieu	67
2.2. Le pastoralisme fournit des produits alimentaires de qualité et en quantité	71
2.3. Le pastoralisme : une activité au cœur de l'organisation rurale albanaise	71
3. Favoriser le pastoralisme en s'appuyant sur les caractéristiques du milieu rural albanais	73
3.1. S'appuyer sur les collectifs villageois et les valoriser pour favoriser les activités pastorales	73
3.2. Faciliter l'accès au marché régionaux et nationaux des produits du pastoralisme	74
3.3. Appuyer la gestion des espaces pastoraux pour sécuriser l'activité d'élevage	76
CONCLUSION	78
TABLES	80
BIBLIOGRAPHIE	83
ANNEXES	87

INTRODUCTION

La Méditerranée concentre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et connaît de nouvelles tensions souvent en lien avec les changements climatiques et l'exploitation des ressources naturelles. L'Albanie, pays méditerranéen des Balkans occidentaux, intègre de nombreuses caractéristiques environnementales des espaces, espèces et ressources méditerranéennes (présence de montagne dans l'arrière-pays et de lagunes littorales, agriculture de la vigne, de l'olivier et du châtaignier, élevages ovins et caprins essentiellement pastoraux, etc.). Cependant, ce petit pays a une histoire originale entre intégration dans l'Empire ottoman et soumis à un régime communisme radical.

Il est important de considérer ces deux aspects : caractéristiques environnementales et histoire originale lorsqu'on s'intéresse aux régimes fonciers des territoires ruraux. Cette étude porte sur le foncier et l'accès aux ressources pastorales en Albanie. Le pastoralisme occupe une place centrale dans les montagnes méditerranéennes et tout particulièrement dans ce pays montagneux où le secteur agricole (essentiellement de la polyculture-élevage) représente 23 % du PIB et emploie près de 40 % des actifs (Marku 2018)¹. Réunissant des élevages bovins, ovins et caprins, ces activités pastorales sont présentes sur l'intégralité du territoire albanais et assurent l'autosuffisance du pays en viande rouge et en produits laitiers (*Ibid.*). Malgré cette importance, les activités pastorales sont souvent peu considérées dans les politiques publiques et de développement rural en Albanie – comme dans le reste du pourtour méditerranéen.

Ces activités jouent aussi un rôle primordial dans la réponse que l'on peut apporter, à une échelle plus globale, aux enjeux environnementaux contemporains majeurs : le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Qu'il s'agisse des alpages de montagnes, des forêts méditerranéennes et leur multi-usage, des prairies permanentes et temporaires des zones collinaires, des terres de parcours, ou des terres arables du littoral, le pastoralisme joue un rôle crucial dans l'entretien et l'évolution de ces espaces. En effet, dans le contexte de ces changements globaux, il est important d'identifier les enjeux environnementaux et les dynamiques socio-économiques qui sont conditionnés par l'environnement. Certaines évolutions constitutives de l'urgence écologique et sociale méritent plus d'attention, telles que la modification de l'occupation des terres comme la fermeture du milieu ou la déforestation (Müller et Munroe 2008 ; Bouriaud 2005). La fermeture du milieu ou enfrichement, avec la disparition de certaines prairies permanentes, favorise les feux de forêts. Ces derniers, bien qu'existant depuis toujours en Méditerranée, prendront certainement des proportions très importantes dans le futur, en conséquence du changement climatique. Les activités pastorales par la mise en place d'un pâturage de parcours et l'exploitation de zones herbacées et des sous-bois entretiennent des prairies ouvertes et contribuent à débroussailler les espaces plus forestiers (Vilain-Carlotti et Lage 2013 ; Duane et al. 2019). De surcroît, les espaces forestiers et pastoraux sont des stocks de carbone référencés dans la lutte contre le changement climatique. Si les forêts et les prairies peuvent stocker du carbone atmosphérique par le mécanisme de la photosynthèse, les sols agricoles (en plus des sols forestiers et des prairies permanentes) peuvent aussi stocker du

1 Ces données sont issues d'un travail statistique fait en 2017. On retrouve les mêmes ordres de grandeur sur le site de la Banque mondiale : l'agriculture représente 19 % du PIB en 2020 (World Bank 2021).

carbone selon les pratiques agronomiques mises en œuvre. Dans le contexte du changement climatique, considérer les espaces forestiers et pastoraux et les sols agricoles comme des puits de carbone montre l'importance de comprendre les activités pastorales qui utilisent, exploitent et participent à l'évolution de ces différents espaces.

Les activités pastorales, notamment la disponibilité en fourrage, risquent d'être particulièrement affectées par les changements climatiques futurs. S'il y a moins de ressource, les éleveurs entrent en compétition pour l'exploitation de certains territoires où celles-ci persistent. De surcroît, en Albanie comme sur le pourtour méditerranéen, il existe des systèmes pastoraux basés sur des transhumances estivales, sur l'exploitation de ressources en montagne et aussi sur des transhumances inverses, lors desquelles les activités pastorales investissent des territoires littoraux, plus urbanisés de nos jours à cause d'une activité touristique importante. Dans cette situation de réduction des territoires ressources en fourrage et de réduction de l'abondance des ressources pastorales liées au changement climatique, les activités pastorales doivent se modifier et renégocier leur accès au foncier.

Dans ce contexte, l'accès à la terre et aux ressources prend une signification particulière. Il convient alors de comprendre les règles de gestion de ces territoires pastoraux, qu'il s'agisse de règles d'usages plutôt liées aux droits coutumiers et à ses interprétations, de leviers juridiques, ou de revendications des acteurs locaux. Avec son histoire singulière de jeune nation qui connut un régime communiste et un isolement total, l'Albanie mérite que l'on se penche sur les questions foncières des espaces pastoraux qui sont le résultat de réformes foncières radicales (collectivisation communiste de 1945 à 1967, privatisation post-communisme de 1991), d'un processus d'intégration à l'Union européenne (depuis 2006), et de pratiques locales ancrées dans de multiples usages du territoire qui peuvent prendre appui sur les règles coutumières et leurs interprétations contemporaines.

Les activités pastorales mobilisent une diversité d'espaces ruraux, telles que les forêts méditerranéennes, les prairies permanentes et les terres arables. Elles sont aussi au cœur d'enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité et lutte contre la fermeture des milieux), sociaux (de nombreux foyers ruraux albanais les pratiquent), et économiques (en fournissant une part essentielle des produits animaux, laitiers et carnés, consommés en Albanie). Les activités pastorales se situent alors à la croisée de nombreux enjeux. Comprendre les mécanismes d'accès au foncier en milieu rural et les dynamiques de partage des ressources pastorales apparaît comme un prérequis indispensable à chaque projet environnemental et de développement rural albanais.

Afin d'interroger pleinement les régimes fonciers, l'étude s'est appuyée sur le cadre théorique des communs dans le contexte du développement et de l'action environnementale, et sur une méthodologie inductive donnant une place importante au travail de terrain (1^{ère} partie). Cette étude a pour objectifs de définir et d'analyser les processus d'accès et de gestion des ressources pastorales en comparant trois territoires ruraux albanais (2^e partie). Enfin, je mettrai en lumière le déclin des activités pastorales en Albanie, alors qu'elles fournissent de nombreuses externalités positives, et je proposerai plusieurs pistes d'actions pour les favoriser (3^e partie).

PARTIE 1 : LES COMMUNS, UNE GRILLE D'ANALYSE DU FONCIER PASTORAL ALBANAIS

La description des régimes fonciers ruraux albanais étroitement liés à l'histoire du pays reste un préalable important pour contextualiser l'étude. J'exposerai ensuite la grille d'analyse des communs qui balise cette étude et qui m'a permis de construire la problématique. Par la suite, j'explicitai la méthodologie et la démarche itérative utilisées. Enfin, je présente les trois territoires de l'étude : le Has avec le plateau karstique de Cahan, Korça et le massif de la Rrungaja, Vlora et la région de Dukat-Karaburun.

1. LE FONCIER PASTORAL ALBANAIS

Les activités pastorales en Méditerranée et particulièrement en Albanie mobilisent des espaces à vocation différentes, sous la gestion d'acteurs distincts et souvent considérés séparément dans les politiques agricoles ou de développement rural. On peut schématiquement distinguer trois catégories d'espaces supports des activités pastorales et producteurs de fourrages (Poux, Narcy, et Romain 2009) : les espaces agricoles (*ager*), les forestiers (*sylva*) et les pastoraux (*saltus*). En Albanie, les enjeux fonciers dans ces trois types d'espaces résultent d'une histoire marquée par la grande propriété, le morcellement, la nationalisation, la privatisation et la dévolution (Civici 2002).

1.1. Des réformes historiques et une succession de régimes de propriétés

En 1912, l'Albanie est devenue indépendante et a réformé rapidement le système foncier dont elle a hérité. Précédemment, sous l'Empire ottoman, la propriété foncière était majoritairement répartie en *çiflig*², de grands domaines concédés par l'État et devenus de grandes propriétés. Ces concessions étaient transmises par héritage et pouvaient s'étendre sur les terres d'un village ou d'une région entière (Civici 2001). Il existait aussi des grandes propriétés religieuses et quelques petites exploitations agricoles individuelles, surtout dans les zones montagnardes. Dès 1913, le jeune État albanais entreprit une série de réformes foncières, essentiellement la confiscation des grandes propriétés, qui aboutirent à l'établissement de propriétés étatiques et à des distributions de terres agricoles aux paysans. Les espaces forestiers et pastoraux sont généralement restés des communs villageois.

Avant 1945, le milieu rural albanais se caractérisait par une forte proportion de paysans sans terre, quelques grandes propriétés foncières épargnées du morcellement, et une grande majorité de petites propriétés regroupant essentiellement les terres agricoles et des espaces communs villageois (Guri et Jouve 2009).

Le Parti des travailleurs d'Albanie, arrivé au pouvoir en 1945, a proclamé une réforme agraire dès le mois d'août de la même année, entamant le processus de collectivisation de l'agriculture prôné par les régimes communistes. À la fin des années 1970, avec notamment la constitution de 1976 qui abolit la propriété privée de la terre dans la République populaire socialiste d'Albanie, l'étatisation des terres devint totale. Il existait alors deux organisations foncières : les

² Aussi orthographié *çiflik* en albanais (correspond à *ciflik* ou *čifluk* en serbe et à *çiftlik* en turc), mentionne la propriété de la terre sous l'Empire ottoman.

coopératives et les entreprises agricoles d'État, dont les travailleurs étaient salariés par l'État (Civici 1997). Tout au long de cette période communiste, des aménagements systématiques ont profondément modifié les paysages. Les terres marécageuses ou les zones humides côtières ont été massivement asséchées (Shallari et Maughan 2015) ; l'exploitation forestière s'est intensifiée et organisée de manière systématique sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en quarante ans, entre 1950 et 1990, la surface agricole en Albanie est passée de 391 000 à 704 000 ha alors que les forêts ont diminué de 237 000 ha (passant de 1 282 000 à 1 045 000 ha) et les prairies et pâturages de 400 000 ha, passant de 816 000 à 417 000 ha (Gjongecaj et Kristol 1997). Ces aménagements (drainage, déboisement, aplanissement, etc.) ont conduit à l'augmentation significative de la surface agricole (Bernard-Mongin et Lerin 2017 ; Blanc 1961).

À la chute du régime communiste, en 1991, le pays devient la République d'Albanie. Ce changement de régime a pour conséquence de profondes modifications de la société albanaise, avec notamment une forte émigration et un exode rural massif. La population a diminué significativement entre 1990 et 2020, passant de 3,29 millions en 1990 à 3,09 millions en 2000 et à 2,84 millions en 2020 (World Bank 2021)³. Un processus de décollectivisation et de privatisation des terres se met en place. Dès 1991, la Loi de la terre redistribue les terres agricoles et les moyens d'exploitation. Cette privatisation radicale de l'*ager* se veut égalitaire et repose sur la division des surfaces agricoles entre chaque ayant-droit selon la superficie et la qualité de la terre (considéré selon des critères agronomiques de l'époque comme la pente, la fertilité, les potentiels d'irrigation, la distance aux villages, etc. – Guri et Jouve 2009 ; Civici 2001 ; Lerin et Biba 2001). On décompte alors 460 000 petites exploitations agricoles privées d'une surface moyenne de 1,3 hectare, souvent réparties sur trois à sept parcelles de 0,1 à 0,2 hectare dans un pays de plus de 3 millions d'habitants (Bernard-Mongin et Lerin 2017). Cette réforme dessine alors un faciès agraire unique en Europe où les terres agricoles sont extrêmement morcelées en une multitude de propriétés privées (Civici et Jouve 2009 ; Bernard 2016).

Cependant, cette Loi de la terre ne concerne que l'*ager*, les terres agricoles au sens le plus strict, c'est-à-dire les terres proches des villages et les terres labourables. Après 1991, les espaces forestiers et pastoraux (*sylva* et *saltus*) restent propriété de l'État et sont gérés par les services forestiers nationaux. Au milieu des années 1990, devant la faiblesse des services de l'État albanais et l'importance de l'exploitation forestière illégale, les bailleurs de fonds internationaux et particulièrement la Banque mondiale proposent aux gouvernements albanais successifs de mettre en place une gestion communautaire des ressources naturelles en transférant aux unités administratives locales plus de compétences (Bernard et al. 2015). Ce processus de décentralisation entre aussi en résonance avec les démarches de pré-adhésion à l'UE entreprises par l'Albanie en 2006. À partir de 2008, il prend la forme de la dévolution aux communes⁴ (*kommuna* et *bashkia*) des espaces forestiers et pastoraux circum-villageois. Les forêts et pâturages plus éloignés des villages restent, dans un premier temps, propriété de l'État et gérés

³ Ces chiffres sont issus de la Banque mondiale. Il est possible de trouver d'autres chiffres de recensement selon la prise en compte de l'émigration sur de courtes durées (quelques années).

⁴ À ce moment, l'Albanie est divisée en *qark* (région), *rrethe* (district ou département) et communes qui regroupent les *kommuna* en milieu rural et les *bashkia* correspondant aux villes. En termes de gestion des forêts et pâturages, il n'y avait pas de réelles différences entre les *kommuna* et les *bashkia*. Ces *kommuna* et *bashkia* deviennent en 2015, suite à la réforme territoriale, des unités administratives intégrées dans une municipalité nommée *bashkia*.

par les services forestiers nationaux. La dévolution correspond à ce transfert de la propriété et de la gestion de ces espaces de l'État vers les communes et était très inégale selon les communes considérées (Bernard-Mongin et *al.* 2014). En 2013, cette dévolution soulève toujours de nombreuses interrogations : par exemple sur l'importance d'enregistrer pour les communes les parcelles nouvellement dévolues à l'équivalent du cadastre albanais (ZVRPP, *Zyra Vendore e Regjistrimit të Pasurive të Paluajtshme* en albanais ou IPRO en anglais : *Immovable Property Registration Office*) – une démarche coûteuse et qui demande des équipements techniques –, ou sur les moyens (techniques, financiers et organisationnels) à disposition des communes pour la gestion de ces espaces. Cette première phase de dévolution a pour conséquence inattendue l'expression de revendications pour la privatisation de ces terres d'après des règles coutumières (Croueix 2013 ; Lopez 2014).

En 2015, l'Albanie met en place une réforme territoriale importante. Les communes (*kommuna* et *bashkia*) sont devenues des unités administratives et ont été regroupées pour former des municipalités (appelées *bashkia*) assez vastes (en moyenne 472 km² et 40 000 habitants d'après le recensement de 2011). Dorénavant, l'Albanie est divisée en 61 municipalités et 373 unités administratives (voir annexe 1). Avec cette réforme territoriale, le processus de dévolution s'est concrétisé. Entre 2015 et 2016, les nouvelles municipalités obtiennent la gestion et la propriété de la quasi-intégralité des parcelles de forêts et pâturages (voir annexe 2). Dorénavant, uniquement les forêts et pâturages intégrés dans une aire protégée appartiennent toujours à l'État et sont gérés par les bureaux des aires protégées régionaux (AdZM : *Administratë e Zonave të Mbrojtura*, Administration régionale des zones protégées).

Ainsi de nos jours, les espaces supports des activités pastorales peuvent être soit privés lorsqu'il s'agit de terres agricoles, soit, pour les terres forestières et pastorales, propriétés des municipalités qui en ont la responsabilité et la gestion, soit enfin propriétés de l'État sous la gestion de l'Agence des aires protégées.

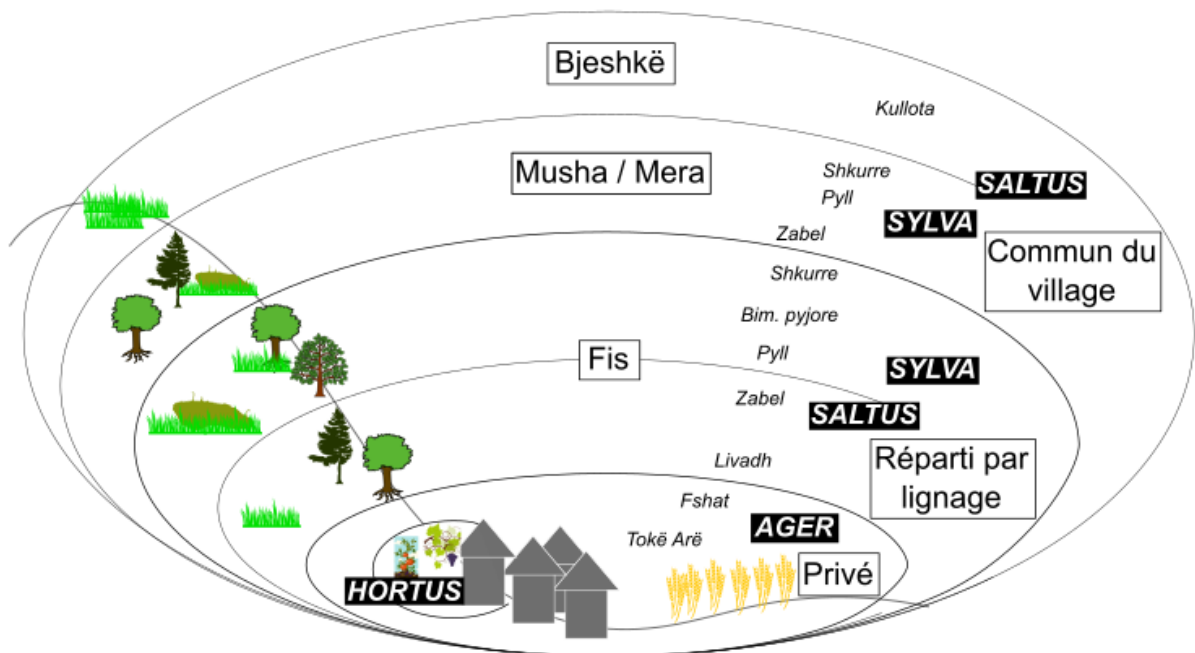
1.2. La gestion fonctionnelle, revendiquée et villageoise, des espaces ruraux

À ce modèle issu des réformes successives s'ajoute un modèle revendiqué par les acteurs locaux et reposant sur des droits coutumiers évolutifs, constitués d'éléments antérieurs au régime communisme. Les études sur le terrain montrent que l'unité de gestion principale de ce second modèle est le village (Bernard et *al.* 2015 ; Lerin et Biba 2001). En effet, une municipalité regroupe plusieurs unités administratives qui regroupent elles-mêmes plusieurs villages (*fshati*). Par exemple, le Has est une municipalité très rurale de 400 km² et de 1 680 habitants (d'après le recensement de 2011), dont le chef-lieu est Krumë. Cette municipalité regroupe quatre unités administratives et vingt-six villages. Cette gestion villageoise revêt de nombreuses particularités locales, mais existe dans la quasi-totalité des territoires albanais et apparaît tout particulièrement sur les espaces forestiers et pastoraux gérés par les municipalités.

Schématiquement, ce modèle repose sur un zonage organisé en cercles concentriques (voir figure 1) centrés sur les habitations du village. Le premier cercle correspond aux habitations et aux potagers généralement juxtaposés aux maisons (*hortus*). Le second cercle, le plus proche du village, se compose des terres agricoles en production (vivrières, commerciales ou fourragères) : il s'agit souvent des terres privatisées en 1991 (*ager*). Au-delà des terres agricoles, un troisième cercle regroupe le *saltus* et dans une moindre mesure la *sylva* : des forêts de taillis généralement exploitées pour le bois de feu, quelques prairies, et des terres de parcours. Les terrains les plus

proches des terres agricoles sont souvent revendiqués par les différents lignages⁵ (*fis*) pour l'exploitation d'une ressource comme le bois de feu ou les réserves de fourrages pour l'hiver. Les terrains les plus éloignés sont généralement considérés comme un commun du village (en albanais, on les nomme *musha*, *mera* ou *bjeshkë*) où chaque membre de la communauté peut exploiter les ressources selon des règles précises (Comité technique « Foncier & développement » 2017). En Albanie, ce troisième cercle autour du village revêt une importance toute particulière pour l'exploitation des plantes aromatiques et médicinales, la principale ressource rurale albanaise exportée (Bernard-Mongin, Hoxha, et Lerin 2021).

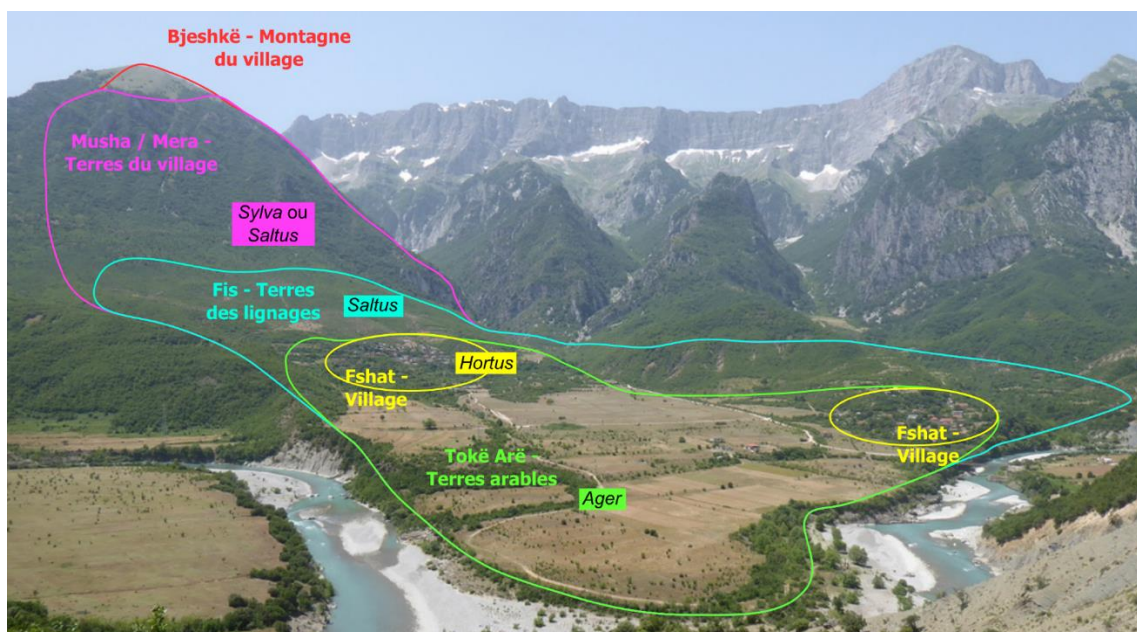
Figure 1 - Représentation schématique de la répartition et organisation des terres autour du village



Réalisation : O. Crouteix 2021.

⁵ Le lignage appelé *fis* ou *fisis* en albanais est constitutif de l'organisation sociale dans de nombreux territoires. Cette notion est à concevoir de façon très large, historique et segmentaire sur le territoire (Doja 2007).

**Figure 2 - Découpage du paysage selon les usages villageois
Draçovë et Kanikol, le long de la rivière Vjosa**



Réalisation : O. Crouteix 2021.

Localement, cette gestion coutumière pratiquée principalement sur des terres de parcours, de forêts méditerranéennes et de petites prairies, est assumée par le village. Elle peut se concrétiser, à titre d'exemple, par l'exclusion des éleveurs habitant un autre village pour l'exploitation de certains pâturages communs, ou par la revendication d'un usage exclusif des ressources ligneuses d'un lignage sur certaines forêts et pâturages.

2. LA QUESTION DES COMMUNS

Cette juxtaposition d'un régime foncier administratif et d'un régime basé sur des droits d'usages, selon l'appartenance à une communauté ou à un lignage, pousse à intégrer le référentiel des communs dans l'analyse du foncier pastoral en Albanie. Les communs sont aujourd'hui la source de discussions fécondes dans plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales (anthropologie, droit, économie, géographie, etc.). Beaucoup de ces discussions se positionnent dans le prolongement des travaux d'E. Ostrom, mais certaines soulèvent l'existence, notamment en anthropologie, de travaux antérieurs et perçus comme des grilles d'analyses intéressantes (Frédéric Graber et Locher 2018). On peut citer entre autres la proposition de R.C. Netting (sur l'étude d'un village suisse à la fin des années 1970, traduite et republiée en 2018) d'analyser les régimes fonciers considérés comme la propriété et l'usage des terres et des ressources selon le triptyque composé de l'ensemble des règles et normes (dont celles exercées par l'extérieur), des ressources et de la manière dont elles sont perçues, décrites et exploitées, et enfin de la nature des productions (Netting 2018 ; Crouteix et Garnier 2022). À propos des communs, de nombreux auteurs s'accordent aujourd'hui sur leur pluralité, la diversité de leur situation, l'originalité de chaque expérience et par conséquent sur l'impossibilité de concevoir un modèle de gestion à

répliquer ou universel (Le Roy 2019). De surcroît, les communs sont « *constitués d'un ensemble complexe de rapports sociaux, de catégories d'acteurs, de leurs rapports aux choses, aux biens et à leurs fonctions, de pratiques et de règles de gestion assurant à la fois les conditions d'accès et les modes de gouvernance* » (Ibid., p. 85). Dans ce contexte, les communs sont imbriqués dans plusieurs échelles d'intervention (locales, régionales, nationales et internationales), ce qui a pour conséquence l'impossibilité de les considérer de manière isolée, et la nécessité de prendre en compte leur grande complexité.

Cependant, nous pouvons nous accorder sur deux points à propos des communs : d'une part, la prévalence d'une logique fonctionnelle plutôt qu'institutionnelle (Le Roy 2019) ; d'autre part, la nécessité de se structurer autour d'une ressource (qui peut être rattachée à un territoire), d'une communauté ou plutôt d'un ensemble d'ayants-droit (Comité technique « Foncier & développement » 2017) et de règles de gestion discutées par ces derniers. Je soutiens ici l'idée que ces règles de gestion sont négociées et réagencées en fonction de l'ensemble des règles et normes (dont celles exercées par l'extérieur), de la ressource, sa description et son exploitation, et des productions – c'est-à-dire en fonction du triptyque proposé par R.C. Netting. Or, en Albanie en particulier, les règles et normes, la ressource et les productions évoluent sans cesse en fonction des bouleversements politiques, des évolutions paysagères, des possibilités économiques et des évolutions de la société rurale. Les communs sont alors à appréhender dans leur dynamisme, leur complexité, leur écosystème et socio-système.

Pour cela le CTFD propose une grille d'analyse construite sur six entrées : les ressources, les régimes d'appropriation, l'écosystème, les communautés, la gouvernance et les pratiques. Chacune d'elle permet d'apporter un éclairage particulier sur la caractérisation des communs. Combiner ces différentes entrées « *permet de situer les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte dans un système d'interactions qui facilite tant leur compréhension que l'identification des modalités de leur éventuel accompagnement* » (Comité technique « Foncier & développement » 2017, p. 31).

Les communs, avec leur complexité, leur dynamisme et leurs interactions, ont montré leur résilience au cours du temps, parfois face à des bouleversements politiques, administratifs ou environnementaux importants. Il est légitime de s'interroger sur leur résilience face aux changements globaux et en particulier au réchauffement climatique. Mon hypothèse est que les communs, en lien avec d'autres espaces et ressources et pris dans des dynamiques, sont une des clés des réponses aux enjeux environnementaux contemporains. Les communs peuvent être décrits comme des territoires de stockage de carbone, des réservoirs de biodiversité d'importance patrimoniale (culturelle et paysagère) et des espaces clés dans la gestion de l'eau douce⁶. Mais au-delà de cette description, l'analyse de la nature et des formes des communs dans leur complexité et leur dynamisme peut apporter des leviers d'actions originaux face aux changements sociaux et environnementaux contemporains.

En s'appuyant sur une analyse précise de trois territoires pastoraux albanais, l'objectif de ce travail est de comprendre la gestion des ressources pastorales, de mettre en évidence ce qui fait un commun, et d'interroger leurs modes de gestion. En Albanie comme sur le reste du pourtour

⁶ D'après Jean-Louis Vivero lors du séminaire d'échange du 11 juin 2021, organisé par l'université de Pise et intitulé « Territories of Commons in Europe: First Exchange on Data, Typologies, and Relevant ».

de la Méditerranée, le changement climatique affecte et affectera les ressources pastorales (sécheresse estivale, manque d'eau dans les pâturages, etc.), remettant en question l'autosuffisance du pays en viande rouge et en produits laitiers. La capacité d'adaptation des sociétés et la résilience des communs sont à interroger au prisme de ces changements environnementaux. De surcroît, la prise en compte des populations vulnérables (qu'il s'agisse de villageois possédant quelques bêtes, d'éleveurs aux troupeaux plus importants ou de transhumants venant de territoires éloignés de quelques centaines de kilomètres ayant un accès à la terre et aux ressources pastorales plus difficile) dans les politiques publiques permet d'interroger les modes et les sens de l'action publique. Enfin, alors que l'Albanie subit un exode rural marqué et une émigration importante, l'élevage et le pastoralisme en particulier restent dans certains territoires une des rares activités légales et économiquement viables. Elles permettent de construire un tissu socio-économique important dans des territoires délaissés où les enjeux de sécurité et de développement peuvent s'affirmer. Ces trois « situations d'actions » (Comité technique « Foncier & développement » 2017, p. 53) guideront la description et l'analyse des communs pastoraux albanais.

3. COMPARER TROIS TERRITOIRES LORS DE DEUX EXPERIENCES DE TERRAIN

Afin de comprendre pleinement la gestion des ressources pastorales albanaises, l'étude s'ancre sur un travail de terrain et d'analyse de trois territoires d'élevage. Cette étude assume une démarche inductive où les hypothèses et les questionnements s'enrichissent des données collectées et de la bibliographie. Cette démarche se construit sur un processus itératif faisant des allers-retours constants entre la bibliographie, les questions de recherches et les hypothèses, et les données de terrains.

Les données de terrains ont été essentiellement collectées lors d'entretiens semi-directifs. Ceux-ci se sont déroulés sur chaque territoire étudié à l'aide du même facilitateur et traducteur, Sander Ndoj. Dans le cadre de la démarche itérative, les grilles d'entretiens ont évolué au cours de l'étude selon les données et sources déjà rassemblées en réagissant la structuration des questionnements (voir annexe 3).

La phase de terrain étant une étape primordiale de cette démarche, il est important de pouvoir réaliser ce travail de façon ciblée et efficace. Pour cette raison, il a été choisi d'investir les trois terrains de l'étude (voir figure 3) : le Has, la Rrungaja (à Korça) et Dukat (à Vlora). Des diagnostics territoriaux et de filières pastorales avaient déjà été effectués sur ces territoires par des équipes franco-albanaises depuis 2013. Ces territoires ont été choisis au regard de ces travaux de description et d'analyse existants. Il était alors possible de réaliser dans le temps imparti une étude comparative centrée sur le foncier pastoral en utilisant le cadre théorique des communs. En outre, à partir de 2013, ces territoires ont été sélectionnés parce qu'il y existe des filières d'élevages historiques ou parce qu'ils revêtent un intérêt en termes de conservation de l'agro-biodiversité. Enfin, ils relèvent de dynamiques pastorales et de caractéristiques environnementales et socio-économiques différentes. Il est alors d'autant plus intéressant de construire une étude comparative entre eux afin de décrire et d'analyser un plus large panel de « situations d'actions » des communs pastoraux albanais.

Figure 3 - Les trois terrains d'étude en Albanie



3.1. La phase d'observation et d'entretiens

La première phase de terrain a duré trois semaines, du 12 juin au 5 juillet 2021. Chaque semaine passée en Albanie a été dédiée à un terrain d'étude. Quelques rendez-vous pour les entretiens ont pu être pris en amont en fonction des contacts disponibles, mais la plupart l'ont été sur place, soit en discutant avec les agents administratifs, soit avec des personnes ressources locales (logeurs, tenanciers du café-restaurant, propriétaire de la laiterie, etc.). Nous sommes restés à Krumë du 14 au 18 juin, nous avons pu aller une journée sur le plateau de Cahan (la difficulté venant de l'état de la route pour arriver à ce village, zone principale d'élevage de la chèvre du Has). Ensuite, nous avons logés à Vithkuq (village proche du massif de la Rrungaja) du 21 au 25 juin. La proximité et l'état des routes nous ont permis d'aller facilement pour quelques heures à Korça (chef-lieu de la municipalité où se concentre les acteurs institutionnels). Enfin, nous sommes allés à Dukat Fshat du 28 juin au 2 juillet. Il fut de même possible de se rendre facilement à Vlora pour quelques heures ou d'aller faire des entretiens à Orikum par exemple. Compte tenu des contraintes logistiques et administratives (retard dans la mission, crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid, préparation tardive, possible seulement après la signature de la convention, etc.), cette organisation a été pensée comme la plus efficace afin de collecter des données de terrain originales et précises et en prévoyant d'y retourner à l'automne pour une phase de restitution (voir partie suivante).

Au cours de ces trois semaines de terrain, plus de trente-cinq entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de responsables administratifs et d'éleveurs essentiellement, puis retranscrits intégralement. La répartition des entretiens selon les territoires et la nature des acteurs est détaillée dans le tableau 1. L'analyse empirique et théorique, commencée dès les premiers repérages, s'est poursuivie pendant toute l'année 2021.

Tableau 1 - Entretiens réalisés entre le 14 juin et le 5 juillet sur chaque territoire étudié

	Krume - Has	Korça	Vlora
	Pashtriku et le plateau de Cahan	Vithkuq - Rrungaja	Dukat - Karaburun et Llogara
Directeur des forêts et pâturages à la municipalité	1	1	1
Inspecteurs des forêts et pâturages à la municipalité	0	2	0
Chargé de mission à l'Agence des aires protégées	-	-	1
Président d'unité administrative	1	1	1
Éleveurs	1	10	8
Personne ayant des responsabilités dans la gestion des forêts et pâturages à la fin du communisme	2	0	0
Personne ressource locale (chef du village, propriétaire de laiterie, vétérinaire, etc.)	1	1	1
Propriétaire privé des pâturages	-	1	-
Autres personnes (propriétaire de quelques chèvres, cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales, directeur des services vétérinaires)	0	2	1
Nombre d'entretiens sur chaque terrain	6	18	13

Au cours des différents entretiens, en particulier avec des agents administratifs, j'ai demandé aussi s'il était possible d'avoir des documents de gestion comme des cartes, des listes de parcelles, des contrats, etc. Ces documents qui permettent d'alimenter le corpus de données collectées sont complémentaires d'autres données, par exemple les cartographies de la plateforme européenne rassemblant les données de couverture du sol : Corine Land Cover.

3.2. La phase de restitution

Il a été possible de se rendre à nouveau en Albanie entre le 27 octobre et le 12 novembre 2021. L'objectif de cette seconde phase de terrain était de réaliser des restitutions dans chaque terrain étudié lors de la première phase. Il était aussi question d'alimenter le corpus de données grâce aux discussions engendrées par ces restitutions et à de nouvelles observations afin d'affiner les analyses. Le programme de cette seconde mission est présenté en annexe (voir annexe 4).

Toutes les personnes rencontrées lors de la première phase de terrain étaient invitées par téléphone à chaque restitution locale. Malgré les relances, il a été compliqué de mobiliser les acteurs locaux lors de ces séances, notamment les éleveurs qui se sont peu déplacés. Le tableau 2 ci-dessous recense les différentes personnes qui sont venues à chacune de ces restitutions. Ces réunions s'organisaient comme un temps d'échanges autour d'une présentation lors de laquelle

Sander Ndoj effectuait la traduction de ma présentation adaptée à chaque territoire. Elles ont été suivies par une présentation d’Alice Garnier⁷ sur le métier de berger en France.

Tableau 2 - Personnes présentes lors de chaque restitution locale

	Has - Krumë	Korça - Vithkuq	Vlora - Dukat et Karaburun
Date et lieu de la restitution	29/10 - Krumë, services forestiers	2/11 - Vithkuq, unité administrative	5/11 - Orikum, unité administrative
Directeur des forêts et pâturages à la municipalité	0	1	1
Inspecteurs des forêts et pâturages à la municipalité	0	2	0
Chargé de mission à l'Agence des aires protégées	-	-	1
Président d'unité administrative	1	1	0
Éleveurs	3	1	1
Personne ayant des responsabilités dans la gestion des forêts et pâturages à la fin du communisme	1	0	0
Personne ressource locale (chef du village, propriétaire de laiterie, vétérinaire, etc.)	1	0	0
Propriétaire privé des pâturages	-	0	-
Autres personnes (souvent des employés de l'unité administrative à qui il a été demandé de venir pour « remplir » la salle)	0	3	4
Nombre de personnes présentes lors de la restitution locale	6	8	7

Les discussions amorcées lors de chaque restitution se sont parfois prolongées au café où l’ensemble des participants était invité. La veille ou le lendemain de la restitution, des discussions avec certains éleveurs ont pu aussi permettre de compléter les informations et d’affiner les analyses.

Cette mission s’est clôturée avec l’organisation d’une journée d’échanges autour du pastoralisme à Tirana, avec le soutien de l’ambassade de France en Albanie. Le programme de cette réunion est en annexe 5. L’événement a permis de rassembler dix-huit personnes dont des représentants de la municipalité du Has, de Korça et de Tirana, des experts albanais de la coopération et du

⁷ Alice Garnier est membre de l’association AIDA (Association internationale pour le développement de l’agroenvironnement) et a une longue expérience de travail de terrain en Albanie, avec notamment la réalisation de diagnostics territoriaux dans le Has et dans la région de Dukat. Elle est experte sur le pastoralisme en France et en Albanie.

développement rural et un éleveur. À la suite de cette journée, plusieurs des intervenant-e-s ont pu rencontrer la ministre de l'Agriculture d'Albanie et une note rédigée par les intervenants a été transmise au ministère (en annexe 6). Un document plus complet reprenant les différentes interventions de cette journée a aussi été rédigé (voir annexe 7). Ce document a été traduit en albanais et en anglais pour une diffusion la plus large possible. Les discussions et échanges avec les différents responsables des municipalités ont notamment permis d'apporter de nouveaux éléments sur les outils de gestion et d'inventaires des forêts et pâturages.

4. PRESENTATION DES TROIS TERRAINS

Étudier trois terrains permet de singulariser les territoires pastoraux albanais qui présentent une diversité de situations. En s'appuyant sur la description de la gestion des ressources pastorales de ces études de cas, il est possible d'analyser les agencements des formes, les évolutions des normes, les négociations des règles de gestion en fonction notamment des ressources et des productions pastorales.

Dans la région du Has, au nord-est de l'Albanie à la frontière avec le Kosovo, les activités d'élevage sont essentiellement tournées vers les troupeaux ovins et caprins de races locales et rustiques (Garnier 2015). Dans ce massif montagneux, l'accès aux ressources pastorales est régulé en très grande partie par le droit coutumier. L'étude de ce territoire permet d'analyser les règles de gestion locale et de donner à voir une traduction possible du processus de dévolution, dans un contexte où la ressource fourragère est aujourd'hui très abondante. Cependant, la disponibilité des fourrages et la qualité environnementale pourrait être modifiée à moyen terme au regard des changements climatiques dans la région. Ce terrain a fourni l'occasion d'étudier un territoire rural albanais qui connaît une déprise agricole importante et une baisse de la population significative. Si le terrain d'étude est le Has, un territoire correspondant à la limite administrative de la municipalité de Krumë, un regard particulier est porté sur le plateau de Cahan et les pâturages du mont Pashtriku, où les études préalables de filières et paysagères se sont concentrées.

Le second territoire est la Rrungaja, un massif montagneux dans le district de Korçë au sud-est de l'Albanie, dans l'unité administrative de Vithkuq (Bombaj et *al.* 2016 ; Michaud 2017 ; Bombaj 2018). On différencie trois systèmes d'élevage dans ce territoire : les non-transhumants, les transhumants locaux et les grands transhumants extérieurs. Ces trois catégories peuvent entrer en compétition pour l'accès aux fourrages (Gontard 2017). Certains des pâturages de cette région ont été restitués aux descendants du bey, il s'agit de pâturages privés. D'autres pâturages sont sous la gestion des communes qui, en 2017, n'étaient pas toutes munies d'un plan de gestion. Ce territoire est particulièrement intéressant pour interroger une autre traduction locale du processus de dévolution afin de comprendre comment l'échelon municipal organise la gestion de ces espaces pastoraux et d'analyser dans quelle mesure il est équipé pour prendre en charge la question du changement climatique (disponibilité de la ressource fourragère et en eau, régulation de son accès). La Rrungaja permet aussi d'étudier les dynamiques locales à l'échelle du massif, conséquences de la restitution d'une large partie des pâturages à un acteur privé.

Le Dukat et la presqu'île de Karaburun sont une région montagneuse littorale du sud-ouest de l'Albanie (Bernard-Mongin et *al.* 2016). Les activités pastorales prennent notamment place sur des espaces intégrés dans une aire protégée. L'analyse de ce territoire permet d'interroger l'effectivité et la durabilité de la superposition des deux modèles (légal et coutumier). Ce terrain

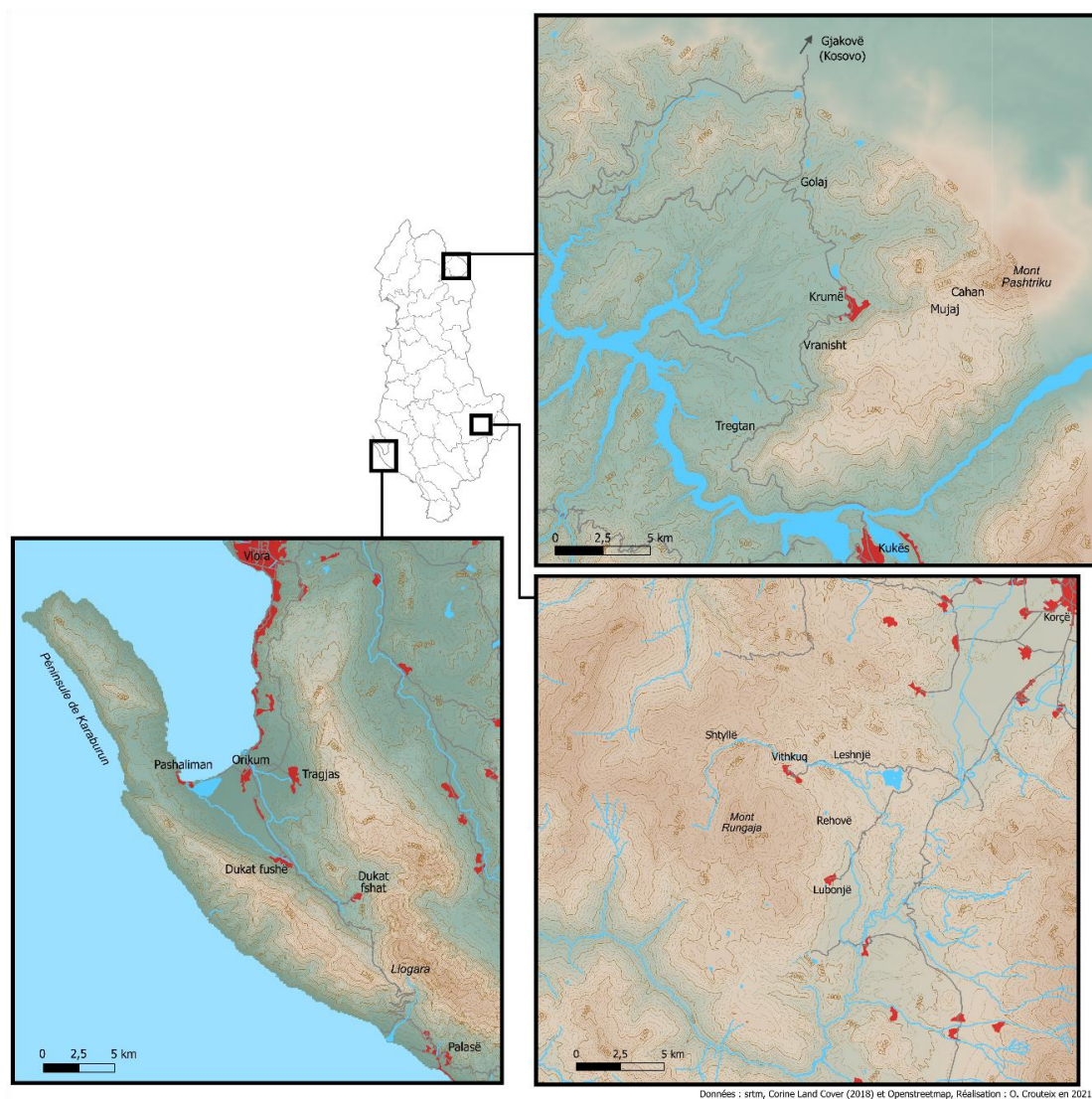
permet d'analyser plus finement la construction du « palimpseste » foncier et des règles qui organisent la gestion des pâturages villageois. L'étude de ce territoire littoral est l'occasion d'analyser les négociations sur le foncier pastoral ayant lieu dans une zone rurale plutôt dynamique et où l'activité touristique offre des débouchés économiques importants pour les produits issus des filières pastorales (viande et lait).

Considérant la topographie et les zones urbaines de ces différents territoires, le Has est un espace frontalier (avec le Kosovo) délimité à l'est au sud et sur une grande partie de l'ouest par des fleuves devenus des lacs très importants lors de la construction des barrages pendant la période communiste, comme on peut le voir sur la figure 4. Ainsi, cette région au nord-est a été pendant l'époque communiste particulièrement isolée avec une frontière et des lacs difficilement franchissables. Le principal sommet est le mont Pashtriku (1 986 mètres d'altitude) sur la frontière avec le Kosovo avec, sur son flanc sud-ouest, un important plateau calcaire où l'on trouve notamment les villages de Cahan et Mujaj.

Vithkuq est un village sur le flanc du mont Rrungaja qui culmine à 1 750 mètres d'altitude. Deux axes routiers se dessinent sur la carte ci-dessous : Styllë-Vithkuq-Leshnjë qui rejoint le réservoir, et la route qui dessert Korça, puis l'axe Lubonjë jusqu'au réservoir, qui passe à proximité de Rehovë. Ces deux routes goudronnées permettent l'accès rapide à la plaine de Korça et au pôle urbain.

Enfin, la région de Dukat avec sa proximité avec Vlora est le territoire de l'étude le plus urbanisé. Cette montagne littorale est traversée par une route qui passe d'Orikum au col de Llogara à 1 043 mètres d'altitude pour redescendre en quelques kilomètres au bord de la mer du côté d'Himara et de Palasë. Les attraits paysagers, le bord de mer et le développement urbain attirent de nombreux touristes chaque année sur ces côtes et villages.

Figure 4 - Topographie des trois territoires étudiés



Données : srtm, Corine Land Cover (2018) et Openstreetmap, Réalisation : O. Crouleix en 2021

La figure 5 détaille les couvertures de sols de ces trois territoires selon la typologie utilisée par la base de données européenne Corine Land Cover (CLC). La dominance de verts sur les trois zones étudiées montre l'importance des espaces forestiers et pastoraux avec une grande variété de type de couverture de sols. Il y a à la fois des forêts (de feuillus, de conifères ou mixtes), des prairies (nommées pelouses et pâturages naturels dans la nomenclature CLC) et tout un gradient d'espaces à végétation arbustive ou avec peu de végétation. Ce sont ces derniers espaces que l'on nomme *saltus*. Il est aussi important de noter la présence de terres arables (nommées terres arables et prairies agricoles) qui sont parfois abandonnées et en friche ou bien exploitées de façon sporadique. Il s'agit très souvent de terre déforestées et parfois terrassées (dans le Has par exemple) pendant la période communiste, puis privatisées et morcelées au début des années 1990.

**Figure 5 - Couverture de sols sur chaque territoire étudié
(d'après la base de données européenne Corine Land Cover 2018)**

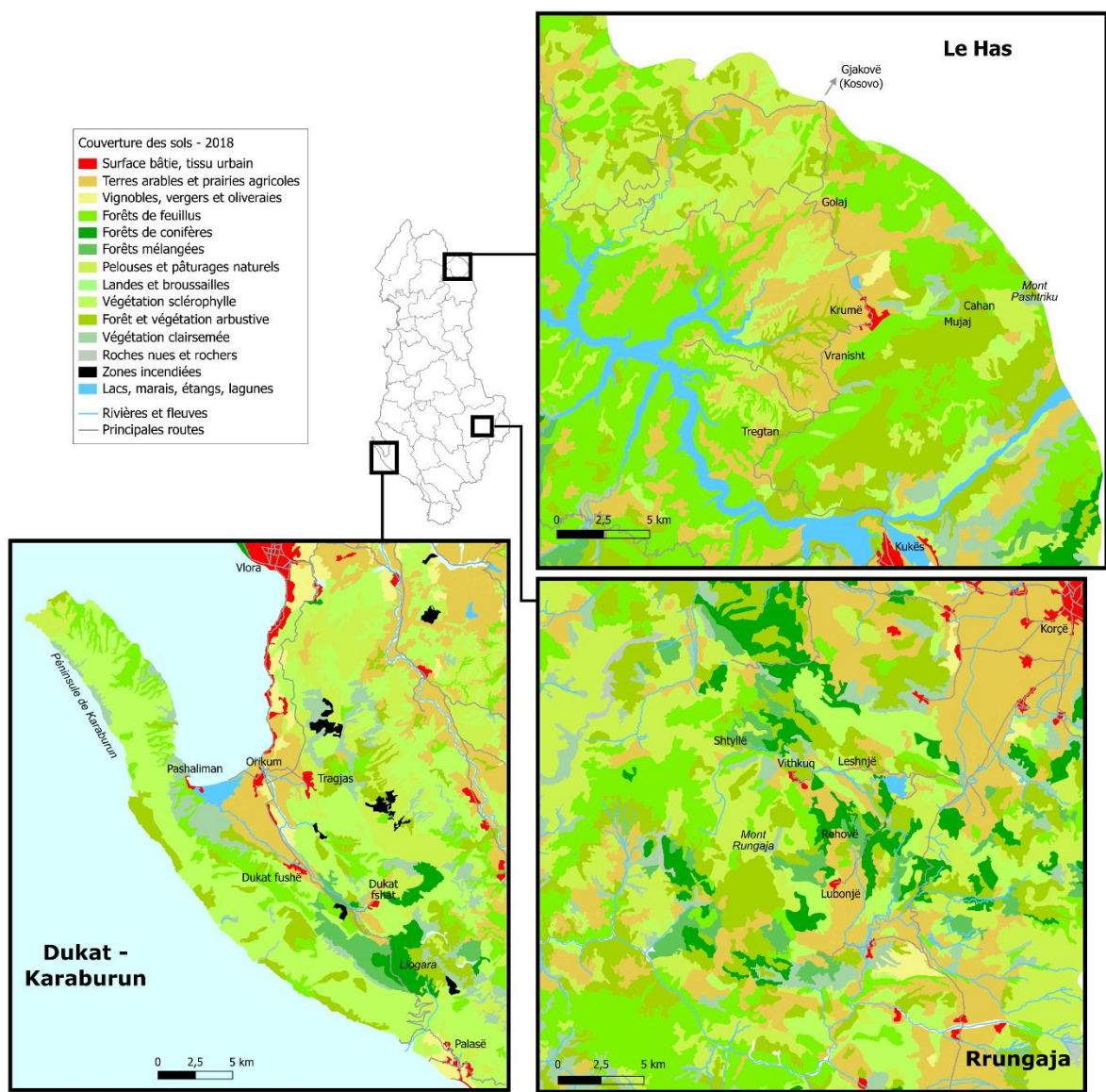


Figure 6 - Paysages du Has

À gauche, le mont Pashtriku en arrière-plan et les territoires de pâturages en premier plan.

À droite, vue sur le territoire du Has et en particulier le réservoir au nord de Krumë.

Photographies : O. Crouteix 2021.

Figure 7 - Paysages de la Rrungaja

À gauche, pâturages de la Rrungaja à l'amont de Styllë. À droite, la Rrungaja surplombe Vithkuq.

Photographies : O. Crouteix 2021.

Figure 7 – Paysages de la région de Dukat



À gauche, Dukat Fshat au premier plan, le col de Llogara au fond. À droite, Dukat Fushë au premier plan, la plaine agricole d'Orikum au centre et la presqu'île de Karaburun en arrière-plan. Photographies : O. Crouteix 2021.

Les limites biogéographiques, administratives et de gestion ne se superposent généralement pas : il est alors difficile de délimiter précisément ces trois territoires. Si, dans le cas du Has, la municipalité de Krumë correspond à une unité biogéographique et a un sens en termes de filière d'élevage, ce n'est pas le cas pour les deux autres territoires étudiés. Les municipalités de Korça et de Vlora sont beaucoup plus vastes que la zone d'étude qui fait sens en termes d'organisation villageoise et d'usage. Pour le site à Korça, dans l'unité administrative de Vithkuq, la délimitation la plus pertinente est celle du massif de la Rungaja en intégrant les villages alentours. Dans le cas de la région de Dukat, la logique d'organisation villageoise à Dukat Fshat et Dukat Fushë⁸ permet de comprendre une unité territoriale fonctionnelle intégrant Karaburun et Llogara qui sert de base à la délimitation du territoire étudié. Enfin, ces différents choix de délimitation sont aussi hérités des études préalables effectuées sur chaque terrain (Garnier 2015 ; Medolli 2017 ; Gontard 2017 ; Michaud 2017 ; Garnier 2016 ; Crouteix et Garnier 2022).

⁸ *Fshat* en albanais veut dire le village alors que *fushë* signifie la plaine. Le village de Dukat Fushë a été construit pendant l'époque communiste, notamment lors de la construction de la zone militaire littoral. À Dukat Fushë, il y avait une ferme d'État. Aujourd'hui, les habitants vivent soit à Dukat Fshat soit à Dukat Fushë, certains ont un logement dans chaque localité espacée de quelques kilomètres.

PARTIE 2 : DES RÉGIMES FONCIERS COMPLEXES, DES SYSTÈMES DE PRODUCTIONS DIVERS ET DES OUTILS DE GESTION PARTICULIERS

Les résultats de l'enquête de terrain sont présentés dans cette partie. Son intérêt est de décrire la gestion des communs pastoraux en Albanie pour mettre en relief les caractéristiques qui conduisent à cette gestion. Elle permet d'appréhender les trois territoires étudiés de façon comparative afin de surligner les points communs et les spécificités de chaque espace.

1. LES REGIMES FONCIERS ET LA DESCRIPTION DES TERRES PASTORALES ALBANAISES

1.1. Diverses situations de propriétés et de gestion des terres saltucéennes

En Albanie, les terres agricoles (*ager*) ont été privatisées et extrêmement morcelées en 1991 selon les dispositions de la Loi sur la terre (ou loi n° 7501). Généralement, le propriétaire de chaque parcelle est bien identifié au sein du village. Cependant, avec l'émigration importante que connaît l'Albanie depuis les années 1990 et l'exode rural⁹, nombreuses sont les parcelles en jachère ou devenues prairie, qui bien souvent ne sont plus cultivées. Ces espaces deviennent soit des pâturages pour les troupeaux du village soit s'enrichissent progressivement. Les autres espaces ruraux (*saltus* et *silva*) ont été, en partie et au fur et à mesure des années, dévolus aux municipalités. Parallèlement à ces processus, en 1993, la loi n° 7698 « pour la restitution de la propriété aux anciens propriétaires » établit que les familles qui possédaient des terres non agricoles avant 1945 peuvent demander la restitution de ces terrains ou une compensation financière. La principale difficulté pour les familles souhaitant récupérer des terres forestières ou pastorales est d'apporter la preuve que ces terres leur ont été confisquées par le régime communiste. De surcroît, elles n'ont pas toujours la possibilité de s'engager dans un processus administratif et juridique parfois long.

Ainsi, les ressources pastorales peuvent être :

- ▷ sur des terres agricoles privées et morcelées (nommées *ager* privées et morcelées par la suite) ;
- ▷ sur des espaces de *saltus* et de *silva* propriété et sous la gestion des municipalités (nommés *saltus* et *silva* public municipal) ;
- ▷ sur des espaces de *saltus* et de *silva* appartenant toujours à l'État, et sous gestion de l'Agence des aires protégées ou d'autres institutions nationales (nommé *saltus* et *silva* public étatique) ;
- ▷ sur des espaces de *saltus* ou de *silva* privés et restitués au cas par cas d'après la loi n° 7698.

Dans les trois territoires étudiés, on retrouve des espaces d'*ager* privés et morcelés ainsi que des espaces de *saltus* publics municipaux. Sur deux d'entre eux, les ressources pastorales sont aussi sur des espaces ayant d'autres régimes fonciers (voir tableau 3). D'un côté, à Korça, dans le massif

⁹ En effet, la population rurale a été divisée par deux entre 1990 et 2020, passant de 2 millions à 1 million. En 1990, les urbains représentaient 36,7 % des 3,2 millions d'Albanais. En 2020, ils représentaient 62,1 % des 2,84 millions d'Albanais.

de la Rrungaja, 840 hectares de pâturages et 260 hectares de forêts sont détenus par une famille, descendante d'un bey (Gontard 2017), il s'agit donc de *saltus* et *silva* privé (voir encadré). D'un autre côté, à Dukat, une aire protégée recouvre l'ensemble de la presqu'île de Karaburun et la montagne de Llogara. L'agence des aires protégées régionale y est responsable de la gestion des forêts et pâturages. Il s'agit de *saltus* et *silva* public gérés par l'AdZM.

Tableau 3 - Les ressources pastorales sont présentes sur des espaces ayant différentes caractéristiques foncières pour chaque territoire de l'étude

	Krume - Has	Korça	Vlora
	Pashtriku et plateau karstique	Vithkuq - Rrungaja	Dukat - Karaburun
Ager privé et morcelé	X	X	X
Saltus et silva public municipal	X	X	X
Saltus et silva public étatique			X (géré par l'AdZM)
Saltus et silva privés		X	

Les pâturages et les forêts privées de Rrungaja

Rrungaja est connu par les éleveurs albanais pour être un pâturage privé. Après un long processus administratif et juridique qui a commencé en 1994, le père d'Y. a obtenu la propriété de ces terres au début de l'année 2000. Aujourd'hui, il est décédé, sa femme et ses six enfants sont devenus propriétaires de ces pâturages et forêts. Parmi eux, certains vivent à l'étranger ou à Tirana, seul Y. gère ces pâturages et ces forêts.

Il explique que pour que ces terres leur soient restituées il a fallu que son père s'appuie sur des documents datant de l'époque pré-communiste. Il raconte : « *Mon père avait des papiers : des contrats et aussi des papiers où il y avait les limites des parcelles, etc. Il avait les papiers d'avant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi les documents de l'Empire ottoman. Ce n'était pas écrit sur un papier, mais sur parchemin (fermenë), il se trouvait aux archives nationales de l'État albanais. Pendant le communisme, mon père était à Moscou, il y avait seulement ma grand-mère ici. Et c'est la femme d'Enver Hoxha qui est venue voir ma grand-mère, et elle lui a dit puisque ces documents ont une grande importance pour l'État, tu dois nous les donner. Ma grand-mère a dit : d'accord je vais te donner ces documents mais tu vas me faire un papier, qui explique que ces documents sont pris ici par la femme d'Enver Hoxha et que ces documents se trouvent maintenant aux archives nationales. La femme d'Enver Hoxha a accepté et signé. Au début de la démocratie [après 1991], mon père a trouvé ce document, sa mère l'avait conservé précieusement. Alors il est allé voir les juges avec, et il a pu récupérer les terres* ».

Cette famille est aussi propriétaire foncier à Korça et dans les environs. Selon Y., ces terres appartenaient à sa famille depuis plusieurs siècles, depuis que sous l'Empire ottoman son ancêtre était responsable de ces terres. Il dit : « *Ces terres appartenaient depuis des siècles à mes ancêtres. À ma famille. Nous sommes à l'origine de Panarit [un village proche de Rrungaja], et mon ancêtre est le fils du prêtre de Panarit. Pendant l'Empire ottoman, il était prêtre. En échange de sa conversion à la religion musulmane et de la conversion de son village, les Ottomans lui ont*

donné ces terres. Je suis la 18^e génération après cette conversion, mon père la 17^e. Mon ancêtre a acquis un titre : "Myteveli"¹⁰, notre nom de famille, il s'agissait des personnes qui vont s'occuper des terres et les gérer. »

Comme il nous l'explique dans la suite de l'entretien, il ne s'agissait pas d'une propriété privée au sens du regroupement de l'*usus*, *fructus* et l'*abusus*, mais plutôt d'une responsabilité de gestion d'un espace. « D'après la loi de l'époque ottomane, mon ancêtre était de la religion bektachi¹¹, alors ces terres son "vakof"¹², c'est-à-dire une terre qu'on ne peut ni vendre, ni acheter, mais seulement on doit s'en occuper, faire des services dans cette terre, l'entretenir, la surveiller... Je n'ai pas le droit de vendre ces terres d'après mes ancêtres, d'après les règles de mes ancêtres. Mais maintenant je l'ai enregistré à ZVRPP [équivalent du Cadastre en Albanie] et je peux la vendre. S'il faut, je la vends. »

Dans cette privatisation d'un espace, le propriétaire explique de façon transparente la transformation d'une responsabilité de gestion en une propriété privée d'une terre avec l'évolution du contexte socio-économique et politique. Aujourd'hui, cette terre est un bien qu'il loue au plus offrant et qu'il considère comme un capital économique. Il est aussi intéressant de noter que la privatisation de ces espaces repose sur des documents écrits qui attestent d'un droit administratif quelle que soit leur date, et en aucun cas d'expériences d'espaces vécus et utilisés et d'ensemble de connaissances du territoire.

1.2. Décrire les couvertures de sols : différentes catégorisations

Les acteurs de la gestion des espaces ruraux albanais ne mentionnent pas la typologie utilisée ci-dessus : *silva*, *saltus* et *ager*. Dans les différents entretiens, il est question de terres agricoles, de pâturages et parfois d'espaces forestiers. Le document utilisé par les administrations albanaïses est l'inventaire de 1981 effectué par le département des forêts et pâturages de l'État pendant la période communiste. Dans chaque municipalité, lorsqu'on interroge les acteurs sur la gestion des pâturages, on nous montre cet inventaire. Même si dans certains territoires cet inventaire a fait l'objet d'une mise à jour ou d'une numérisation, les administrations albanaïses utilisent toujours la version de 1981. Cet inventaire divise le territoire en « économie » forestière ou pastorale (*ekonomi pyjore* ou *kullota*), et décrit la nature de chaque parcelle d'après la logique des services des forêts et pâturages du communisme. Par exemple la description « improductive » est à comprendre dans le sens qu'aucune production ligneuse n'est possible sur cette parcelle. Cet inventaire sert aussi de base pour la dévolution des terres forestières et pastorales aux municipalités (voir annexe 2). Chaque municipalité s'est vu attribuer certaines « économies » forestières et pastorales qui regroupent plusieurs parcelles de nature différente (forêt, pâturages,

¹⁰ En albanais, le y se prononce « u », on retrouve l'orthographe *müteveli*, qui signifie administrateur (Clayer, Papas, et Fliche 2013).

¹¹ Les Bektachis sont une confrérie mystique musulmane, au caractère fortement hétérodoxe et syncrétique, née en Anatolie centrale. Ils jouèrent un rôle primordial dans l'islamisation des Balkans. On retrouve de nombreux adeptes de cette confrérie en Albanie.

¹² Prononcé *vakof* par mon traducteur qui ne connaissait pas ce terme en albanais. Il semblerait qu'il s'agisse d'un *waqf* ou *wakf* ou *wakif* qui est, dans le droit islamique, un don fait à perpétuité par un ou des individus à une œuvre d'utilité publique, pieuse ou charitable, ou à un ou plusieurs individus.

végétation clairsemée, etc.). Le tableau 4 recense les superficies dévolues à la municipalité pour chaque territoire de l'étude.

Tableau 4 - Superficie dévolue à chaque municipalité selon la typologie de l'inventaire de 1981

Classification des parcelles dévolues aux municipalités d'après les économies de l'inventaire de 1981 (surface en hectares)		Has	Korça		Vlora	
			Ensemble de la municipalité	Vithkuq - Rrungaja	Ensemble de la municipalité	Dukat - Karaburun
<i>Bim.pyjore</i> ou <i>sip.bim.pyjore</i>	Végétation arbustive	0	658,45	249,6	820,3	563
<i>Bujqësore</i>	Terres arables	0	7,5	0	54	0
<i>Djerr</i>	Jachère	24,6	4 576,65	308,51	40,3	34,3
<i>Inproduktive</i>	Improductif	606,8	2 876,25	341,96	141,15	90,4
<i>Joprodhuese</i>	Improductif	0	52	0	0	0
<i>Kënetë/moçal</i>	Marais	5,3	0	0	0	0
<i>Kullotë</i>	Pâturage	8 458,4	26 726,11	4 114,79	6 765,4	5 540,2
<i>Pyll</i>	Forêt	25 109,5	43 064,66	5 650,59	2 453,41	1 934,21
<i>Sip Boshe</i>	Végétation clairsemée, terre nue	1	0	0	0	0
<i>Sip Shkembore</i>	Roches	5,25	0	0	0	0
<i>Tokë me bim.pyjore</i>	Végétation arbustive	0	0	0	156	0
<i>Ujore</i>	Lac	0	3,04	1,04	0	0

Les superficies de la colonne Vithkuq - Rrungaja correspondent à l'économie forestière de Rrungaje et à l'économie pastorale de Vithkuq - Lubonjë. Celles de la colonne Dukat - Karaburun correspondent à l'économie forestière de Tragjas-Shengjergj et à l'économie pastorale de Tragjas-Shashice.

Afin d'avoir des données actuelles sur les couvertures de sol, il est aussi possible d'utiliser les données européennes CLC qui utilisent une autre typologie (voir figure 5). Cette catégorisation européenne permet de faire le lien avec d'un côté la typologie utilisée dans l'inventaire de 1981 et, d'un autre côté, avec la typologie agraire romaine (*ager*, *saltus* et *silva*) qui est pertinente pour comprendre les mosaïques foncières rurale albanaise (Bernard-Mongin et al. 2014), voir tableau 5.

Tableau 5 - Correspondance entre les différentes typologies d'usage et couverture des sols

Typologie d'usage des sols			
Corine Land Cover (base de données européenne utilisée sur la figure 5)		Documents de dévolution basée sur les « économies » de l'inventaire de 1981	Agraire romaine
Surface bâtie -tissu urbain	Tissu urbain continu et discontinu Zones industrielles ou commerciales et installations publiques Extraction de matériaux		
Terres arables et prairies agricoles	Terres arables hors périmètres d'irrigation Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole Systèmes culturaux et parcellaires complexes		Ager
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Bujqësore (terres arables)	
Vignobles Vergers et petits fruits Oliveraies			Ager
Forêts de feuillus Forêts de conifères Forêts mélangées		Pyll (forêt)	Silva
Pelouses et pâturages naturels		Kullotë (pâturage)	Saltus
Landes et broussailles Végétation sclérophylle Forêt et végétation arbustive en mutation		Zones incendiées Bim.pyjore ou sip.bim.pyjore (végétation arbustive) Tokë me bim.pyjore (végétation arbustive)	Saltus
Roches nues		Sip Shkembore (roches)	Saltus
Végétation clairsemée		Sip Boshe (végétation clairsemée, terre nue) Djerr (jachère) Inproduktive ou joprodhuese (improductif)	Saltus
Lacs, marais, étangs, lagunes	Plans d'eau	Ujore (lac)	
	Marais maritimes Lagunes littorales	Kënetë/moçal (marais)	

2. LA GESTION ADMINISTRATIVE DES PÂTURAGES PUBLICS

Sur chaque territoire étudié, la municipalité a la propriété et la responsabilité de la gestion du *saltus* public municipal.

2.1. Des locations aux éleveurs à Korça et Vlora

À Korça et à Vlora, le département des forêts et pâturages de la municipalité loue des pâturages à des éleveurs. Pour chaque parcelle décrite dans l'inventaire de 1981 comme un pâturage (*kullotë*), les services de la mairie font un contrat de location (voir annexe 8) selon la capacité de charge définie par l'inventaire. Le prix de la location est établi par une réglementation nationale, il s'agit de 100 lekë par petit ruminant (caprins et ovins) et 800 lekë par bovin (soit environ 0,80 euros et 6,60 euros, ce qui correspond à de petites sommes, même pour les éleveurs albanais ; en comparaison, 10 litres de lait de chèvre sont achetés 600 lekë et 10 litres de lait de brebis 1 200 lekë par les laiteries sur chaque territoire étudié). Cette réglementation donne aussi une priorité aux éleveurs du village comme le dit le directeur du service forêts et pâturages de Korça : « *Nous faisons des contrats d'après la législation. Tout d'abord, ce sont les villageois qui ont le droit de faire un contrat* ». À Vlora, quand on demande à son homologue : « *Si deux bergers veulent la même parcelle ?* » Il nous répond : « *C'est d'après la loi que l'on décide. Le premier, ce sera le berger du village* ». Lors de l'enquête de terrain, les éleveurs qui louent une parcelle à la municipalité viennent d'un village à proximité, les éleveurs allochtones rencontrés ne louent pas de parcelles à la municipalité.

La principale différence dans les locations faites par ces deux mairies est la durée octroyée par le contrat aux éleveurs. À Korça, où les pâturages publics sont utilisés principalement l'été, le contrat dure trois ans, et la location est à payer à la mairie chaque année. Un éleveur de la région de Vithkuq nous explique : « *Je paie chaque année, et mon contrat doit être renouvelé tous les trois ans* ». En revanche, à Vlora, les pâturages sont définis comme des pâturages d'hiver ou d'été dans l'inventaire et pour chaque parcelle le contrat ne dure qu'une saison. En effet, historiquement dans cette région d'Albanie, des éleveurs effectuent des transhumances inverses en exploitant les ressources fourragères du littoral qui restent abondantes pendant l'hiver. À Dukat, certains éleveurs louent donc deux parcelles chaque année, une pour l'hiver et une pour l'été : ils font alors deux contrats et paient deux fois : c'est le cas de J., rencontré à Dukat Fshat lors d'une tonte collective : « *J'ai mon troupeau là-bas [en amont du village], et je loue la parcelle à la mairie. L'hiver, je vais à Karaburun, et je paie aussi pour ces terres à la mairie. Je fais deux contrats avec la mairie, un l'été et un autre l'hiver.* »

Les éleveurs mentionnent les mêmes prix pour la location des parcelles de pâturages que les responsables municipaux. Il s'agit essentiellement d'éleveurs de brebis et de chèvres qui paient 100 lekë par animal par an ou par saison. En revanche, les responsables à la mairie nous disent que le prix de la location est en fonction du nombre d'animaux dans le troupeau, alors que les éleveurs indiquent qu'ils paient en fonction de la capacité de la parcelle mentionnée dans l'inventaire de 1981, quelle que soit la taille de leur troupeau. Il est cependant important que le nombre d'animaux du troupeau soit inférieur à cette capacité établie en 1981. G., éleveur de brebis à l'est de la Rrungaja, explique : « *La règle générale est qu'il faut payer par tête dans le troupeau. Mais quand on fait un contrat avec la mairie, si la parcelle peut contenir 300 bêtes, nous sommes obligés de payer pour 300 bêtes.* » Pour maximiser la location de la parcelle, les éleveurs se regroupent alors souvent par deux. D., éleveur de brebis dans la région de Vithkuq, nous dit :

« La capacité de la parcelle est de 500 bêtes, et je suis obligé de payer pour 500 bêtes. J'ai 200 bêtes, alors j'ai trouvé un autre éleveur, et nous sommes d'accord ». Les éleveurs qui se regroupent sont souvent du même village ou parfois ont un lien de parenté comme nous explique A., éleveur de chèvres à Dukat : « Pendant l'hiver, je regroupe mes chèvres avec mon oncle ». Ces regroupements permettent d'avoir suffisamment d'animaux par rapport aux ressources présentes sur la parcelle et de partager les frais de location, mais aussi de partager le travail comme le souligne D. : « Le regroupement c'est mieux, non seulement pour payer et arriver à la capacité de la parcelle, mais aussi, par exemple, aujourd'hui je suis libre, je suis avec vous. Alors on partage le travail ».

Dans tous les cas, le nombre d'animaux sur chaque parcelle louée est déclaratif et il ne semble pas y avoir de contrôles par la mairie. P., éleveur de chèvres à Dukat, nous dit : « Quand je fais le contrat, les employés de la mairie ne viennent pas voir le nombre de bêtes, alors chaque fois je fais un contrat pour moins de bêtes. Parce qu'eux aussi sont conscients qu'ils n'ont pas créé des bonnes conditions ici. » Cet éleveur justifie sa sous-déclaration par le fait que la mairie n'investit pas dans les pâturages, ni pour des réservoirs en eau, ni pour des cabanes de bergers en dur, etc.

À Vlora, l'aire protégée est aussi gestionnaire des pâturages étatiques sur la péninsule de Karaburun. D'après ce que nous a expliqué le chargé de mission de l'aire protégée, la gestion de ces pâturages s'effectue de la même manière, d'après la même loi et avec les mêmes prix. Il semble aussi que les parcelles de pâturages soient définies d'après les « économies » de l'inventaire de 1981. Les éleveurs rencontrés à Dukat, qui louent une parcelle à l'aire protégée pendant l'hiver, nous expliquent que c'est la même procédure qu'il s'agisse d'une location à la mairie ou aux aires protégées. L'entretien avec P., éleveur de chèvres, l'illustre : « À Karaburun, je fais un contrat avec les aires protégées ». « Et ça coûte combien ? ». « C'est la même chose, c'est pareil ». « Et pour vous c'est pareil que ce soit la mairie ou l'aire protégée ? ». « C'est pareil pour moi ». « Ça change juste l'interlocuteur ? ». « Oui seulement, ça change la personne ». La discussion avec J., éleveur de chèvres, le confirme : « Et vous qui êtes sur Karaburun l'hiver, vous louez à la mairie ou à l'aire protégée ? ». « C'est l'aire protégée ». « Et c'est pareil que ce soit la mairie ou l'aire protégée ? ». « C'est la même chose, je paie à l'aire protégée [l'hiver] et aussi à la mairie [l'été] ».

Les derniers changements institutionnels, et notamment la réforme territoriale de 2015, ne modifient pas réellement la gestion de ces pâturages. Parfois les responsables des unités administratives (qui étaient, avant la réforme, les communes) regrettent de ne plus être responsables de cette gestion et déplorent ne plus avoir de compétences. Le responsable de l'unité administrative de Vithkuq raconte : « Depuis qu'on a fait la réforme administrative, il y a tant de problèmes ! Il y a tant de problèmes ! Parce que tous les éleveurs qui louent des terres ne donnent aucun argent ici à l'unité administrative. Tout l'argent va à la mairie de Korça. Ainsi, on ne peut pas faire des investissements, ou utiliser l'argent. Je n'ai pas de compétences ». Les unités administratives, anciennes communes, n'ont eu la gestion de ces pâturages qu'entre le moment où les terres ont été dévolues (entre 2008 et 2015 selon les communes albanaises) et la réforme territoriale. Avant, la gestion de ces pâturages était de la responsabilité du département régional qui dépendait du ministère de l'Environnement. Ces différents transferts de compétences n'ont cependant pas eu réellement d'influence pour les éleveurs, qui nous expliquent souvent louer la même parcelle depuis longtemps. G., éleveur de brebis dans la région de Vithkuq, loue un pâturage depuis vingt-cinq ans et quand on lui demande si les changements liés aux gestionnaires

des pâturages ont eu un impact sur les contrats de location, il nous répond : « *Pour moi, c'est pareil. C'est le même prix. Seulement le bureau a changé* ». A., éleveur de chèvres à Dukat, nous explique que son oncle loue la même parcelle l'hiver depuis vingt-cinq ans aussi et confirme : « *C'est presque la même procédure depuis vingt-cinq ans. Parce qu'avant que les terres soient à la mairie, on payait au département forestier* ». Un seul éleveur rencontré dans la région de Vithkuq trouve que la gestion par la municipalité est préférable : « *Depuis quinze ans je fais des contrats. Avant, j'ai fait des contrats avec le département forestier et maintenant avec la mairie. Mais je pense qu'avec la mairie c'est mieux. Parce que la mairie, elle fait le contrat, elle surveille le contrat, et si j'ai besoin de leur aide alors elle vient et nous montre les limites de la parcelle, et elle nous aide pour les conflits, etc. Alors que quand c'était le département, le département faisait le contrat et il ne venait plus. Auparavant le prix était très élevé. Si je me souviens bien c'était 300 lekë pour une bête. Autrefois, je louais cette même parcelle 300 lekë par bête. Je louais la parcelle seulement pour un an, pas pour trois ans, avant, et je payais 300 lekë par bête. Maintenant je paie 100 lekë par bête et ce contrat c'est trois ans. Et auparavant il y avait quelque fois où je n'avais pas le papier du contrat.* »

Les contrats de location entre les structures publiques, qu'ils s'agissent des municipalités comme Vlora et Korça, ou de l'Agence des aires protégées, et les éleveurs se font seulement sur les parcelles identifiées comme pâturage (*kullotë*) dans les « économies » de l'inventaire de 1981. Toutes les autres parcelles ne font pas l'objet de contrats avec les éleveurs, comme le mentionne le responsable des forêts et pâturages à la mairie de Korça : « *Les villageois qui ont peu de bêtes peuvent les faire paître dans leur village, dans les forêts, dans les pâturages du village. Mais celui qui a 200 bêtes par exemple, il ne peut pas faire paître les bêtes dans le village, il est obligé d'aller dans ces parcelles [de la municipalité]. Et puis ces parcelles suffisent pour eux, alors ils n'ont pas besoin d'aller dans la forêt. S'ils veulent faire paître les bêtes dans les forêts de hêtres, alors ils ne peuvent pas y aller parce que les hêtres sont très denses, il y a beaucoup de hêtres, les brebis ne peuvent pas y pénétrer. Tandis que dans les forêts de pins et de chênes, ils peuvent y aller, et ils ne paient rien.* » L'utilisation des ressources pastorales sur ces autres parcelles est donc organisée par un ensemble de règles négociées localement.

2.2. Dans le Has, pas de réelle gestion municipale des ressources pastorales

Dans le Has, la municipalité ne loue pas les pâturages et ne conclue pas de contrat avec les éleveurs. Le responsable des forêts et pâturages, employé par la municipalité, nous explique : « *Les bergers vont là où ils veulent, mais la mairie intervient s'il y a un conflit, pour résoudre le problème. La mairie, puisqu'elle sait que la population est pauvre, ne prend pas de taxes à la population. Ils prennent des taxes seulement sur le bois de feu* ». Puis il ajoute : « *Les zones pastorales sont séparées d'après les villages. C'est la mairie qui gère, mais ce sont les villageois qui décident. La mairie intervient si un berger d'un autre village vient dans cette zone* ». Ainsi, contrairement aux municipalités de Korça et de Vlora, la municipalité du Has n'a pas de contact avec les éleveurs de sa zone. Cette différence est certainement liée à l'histoire de chaque territoire et aux politiques régionales effectuées pendant le communisme. Historiquement, les pâturages de la zone de Rrungaja à Korça sont exploités par des transhumants venant des zones littorales et sud de l'Albanie et le village de Sthyllë en amont de Vithkuq accueillait une ferme d'État spécialisée dans l'élevage bovin jusqu'à la fin du communisme (Gontard 2017). La péninsule de Karaburun était un lieu de transhumance inverse avant la période communiste et l'élevage y a toujours été encouragé pendant le communisme. *A contrario*, la région du Has a semblé,

pendant la période communiste, être l'objet d'attentions particulières pour l'exploitation des forêts et avoir moins de considération pour l'élevage et l'organisation de l'usage des pâturages. I., qui a travaillé de 1973 à 2015 au département des forêts et pâturages de Krumë, nous explique : « *Il y a eu des plans d'aménagement. Mais pour moi et pour le département, c'était très important les plans d'aménagement des forêts. Les pâturages, c'était une chose... On ne s'en occupait pas tant. Quand j'étais chef de ce département, à peu près 90 % des investissements [ou projets] étaient pour les forêts.* » On peut alors émettre plusieurs hypothèses. Premièrement, il était nécessaire « d'investir » principalement, pendant la période communiste, dans l'aménagement des forêts en faisant des reboisements, des pistes forestières, alors que l'entretien des pâturages ne demande pas de travaux importants. Secondement, les choix politiques faits à l'échelle nationale ont eu pour conséquence de prioriser la gestion des forêts dans le Has au détriment de la gestion des pâturages. Avec cette prédominance historique de la gestion forestière sur la gestion pastorale, il peut s'être installé une sorte d'habitude ou de sentier de dépendance qui a pour résultat, de nos jours, la non-prise en compte par les acteurs locaux administratifs des pâturages et l'absence de location municipale de ces espaces.

3. LA GESTION FONCTIONNELLE DES RESSOURCES PASTORALES

Comme expliqué ci-dessus et par le directeur des forêts et pâturages à la mairie de Krumë : « *Les zones pastorales sont séparées d'après les villages.* » Schématiquement, pour les ressources fourragères, les règles locales reposent sur une organisation en cercle concentrique (voir figure 1 et 2) où la plus petite unité d'organisation est le village (*fshat*) ou dans certains cas le « quartier » (*lagjë*) qui correspond parfois à un lignage (*fis*). Cette organisation est toujours d'actualité en Albanie en 2021 comme l'attestent plusieurs acteurs rencontrés.

Les parcelles agricoles qui sont les plus proches des villages (dans le deuxième cercle du schéma de la figure 1 et 2) sont privatisées, souvent de façon officielle (avec des documents suite à la loi n° 7501 de 1991) sinon de façon consensuelle et acceptée par tous les habitants de la région. Ces parcelles appartiennent alors à un chef de famille qui peut les louer s'il ne les exploite pas. Plusieurs éleveurs sur les trois terrains d'étude louent des terres agricoles notamment pour produire du foin, du maïs ou de la luzerne pour nourrir leur troupeau pendant l'hiver.

3.1. Des espaces et des ressources en communs pour le village

Les terres forestières et pastorales les plus proches du village (troisième cercle du schéma de la figure 1) sont divisées par lignage. Ces derniers peuvent y exploiter les ressources pastorales. Celles issues des espaces plus éloignés du village peuvent être exploitées par l'ensemble des villageois. Cet espace se divise en *mera* (employé plutôt dans le nord de l'Albanie) ou *musha* (plutôt employé dans le sud de l'Albanie) et *bjeshkë* selon la végétation. En effet, *musha* ou *mera* définit les zones forestières ou arbustives, alors que *bjeshkë* correspond aux pâturages estivaux. Le *bjeshkë* de [nom de village] peut être traduit par la montagne de [nom du village]. Ces règles d'exploitation s'appliquent essentiellement aux ressources fourragères et au bois de feu. En revanche, il est communément admis que tout le monde peut ramasser des plantes aromatiques et médicinales sur toutes les terres.

À Dukat Fshat, un éleveur nous décrit aussi cette organisation en cercles concentriques : « *Tout le village est composé des fis, par exemple mon village a dix fis. Chaque fis a quelques parcelles et les dix fis ont une terre en commun et là on peut couper le bois pour le feu, ou faire pâturer* », puis

il explique qu'il y a une logique géographique dans l'exploitation des espaces communs au village : *« J'ai ma maison là-bas, si d'autres éleveurs ont leur maison ici, alors ce n'est pas logique d'aller avec mon troupeau jusqu'au pâturage ici, même si ces pâturages sont en commun, alors je laisse ce pâturage à l'éleveur qui est ici. »*

M., éleveur de chèvres du Has sur le plateau de Cahan, nous explique : *« Aux alentours du village, chaque famille sait à qui appartient tel pâturage. Au sommet de la montagne, les villageois savent très bien, par exemple, que cette partie appartient à ce quartier, à plusieurs familles, alors que cette partie appartient à plusieurs quartiers. »* Puis il ajoute à propos des feuilles de chênes utilisées pour la litière, mais aussi parfois pour faire le toit d'une étable : *« Nous avons nos parcelles de forêts. Sans document. Mais tout le monde sait que ces parcelles nous appartiennent. Ces parcelles suffisent pour les feuilles de chênes. »*. *« Ce sont des parcelles qui étaient à votre père ? »*. *« Non, ces parcelles n'appartiennent pas seulement à mon père mais à tout le quartier, tout le fis. »*

Cette organisation en cercles concentriques avec des terres en commun au village se retrouve aussi bien dans le Has, comme précisé ci-dessus, que dans les villages de la Rrungaja à Korça ou à Dukat.

Dans les villages de la Rrungaja, certains éleveurs utilisent les ressources pastorales de ces terres communes au village pendant une période de l'année. Il s'agit souvent de terres proches de leurs lieux d'habitation et de l'étable. Sur le flanc est de la Rrungaja, D., éleveur de 200 brebis, explique qu'il utilise les terres du village l'hiver : *« Du mois de décembre jusqu'au début du mois de juin, je reste dans mon village et j'y trouve beaucoup de pâturages. Les bêtes vont rester dehors, dans mon village, mais aussi parfois dans l'étable. »*. Un peu plus loin, R., éleveur de 300 chèvres, explique : *« Pendant l'hiver, selon la météo, les chèvres restent à l'étable ou vont dehors. L'été, je les nourris dans les forêts, les forêts du village. J'ai le droit de faire paître toutes mes bêtes dans toutes les forêts du village. Je n'ai pas besoin d'aller dans les autres villages. Il y a beaucoup de ressources là-bas. Il y a assez. En 2007, toute la forêt a pris feu. Maintenant il y a beaucoup de petits arbres, donc pour cette raison il y a beaucoup pour les bêtes. »*

Dans les villages aux alentours de Vithkuq, il est important de noter que les éleveurs profitent aussi de la seconde herbe de nombreuses parcelles agricoles sur lesquelles les propriétaires font les foins. En effet, certaines parcelles agricoles sont plus éloignées du village, privatisées en 1991 d'après la loi n° 7501, et les propriétaires utilisent ces espaces essentiellement en juin ou juillet pour la fenaison. Ils accrochent alors au milieu du champs un sac plastique sur un piquet en bois (voir figure 9), pour signifier que ce champ est privé et que la fauche n'a pas encore été effectuée (Gontard 2017, p. 69). Une fois les foins faits, le signal, le sac plastique, est retiré et les autres éleveurs peuvent parcourir ce champ à leur convenance. Cette pratique se rapproche de la vaine pâture que l'on peut définir comme *« le droit reconnu à tous les habitants d'un village d'envoyer leur bétail dans les terres non closes, dépouillées de leurs fruits [...]. La récolte faite, l'utilisation du sol devenant commune »* (Beck 2006, p. 37 et 38). En revanche, dans les villages de la Rrungaja, il semble que la vaine pâture après fenaison soit accessible aux éleveurs du village, à ceux originaires des villages alentours ainsi qu'aux grands transhumants. Il faut noter qu'il n'a jamais été mentionné de coupe de regain sur un champ, certainement du fait du manque de main d'œuvre disponible dans les territoires ruraux (voir partie 2.5.2).

Figure 8 - Entre Lubonjë et Rehovë, les champs avec les sacs plastique signalent la propriété privée et la conservation des ressources fourragères jusqu'à la fauche



Photographie : O. Crouteix 2021.

Sur le troisième terrain étudié, à Dukat Fshat, V. et P. expliquent : « On a des chèvres, pendant tout l'été elles pâturent dans les pâturages du village. L'hiver parfois, on achète du maïs mais c'est tout. On ne loue pas de terres. Parce que les terres appartiennent à tout le village et ces pâturages nous suffisent ». A., éleveur de chèvres, utilise aussi les terres du village de Dukat pour ses chèvres : « Pendant l'été, nous restons ici et la nourriture pour les chèvres, c'est toute la montagne. [...] Pendant l'été, je ne paie pas parce que cette montagne appartient à notre village. » Plus proche du littoral à Dukat Fushë, S., éleveur de brebis, utilise aussi les terres de son village : « Je monte à la montagne entre le 15 septembre et le 15 octobre. Au-dessus de mon village, de Dukat Fushë. Je ne paie rien. C'est la montagne du village ».

3.2. À Dukat, des locations sur les « terres de grands-pères »

À Dukat, cette organisation en cercles concentriques, avec des espaces revendiqués par chaque lignage et des espaces en commun au village, est tellement présente pour les usagers de ces terres et des ressources pastorales qu'elle se superpose à la gestion institutionnelle mise en place par la municipalité ou l'Agence des aires protégées (AdZM). Cette superposition de la gestion des pâturages publics et de l'organisation de l'espace plus « coutumier » se traduit pour les utilisateurs des ressources pastorales par un double système de location (Crouteix et Garnier 2022). En effet, les éleveurs signent d'un côté un contrat avec la municipalité ou avec l'Agence

des aires protégées et paient la location de la parcelle et, d'un autre côté, paient une location au propriétaire de la parcelle d'après la division des terres selon les lignages. Ces terres sont aussi appelées « terres de grands-pères ». Certains éleveurs utilisent leur propre « terre de grands-pères », ils ne paient donc qu'une location à la structure publique (municipalité ou AdZM). J., éleveur de brebis et de chèvres à Dukat, explique cette superposition de deux régimes fonciers : « *L'État, c'est-à-dire la mairie, dit ces terres m'appartiennent, mais il y a aussi des privés qui disent ces terres nous appartiennent. Ça veut dire que je paie à la mairie et aussi au privé.* » A., éleveur de chèvres, confirme cette pratique : « *Pendant l'hiver, je paie [la location du pâturage], mais je paie deux fois. Une fois, je paie à la mairie et une fois je paie au propriétaire qui n'a pas de papiers.* » M., un autre éleveur de chèvres à Dukat, explique en riant : « *je paie à la mairie et bien sûr je mets aussi de l'argent dans les poches des propriétaires. Mais ce n'est pas beaucoup.* ». Enfin J. raconte que l'hiver quand il va à Karaburun : « *j'ai aussi des terres à Karaburun, qui m'appartiennent, mais je paie aussi pour mes terres à la mairie* (sic à l'Agence des aires protégées) ». La plupart des éleveurs rencontrés approuvent les locations basées sur « les terres de grands-pères » et regrettent de devoir faire un contrat avec la structure publique. Cependant, il est difficile de connaître les montants de ces locations, certains disent que c'est plutôt symbolique pour eux, d'autres que c'est équivalent à la somme demandée par la structure publique. Un éleveur nous indique que le prix de la location des « terres de grands-pères » sur le littoral change chaque année selon la demande, bien qu'il loue cette parcelle depuis vingt-cinq ans.

3.3. Des arrangements locaux selon les ressources et la géographie

Si cette organisation en cercle concentrique et ces règles semblent être la logique prédominante en Albanie, les contextes locaux rendent possibles différents remaniements. En effet, selon la pression sur les ressources pastorales, comme dans le Has (i), ou selon la répartition géographique des parcelles agricoles et des pâturages, comme à Vithkuq (ii), ces règles sont réarrangées ou renégociées localement.

- (i) Le Has connaît une forte émigration et un exode rural important. Les éleveurs sont de moins en moins nombreux, et le nombre de bêtes ne fait que diminuer. À propos du plateau de Cahan, on nous a expliqué : « *beaucoup de familles sont allées à Krumë ou dans les autres pays, et elles ont vendu toutes leurs bêtes. Avant, dans cette zone, il y avait 3 000 chèvres, aujourd'hui il n'y a que 800 chèvres.* » Par conséquent, il n'existe pas de pression sur les ressources pastorales, et elles restent très abondantes. Les éleveurs font paître leurs bêtes là où c'est le plus simple pour eux, même s'ils ne suivent pas exactement l'organisation concentrique expliquée ci-dessus. M., éleveur sur le plateau de Cahan dans le quartier de Mujaj, nous dit : « *Oui, je vais de tous les côtés. Mais je ne vais pas à Pashtriku. J'ai le droit d'aller à Pashtriku, mais c'est trop loin. Je préfère que mes bêtes aillent dans la bjeshkë de Kruma.* » Ainsi, ses bêtes paissent dans la montagne de Krumë, le village plus en aval, alors qu'il n'est pas éleveur de ce village. Ces « entorses » aux règles générales sont acceptées par tous, au vu du faible intérêt pour les filières d'élevage dans cette région. Cet éleveur loue aussi des terres agricoles dans son quartier à son cousin, mais cette location semble plus symbolique qu'économique : « *si je ne loue pas ces terres, mon cousin n'insiste pas beaucoup. Parce que si je ne loue pas ces terres, elles restent désertes et les bêtes vont dans ces terres pour paître, tout de même.* »

- (ii) Dans le village de Vithkuq, il existe des parcelles agricoles éloignées du village, dans la montagne de la Rrungaja et très proches des pâturages communs au village (*kullota fshati*, voir figure 10). Ces parcelles bien qu'éloignées du village, étaient cultivées pendant la période communiste, et constituent des surfaces d'*ager* privatisées en 1991. Aujourd'hui, les propriétaires de ces parcelles y font les foin, très rarement les cultivent pour l'alimentation animale, et souvent les laissent à l'abandon, favorisant les terres agricoles plus proches du village. F., éleveur de brebis à Vithkuq, est propriétaire de certaines de ces parcelles : « *Entre mes terres agricoles, il y a des pâturages dont la mairie ne dispose pas. Ce sont les villageois qui ont ces terres en commun, et ce sont eux qui les utilisent. [...] Là où j'ai mon étable, dans le pâturage, avec quatre personnes on est d'accord pour que j'utilise moi-même cette terre* ». Quand il dit que la mairie ne dispose pas de ces terres, cela signifie qu'il n'y a pas de location municipale parce que ces terres ne sont pas reconnues comme des parcelles de pâturages dans l'inventaire de 1981. Après être allé visiter ce pâturage proche de Rrungaja, cet éleveur nous raconte que pour lui il était important de partager explicitement ces terres entre les différents éleveurs de son village. Il nous en montre d'ailleurs les différentes limites géographiques (souvent une ligne de partage des eaux ou un chemin), car il a un grand troupeau. Son troupeau pâture alors dans ses terres agricoles une fois les foin ramassés et dans les espaces aux alentours de ses parcelles. Pour effectuer ce partage, il a discuté avec les autres éleveurs du village de Vithkuq. Des éleveurs d'un autre quartier de ce village rassemblent leur troupeau et paient un berger pendant l'été pour le gardiennage. Ce troupeau, composé des brebis et des chèvres de plusieurs éleveurs, pâture dans une zone à l'aval de F. selon le partage effectué entre eux.

Figure 9 - Exemple de parcelles agricoles défrichées et aplanies pendant l'époque communiste au milieu des pâturages du village de Vithkuq. Ces parcelles sont aujourd'hui des pâturages



Photographie : O. Crouteix 2021.

L'exploitation des pâturages privés de la Rrungaja : des locations selon la demande ?

Chaque année Y., un des propriétaires des pâturages privés de la Rrungaja, discute avec différents éleveurs qui proposent un prix pour la location des pâturages pendant une saison : *« Je commence les entretiens avec les éleveurs dès le mois de décembre jusqu'au mois de mars. Celui qui donne le plus alors je lui laisse la location. [...] L'année dernière, nous avons loué ces terres à peu près 500 000 lekë [environ 4 000 euros], cette année c'est plutôt 800 000 lekë [environ 6 500 euros]. Ça dépend des offres des éleveurs. »* Par la suite, il nous explique que l'an dernier, avec le contexte sanitaire lié à la Covid, de nombreux éleveurs ne se sont pas déplacés. En effet, ceux qui louent ce pâturage viennent souvent de la région de Vlora et effectuent de grandes transhumances à travers l'Albanie pour l'été.

Depuis 2001 que Y. loue ces terres, le prix des locations a toujours augmenté. Il explique que c'est surtout un éleveur de Saranda qui a fait augmenter les prix de la location : *« le changement de prix est venu d'une personne de Saranda. Il m'a dit, est-ce qu'il y a des bergers ici ? Oui. Combien ils ont payé ? 5 000 euros. Moi je vais te donner 6 000 euros, mais je veux être seul dans ce pâturage, seulement moi. »* Sur le format d'une enchère ou d'un marché, le prix est établi selon les éleveurs et le pâturage revient à l'éleveur le plus offrant. Ils louent en réalité une partie

du pâturage privé. Certains viennent sur ce pâturage depuis une dizaine d'année, d'autres ne viennent que depuis un ou deux ans selon le prix du pâturage. Il est difficile de savoir exactement le prix des locations des pâturages privés, mais les grands transhumants rencontrés disent avoir payé cette année entre 5 000 et 5 800 euros pour 500 brebis. Les éleveurs rencontrés sur ce pâturage ont tous des troupeaux de brebis. Ils se regroupent par deux pour faire la transhumance (qu'ils effectuent à pied et avec des chevaux pendant six jours en vendant le lait chaque matin dans les villages où ils s'arrêtent), partager les frais de location, et s'entre-aider pendant l'estive. Ils traitent leurs brebis deux fois par jour et vendent leur lait au propriétaire de la laiterie de Vithkuq qui le récupère chaque matin au bout de la route goudronnée. Ces éleveurs viennent à cheval avec le lait des traites de la veille au soir et du matin.

Cette location de pâturages s'adresse ainsi aux éleveurs venant d'autres régions albanaises et prêts à payer une location plus coûteuse que pour les parcelles publiques. Ces éleveurs connaissent le pâturage de la Rungaja et ses ressources pastorales. Cette connaissance est une garantie, selon eux et Y., contre le surpâturage. Ce pâturage est utilisé par des éleveurs venant surtout de Vlora (et certains de Saranda), et fait partie d'un système entretenu par des transhumances à l'échelle nationale. Il est aussi intéressant de noter que si ce système de location au plus offrant permet aux propriétaires de faire monter les prix, il n'est pas résilient aux crises (ici celle liée à la Covid), contrairement aux systèmes de location par les structures publiques où il n'a jamais été question de la crise sanitaire.

4. DES TERRITOIRES ET DES OUTILS DISJOINTS

Les différents acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion des ressources pastorales en Albanie utilisent des outils et des délimitations du territoire particuliers. Ci-dessus, il est question des municipalités et de l'Agence des aires protégées comme acteurs de gestion des pâturages publics. Les délimitations des parcelles de pâturages publics sont définies par l'inventaire des forêts et pâturages de 1981 qui divise l'ensemble du territoire albanais en « économie » recensant les différentes parcelles selon la nature de la végétation. Dans la location des parcelles de pâturages par les entités de gestion, la priorité est donnée aux éleveurs du village ou de la zone. La délimitation des villages apparaît donc dans les contrats de location. Ces différents territoires (municipalités, aires protégées, villages, « économie » de l'inventaire de 1981) ne se superposent pas toujours, alors qu'ils sont utilisés par les acteurs intervenant pour la gestion des ressources pastorales des mêmes parcelles. Après avoir souligné l'importance de l'inventaire de 1981 et interrogé son actualisation, je développe la non-concordance des délimitations de l'aire protégée de Karaburun et des « économies » pastorales dont l'Agence des aires protégées est gestionnaire d'une part, et celle des villages et des municipalités d'autre part.

4.1. L'importance de l'inventaire de 1981

L'inventaire des forêts et pâturages de 1981 est l'outil utilisé par toutes les administrations publiques pour la gestion des pâturages. Une situation d'entretien montre l'importance de cet inventaire, pas toujours informatisé. Dans la mairie de Korça, un bâtiment très moderne dans le centre-ville où les bureaux sont équipés d'ordinateurs et aménagés en différents espaces de travail, le responsable des forêts et pâturages nous montre tout d'abord le territoire de Korça sur son ordinateur sur un fond Google Earth. Cette situation est particulière car il s'agit du seul entretien qui s'est déroulé dans un bureau et non pas dans un café, comme il est habituel en Albanie. Il fait apparaître les différentes parcelles de pâturages dont la mairie est propriétaire et

gestionnaire. Quand l'entretien avance et qu'il est question des contrats et de la répartition des troupeaux sur les différentes parcelles, notre interlocuteur se retourne et sort du placard derrière lui un vieux livre, l'inventaire de 1981 des forêts et pâturages (voir figure 11). Il nous montre la page correspondant au territoire de la Rrungaja et nous explique que ce plan recense pour chaque parcelle l'existence d'un réservoir d'eau, sa capacité à accueillir des animaux, etc. Il affirme que tous les contrats dans la municipalité de Korça se font en fonction de cet inventaire. Il est légitime de s'interroger sur l'actualisation de cet inventaire qui est toujours utilisé par les organismes de gestion locaux malgré les tentatives pour en effectuer de nouveaux, en particulier par les coopérations bilatérales ou multilatérales depuis le milieu des années 1990. Localement, on observe parfois le résultat de ces tentatives comme à Korça ou dans le service des forêts et pâturages de la mairie de Vlora où un projet de SNV (une organisation néerlandaise) a permis l'informatisation des « économies » forestières de l'inventaire de 1981. Cette ONG a travaillé principalement sur les ressources forestières en Albanie en cartographiant certaines zones avec des financements de la coopération bilatérale suédoise ou néerlandaise ou de la Banque mondiale. D'autres projets de la Banque mondiale (dans les années 2000 notamment) avaient comme objectif d'actualiser cet inventaire et d'en faire un outil utilisable par tous : acteurs locaux, agences de développement, ONG internationales, etc.

Dernièrement, la loi n° 57 pour les forêts de 2020 (*I Republikës së Shqipërisë*, 2020) mentionne la constitution d'une Agence nationale d'administration des forêts pour gérer les éléments concernant l'inventaire et les plans d'aménagement des forêts. Cette loi oblige les gestionnaires à se munir d'un plan d'aménagement à jour et mentionne aussi la constitution d'un système albanais d'information pour les forêts (ALFIS) dépendant de l'agence. « *L'agence conçoit, développe et met à jour le système intégré d'informations (résumant les systèmes ALFIS dans le secteur forestier, garantissant l'accès et l'échange des données conformément à la loi) et assure l'interaction avec les municipalités/agences des aires protégées recevant des informations locales en temps réel, selon les orientations, et les formats de l'ASIG (Autorité nationale pour l'information géospatiale)* » (*Ibid.*, article 21, p. 18). Ce système et cette loi n'ont jamais été mentionnés lors de la phase de terrain et de mes différentes rencontres avec les responsables des forêts et pâturages au sein des municipalités ou de l'Agence des aires protégées à Vlora. Lors de la restitution à Tirana, la membre de la municipalité de Tirana pour le développement agricole a mentionné cette loi et ce système d'informations. Le responsable des forêts et pâturages de Korça présent à la restitution de Tirana m'a ensuite assuré qu'il n'utilisait pas ce système, mais bien l'inventaire des forêts et pâturages de 1981. Je n'ai pas réussi à avoir accès à ce système d'information, qui ne semble pas fonctionnel aujourd'hui. De surcroît, les chargés de mission de l'ONFI¹³ qui ont travaillé en 2020 en Albanie m'assurent avoir entendu parler de ce système d'informations, mais ne jamais avoir eu accès à ALFIS. Enfin, il est important de noter que ces différents projets et cette loi se concentrent sur les thématiques forestières. Lorsqu'on travaille sur les pâturages en Albanie, ces sujets sont évoqués car historiquement il est question des terres forestières et pastorales comme un tout, mais ils se concentrent en réalité sur les forêts (par exemple le terme *kullota* qui signifie pâturage n'est écrit que trois fois dans la loi qui est rédigée

¹³ L'ONFI (ONF International) est une filiale de l'Office national des forêts français. L'ONFI a réalisé en 2020 et 2021 les plans d'aménagement de la municipalité de Gramsh dans le centre de l'Albanie avec le soutien financier de la Banque mondiale et de la coopération suédoise (SIDA).

sur 35 pages). Ce point renforce l'argumentation sur la complexité de catégoriser les couvertures de sols et les usages entre forêts et pâturages.

Figure 10 - Liste des parcelles de l'économie pastorale de la Rungaja décrite dans l'inventaire de 1981

ER. KULLOSORE RUNGAJA
REGJETIMI I PUNIMEVE PER GJURIM

ADN. NOERMARJA

Nr.	Parcela	Emërtimi punimeve	ndalo e matjes	matja	shpërndarje në loka	Koha e kryerjes së punimeve	Qëllimi	Rezultati i lartësive punimeve	Shënime
Nr.	Nr.	Emri	Vendi sip	Nga Kjo	Kapacitet		Vopre	Ujore	Kapacitet
1	4	Fusha e Punat	Vithkuq	118.0	72.9	20.1	281		
2	5	Malingelo	Vithkuq	88.7	91.4	7.3	205		
3	6	Shqep	Vithkuq	87.0	73.8	13.2	254		
4	7	Deko	Vithkuq	89.0	80.5	38.5	286		
5	8	Sheshi e Budura	Vithkuq	109.0	94.3	14.7	250		
6	9	Ndërrimi Rungaji	Vithkuq	57.0	54.6	2.4	177		
7	10	Proi i Koster	Vithkuq	96.0	78.2	17.8	268		
8	11	Selbka	Vithkuq	107.0	51.0	56.0	344		
9	12	Eg. J. L. e M. Rungajit	Vithkuq	62.0	52.8	9.2	203		
10	13	Kohu i Shitullit	Vithkuq	20.0	16.0	4.0	67		
11	14	Guri i Bardhe	Vithkuq	152.2	108.1	44.1	521		
12	15	Qendër i Dautit	Vithkuq	58.0	50.8	7.2	150		
		Shuma		1053.9	819.4	234.5	3006		
								3	2256
								1	2256

Photographie : O. Crouteix 2021.

Cependant, les agents des organismes gestionnaires continuent de s'appuyer sur cet inventaire de 1981 au format papier qu'ils comprennent, qu'ils peuvent manipuler aisément (ce n'est pas toujours le cas des données cartographiques numériques qui demandent une compétence en système d'information géographique) et qui est une référence acceptée pour les usagers. En effet, les éleveurs rencontrés louent souvent la même parcelle depuis de nombreuses années (parfois vingt-cinq ans et souvent plus d'une dizaine d'années). À Dukat, un éleveur confie en riant qu'il loue cette parcelle « depuis qu'Enver Hoxha¹⁴ est mort ». Les éleveurs connaissent les parcelles qu'ils louent, leurs limites, leurs atouts, etc. Dans la région de Vithkuq, les éleveurs qui louent une parcelle connaissent même le numéro de cette dernière d'après l'inventaire de 1981. Ainsi, même si cet inventaire n'est plus d'actualité, il reste l'outil utilisé par les structures

¹⁴ Enver Hoxha était le dictateur communiste de l'Albanie qui a appliqué une politique isolationniste sur le territoire albanais. Il est mort en 1985.

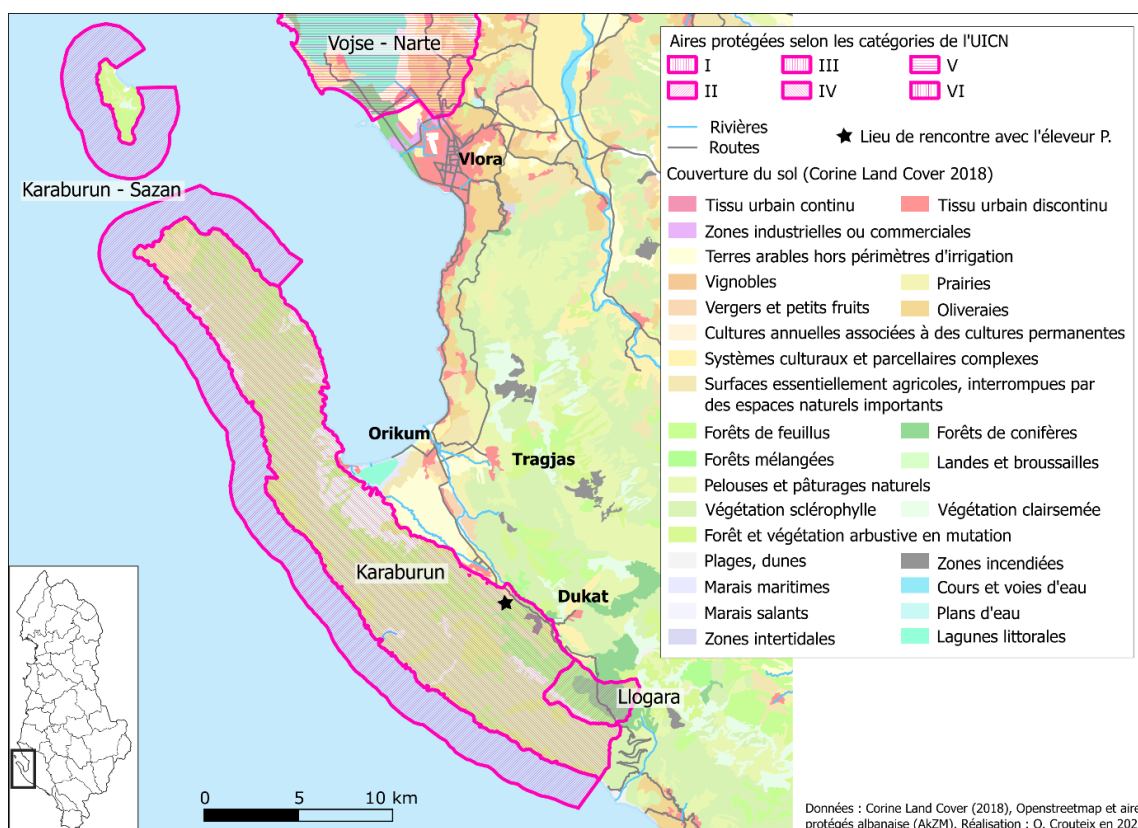
publiques et il est accepté par les usagers. En revanche, pour travailler sur les ressources disponibles il serait important d'avoir cet inventaire sous format numérique. Il serait alors possible d'ouvrir une discussion à propos des usages et mésusages des ressources, de la biodiversité et des changements environnementaux, en s'appuyant sur un outil qui aurait du sens pour les acteurs locaux et qui serait exploitable par les acteurs nationaux et internationaux.

Pour résumer, cet inventaire de 1981 a l'avantage d'être précis, exhaustif et reconnu par les gestionnaires et les usagers, et il fait ainsi consensus. En revanche, ses principales limites sont d'un côté son ancienneté (plus de quarante ans) et le besoin de mise à jour et, de l'autre, son format manuscrit et pas informatique, ce qui limite les échanges autour de l'outil, en particulier avec des bailleurs de fonds étrangers ou nationaux. Malgré les efforts financiers répétés de ces derniers, il n'existe pas d'autre outils plus récent utilisé par les gestionnaires locaux.

4.2. Non-superposition des limites géographiques de chaque territoire

L'inventaire de 1981 est tellement présent en Albanie que toute la gestion des forêts et pâturages publics dépend de ses découpages. Notamment lors de la dévolution de la propriété et de la gestion des terres forestières et pastorales aux municipalités, les unités transférées sont les « économies » forestières ou pastorales de l'inventaire de 1981. Chaque municipalité a obtenu la liste des parcelles qui lui était dévolues et chaque parcelle se rapporte à une « économie » de l'inventaire (voir annexe 8). À Dukat, la municipalité a acquis les parcelles de « l'économie » pastorale Dukat-Tregjas-Shashice alors que l'Agence des aires protégées est responsable de la gestion des « économies » pastorales de Karaburun et d'Ana Detit. Cependant, ce découpage en « économies » ne correspond pas aux cartographies classiquement diffusées sur les outils de communication de l'aire protégée. Des parcelles géographiquement présentes au sein de l'aire protégée sont gérées par la municipalité de Vlora. L'éleveur P., rencontré au sud-ouest de la route reliant Orikum à Llogara, nous assure louer la parcelle pendant l'été à la municipalité de Vlora, alors que d'après les cartographies des aires protégées, cette parcelle se trouve dans l'aire protégée (voir figure 12). Cette non-superposition entre la délimitation de l'aire protégée et des terres sous la responsabilité de l'Agence des aires protégées peut entraîner des confusions dans l'élaboration de projets de gestion des terres et des ressources qu'elles portent.

Figure 11 - Cartographie des aires protégées dans la région de Dukat



La seconde non-superposition à noter ici est celle des limites des villages, unités fonctionnelles de l'organisation du territoire et les municipalités, unités administratives. Les municipalités sont le regroupement de plusieurs unités administratives qui elles-mêmes regroupent plusieurs villages. Si ces derniers ont toujours été l'unité fonctionnelle de la société rurale albanaise (Lerin et Biba 2001), ils n'ont jamais été des unités administratives reconnues. Dans la plupart des cas, les villages et la totalité de leurs terres sont inscrits dans une seule unité administrative et dans une seule municipalité. Cependant, puisque les municipalités ont été constituées par un regroupement administratif qui lui-même ne prenait pas toujours en compte les villages, mais plutôt des délimitations naturelles comme une rivière ou une ligne de partage des eaux, il arrive qu'aux extrémités d'une municipalité les terres des villages soient à l'extérieur des limites de la municipalité. C'est notamment le cas pour un village du Has, comme l'explique le responsable de l'unité administrative de Golaj : « Il y a des villages de l'unité administrative, leur pâturage ou leur bjeshkë se trouve non pas dans le territoire de Golaj, mais ils ont leur pâturage à Tropoja [municipalité limitrophe du Has]. Et ils ont le droit d'aller là-bas. Les habitants de ces villages vont à Tropoja pour faire paître les bêtes, ils utilisent les pâturages et les forêts. » Cette différence entre les limites des villages et des municipalités ne semble pas avoir de conséquences importantes sur la gestion locale des ressources pastorales parce qu'il n'y a pas de gestion des pâturages avec location des parcelles mise en place par les municipalités dans cette région de

l'Albanie. Cependant, cette différence montre la non-superposition territoriale entre les unités de gestion fonctionnelle et les unités administratives.

5. LES SYSTEMES DE PRODUCTION INFLUENT L'UTILISATION DES TERRES ET DES RESSOURCES PASTORALES

L'accès aux terres et aux ressources pastorales qui s'y trouvent dépendent des régimes fonciers et des règles de gestion institutionnelle, des règles et normes locales d'accès aux terres et aussi des ressources et des systèmes de production. Au cours de notre étude, on a pu observer que deux caractéristiques des systèmes d'élevage influençaient aussi l'exploitation des ressources pastorales : la nature de l'élevage, qu'il s'agisse d'un élevage de chèvres ou de brebis, et la main d'œuvre disponible dans chaque élevage.

5.1. Les chèvres dans les espaces à végétation mixte, les brebis dans les prairies

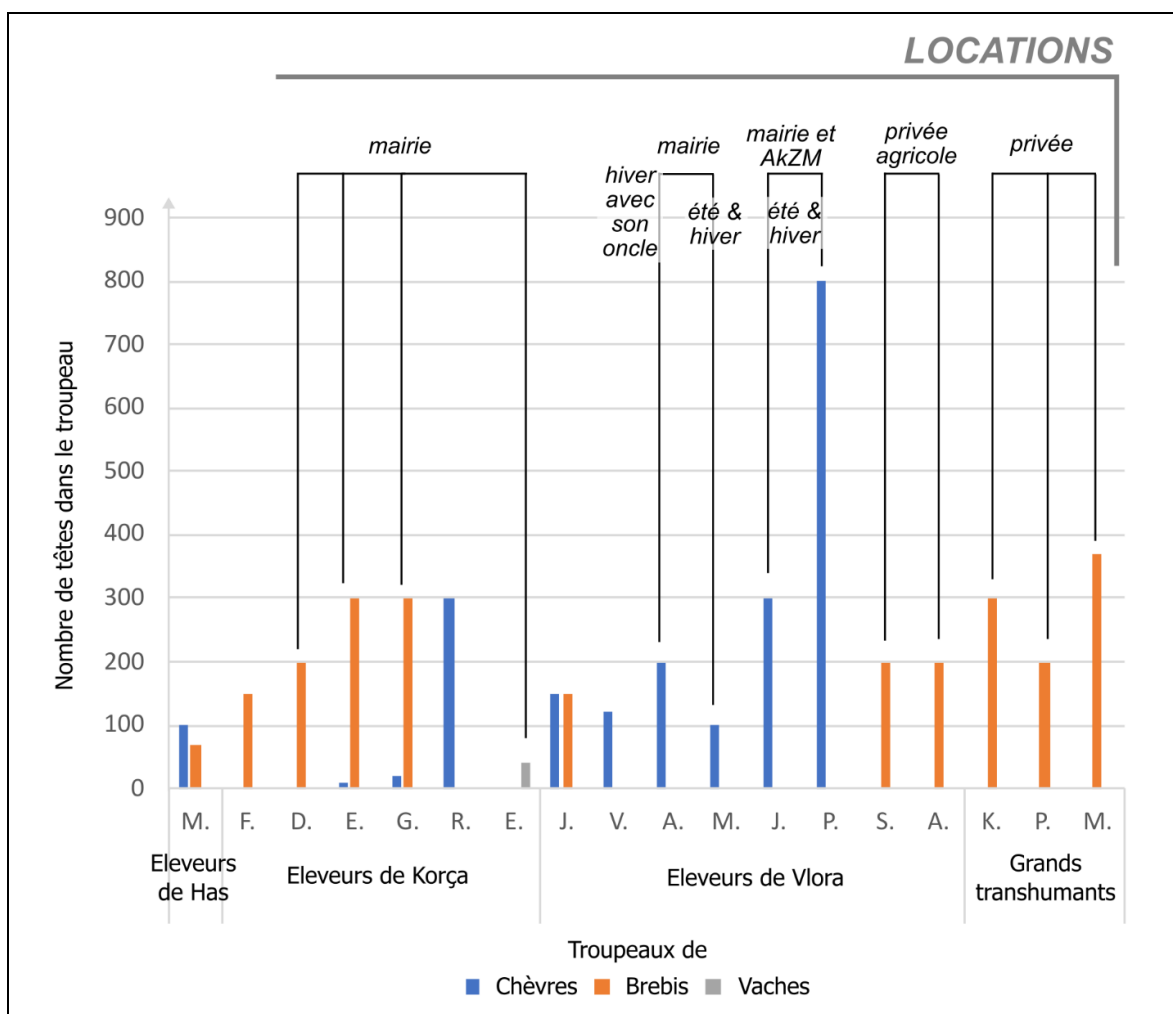
La plupart des éleveurs rencontrés ont un troupeau soit de chèvres, soit de brebis (voir figure 13), et il y a peu de troupeaux mixtes. Pour les éleveurs de chèvres, il est plus facile d'utiliser des terrains composites à végétation arbustive.

Les éleveurs de brebis rencontrés louent plus souvent des pâturages publics que les éleveurs de chèvres, qui semblent trouver suffisamment de ressources pastorales au sein des terres du village. En effet, comme le dit le propriétaire du grand pâturage privé de la Rrungaja, les chèvres peuvent se nourrir dans de nombreux espaces trop arbustifs pour les brebis : « *Les troupeaux qui sont là ce sont des brebis et les brebis ne peuvent pas aller dans la forêt parce que la forêt est trop dense. S'il y a des chèvres, alors cela change. Mais il n'y a pas [dans les pâturages qu'il loue] de chèvres, il y a seulement des brebis.* » Cette distinction entre les élevages de chèvres et de brebis se voit surtout dans les villages de Rehovë et Lubonjë à l'est de la Rrungaja. Les deux éleveurs de brebis interrogés louent une parcelle à la municipalité pour l'été alors que l'éleveur de chèvres rencontré utilise toute l'année les terres du village. Les éleveurs en sont conscients, ils disent : « *Ici, à Lubonjë, il y a deux autres troupeaux, un troupeau, ce sont des brebis, tandis que l'autre ce sont des chèvres. Celui qui a des brebis loue des terres [à la mairie] tandis que celui qui a des chèvres n'a pas besoin.* » Et « *à Rehovë, je suis le seul qui a un troupeau de brebis, l'autre a un troupeau de chèvres, et il n'a pas besoin de louer des terres.* »

À Dukat, la plupart des éleveurs rencontrés ont un troupeau de chèvres du Dukat. Seul J., de Dukat Fshat, a un troupeau mixte, 150 chèvres et 150 brebis. Il loue des terres à la municipalité pour une saison, sinon il utilise les terres du village et des fourrages pendant l'hiver. Les deux autres éleveurs de brebis rencontrés vivent près de Pashaliman au bord de la lagune. Ils ne louent pas de pâturages publics, mais en louent à des privés. Le seul éleveur rencontré qui utilise seulement les terres du village est un éleveur de chèvres ayant un troupeau de 120 bêtes (voir figure 13). À Dukat Fshat, un éleveur de chèvres interrogé près de son étable nous montre que l'on peut distinguer sur le flanc de la montagne un autre troupeau. Il nous explique alors que le propriétaire du troupeau transporte le lait de la traite à dos de cheval pendant trois heures pour le livrer au centre du village. Quand on lui demande pourquoi il ne fait pas comme lui, avoir une étable dans le hameau pour faire la traite puis se rendre quotidiennement dans le pâturage, il nous répond : « *Le troupeau qui se trouve là-bas, c'est un troupeau de brebis. Et il y en a beaucoup, alors elles n'auraient pas assez à manger ici. Ce troupeau ne reste que vingt jours ou un mois là-haut. Puis*

ils vont au sommet de la montagne, c'est parce qu'il a beaucoup, beaucoup de brebis, les pâturages ici ne suffisent pas. »

Figure 12 - Description des troupeaux et des locations des éleveurs interrogés



Réalisation O. Crouteix 2022.

Ainsi, les troupeaux de chèvres peuvent utiliser les ressources pastorales d'un ensemble de terres plus ou moins boisées ce qui permettra à l'éleveur de conduire son troupeau sans utiliser, ou moins, les pâturages payants... tant que le troupeau de chèvres n'est pas trop grand (moins de 150 animaux environ). Il est à noter aussi qu'en Albanie les éleveurs vendent le lait de chèvre moins cher que le lait de brebis (60 lekë par litre de lait de chèvre contre 120 lekë par litre de lait de brebis à la laiterie de Tragjas, à Dukat). En revanche la viande de chevreau est très recherchée par les particuliers et les restaurateurs.

5.2. La main d'œuvre en expatriation

La seconde caractéristique des systèmes d'élevage qui influence l'utilisation des ressources pastorales est la disponibilité en main d'œuvre. Souvent, la limitation pour le développement du troupeau n'est pas la quantité de ressource pastorale disponible sur le territoire, mais bien le manque de main d'œuvre. En effet, plusieurs éleveurs achètent des fourrages pour compléter l'alimentation de leur troupeau, en particulier pendant l'hiver. Quand on leur demande pourquoi ils achètent du foin, de la luzerne ou du maïs, ils nous répondent qu'ils n'ont pas le temps de récolter ou produire, et n'ont pas la main d'œuvre disponible. C'est le cas de M. à Mujaj, sur le plateau de Cahan dans le Has : *« Les raisons pour lesquelles je vais au Kosovo pour acheter des fourrages sont que premièrement les fourrages d'ici ne suffisent pas et, deuxièmement, et c'est très important, nous n'avons pas d'ouvriers pour ramasser l'herbe, parce que je suis seul, parce que mes frères sont émigrants en Allemagne, mon fils est en Allemagne aussi. Et moi je dois garder les bêtes. C'est pour cette raison que je vais au Kosovo. Parce que simplement je n'ai pas de main d'œuvre pour faire les foin. Il y a de l'herbe, il y a beaucoup d'herbe, mais pour la ramasser il n'y a personne »*. L'émigration massive est une réalité dans toute l'Albanie, mais le Has est particulièrement touché par ce phénomène, et il semble qu'aucune famille n'est pas un proche à l'étranger. D'ailleurs, un autre éleveur de chèvres du Has, très actif localement pour la défense de la race de chèvre en 2014 était, en 2021, en Grèce pour travailler et avait vendu son élevage.

Ce manque de main d'œuvre, conséquence de l'émigration et de l'exode rural, se retrouve dans certains autres territoires de l'étude. Par exemple, à Vithkuq, lorsqu'on demande au président de l'unité administrative si l'élevage est important dans ce territoire il répond : *« Pour dire la vérité, l'élevage a diminué ces derniers temps, c'est devenu moins important qu'autrefois. [...] Les habitants sont partis de Vithkuq. Une partie a émigré, en Europe, en Grèce ou dans les autres pays. Tandis que les autres sont dans les grandes villes : Korçë, Tirana, Vlora. »* Un éleveur de Rehovë achète des fourrages à Korça en nous expliquant qu'il y a deux raisons : *« d'abord, il n'y a pas assez de terres, il n'y a pas assez de fourrages pour tout l'hiver. Mais nous n'avons pas non plus d'ouvriers ou de moyens pour faire les foin, alors nous sommes obligés d'aller à Korça »*. Cependant, localement, dans certains villages où les filières agricoles sont bien développées, les parcelles agricoles sont d'abord valorisées pour l'alimentation humaine. C'est le cas à Lubonjë dans la plaine agricole au sud-est de Vithkuq, où l'éleveur de brebis nous dit qu'il produit sur ces terres 66 % des fourrages et qu'il achète à Korça le reste. Il explique : *« Les prairies pour ramasser le foin ne me suffisent pas. Dans le village, il n'y a pas assez de terres agricoles pour produire tous les fourrages »*. Le manque de main d'œuvre est aussi à mettre en regard du prix de la location de la terre agricole, de l'existence d'un marché pour les fourrages à proximité, de l'importance de l'élevage dans la région, du montant des salaires (locaux, urbains et à l'étranger), du prix des fourrages, etc.

Enfin, à Dukat, la plupart des éleveurs rencontrés effectue une transhumance inverse pendant l'hiver, ils n'ont donc quasiment pas besoin de fourrages. Ceux qui ne vont pas sur le littoral pendant l'hiver produisent leurs fourrages généralement sur leurs terres agricoles, à l'image de J., éleveur de brebis et de chèvres : *« Non, je n'achète jamais, il y a beaucoup de terres agricoles, je produis mes fourrages pour les bêtes et ça me suffit »*. Seulement A., éleveur de 200 brebis vivant près d'Orikum, nous dit acheter du fourrage pour nourrir ses bêtes pendant trois mois durant l'hiver. Il nous explique d'abord qu'il n'a pas assez de terres agricoles pour produire ces fourrages. Quand on lui demande pourquoi il n'en loue pas plus, il nous explique : *« Je ne veux pas louer des*

terres agricoles ou aller à la montagne, parce que je suis seul avec ma femme. ». « Vous manquez de main-d'œuvre ? ». « Mes quatre enfants sont en Italie ». Dans la suite de l'entretien, il nous expliquera que ses enfants ne reviendront pas vivre en Albanie, que lui est maintenant vieux et qu'il vendra ses bêtes.

5.3. Une activité pastorale en déclin

L'émigration et l'exode rural se retrouvent sur les trois terrains étudiés pendant cette étude. Cependant, on peut constater comme un gradient entre ces trois territoires. Dans le Has, l'exode est massif et touche directement des éleveurs, la population décroît, la main d'œuvre manque, les activités d'élevage sont plutôt en sursis. À la Rrungaja, la situation est contrastée entre les villages : certains connaissent une diminution de leur population, mais dans d'autres villages les filières agricoles et d'élevage restent actives et structurées. L'activité d'élevage reste importante dans ce territoire. Enfin à Dukat, la proximité avec la ville de Vlora et la forte activité touristique de la région ont pour conséquence un dynamisme de ce territoire, l'un des rares en milieu rural albanais à connaître une augmentation de sa population (Crouteix et Garnier 2022). De surcroît, les éleveurs bénéficient d'un environnement permettant d'avoir les troupeaux à l'extérieur toute l'année et le besoin en complémentation est moindre. Cependant, à titre individuel, des éleveurs peuvent manquer de main d'œuvre.

L'émigration et l'exode rural ont des conséquences sur le développement de l'élevage et sur l'exploitation des terres et des ressources pastorales, mais aussi sur les paysages et leur évolution. En effet, ces départs massifs ont tout d'abord entraîné une chute des cheptels dans chaque territoire de l'étude entre la fin du communisme et aujourd'hui (voir tableau 5). Même s'il est difficile d'avoir une estimation précise du nombre d'ovins, bovins et caprins sur chaque territoire de nos jours (les statistiques albanaïses ne sont pas à l'échelle de ces territoires, il n'y a pas de relevés précis par les administrations locales, etc.), tous les acteurs s'accordent sur une diminution importante du nombre de bêtes.

Tableau 6 - Différentes estimations du cheptel de chaque territoire à la fin de l'époque communiste et de nos jours

Région	Cheptel sur le territoire		Source
	Pendant la période communiste	De nos jours	
Pashtriku et plateau karstique (Has)	3 000 chèvres du Has sur le plateau karstique	800 chèvres du Has sur le plateau karstique	M., éleveur de chèvres du Has (2021)
		4 883 chèvres du Has sur le plateau karstique (données de 2011)	Mémoire A. Garnier (2015), d'après les statistiques nationales
Rrungaja (Korça)	6 000 brebis, 1 000 chèvres, 120 vaches à la coopérative de Vithkuq et 3 000 brebis à la ferme d'État de Shtyllë	620 vaches, 5 750 brebis, 750 chèvres dans les villages et environ 1 500 brebis dans les pâturages privés	Mémoire S. Gontard (2017), d'après des entretiens
Dukat - Karaburun (Vlora)	80 000 chèvres ou brebis et 3 000 vaches	37 000 chèvres ou brebis et quelques vaches	S., président de l'unité administrative (2021)
		1/6e par rapport à la période communiste à Karaburun	N., chargé de mission à l'AdZM (2021)
	120 000 petits ruminants (ovins et caprins) à Karaburun	15 000 petits ruminants (essentiellement caprins) à Karaburun	P., éleveur de chèvres à Dukat (2021)

Cette émigration massive et cette diminution importante du nombre d'animaux d'élevage sur chaque territoire a entraîné une déprise agricole importante ainsi qu'un changement des usages du sol. De nombreuses parcelles agricoles qui ont été drainées ou terrassées pendant le communisme sont aujourd'hui abandonnées et laissées en friche. Ce qui peut même conduire à une fermeture du milieu (voir figure 14 et 15). Ces espaces sont parfois exploités par les éleveurs qui y font paître leur troupeau. F., éleveur de brebis à Vithkuq, utilise ces terres pendant l'hiver : « *Quand il y a de la neige, quand la neige commence à tomber, alors nous allons sous le village. Et nous avons nos pâturages. Ce sont des terres agricoles d'après la loi n° 7501, mais elles sont devenues des pâturages* ». Cependant, la diminution importante du nombre de bêtes a aussi pour conséquence un embroussaillage de plusieurs parcelles. F., rentrant de son pâturage et nous indiquant une parcelle au bord du chemin nous dit : « *Auparavant, il y avait beaucoup de gens, la population était très active et presque toutes les terres étaient plantées, cultivées. Ils travaillaient les terres. Maintenant très peu s'intéressent à travailler la terre. Même ces prairies-là étaient des terres agricoles* ».

Figure 13 - Les prairies et les terrasses de Vranisht (Has) en 1972 et en 2014 : les surfaces agricoles (champs et terrasses) mise en place pendant l'époque communiste sont délaissées et vouées à une végétation spontanée



Photographie de gauche : archives photographique de Tirana, 1972. Photographie de droite : A. Garnier 2014.

Figure 14 - Les terrasses du Has de l'époque communiste sont aujourd'hui laissées en friche et s'embroussaillent. Une prairie recouverte de fougères au-dessus de Vithkuq montre la fermeture du milieu de ces territoires agricoles et pastoraux du communisme



À gauche : terrasse du Has. À droite : prairie au-dessus de Vithkuq. Photographies : O. Crouteix 2021.

PARTIE 3 : DES ACTIVITÉS PASTORALES MENACÉES DANS DES TERRITOIRES EN ÉVOLUTION RAPIDE

Ce travail de terrain et les différents résultats exposés dessinent une évolution rapide des espaces ruraux albanais et des systèmes pastoraux, caractérisée par un déclin des activités pastorales (1^{ère} sous partie). Or ces dernières rassemblent de nombreuses externalités positives (2^{ème} sous partie). Il convient alors de comprendre quels moyens peuvent être utilisés pour favoriser ces activités pastorales et le développement rural en Albanie (3^{ème} sous partie).

1. TROIS FACTEURS DE PRESSION SUR LES ACTIVITES PASTORALES ALBANAISES

L'évolution des activités pastorales peut être analysée au regard des trois facteurs qui régissent les régimes fonciers selon R.C. Netting (2018, évoqué dans la première partie de ce rapport) : l'ensemble des règles et normes (une entrée institutionnelle), les ressources et la manière dont elles sont perçues, décrites et exploitées, la nature des productions et l'ensemble des systèmes productifs. Ces trois facteurs sont en évolution constante et sont à analyser dans leur dynamique. Ces transformations peuvent être aussi bien la cause que la conséquence du déclin des activités agricoles.

1.1. Les règles et normes qui régissent l'accès au foncier

Les résultats exposés dans la partie 2, et en particulier les sous parties 2 et 3, sur la gestion administrative et fonctionnelle des pâturages publics et des ressources pastorales au sein de chaque village montrent la pluralité et la superposition des règles et normes qui s'appliquent. D'une part, ces descriptions montrent la diversité des situations de gestion par les municipalités : il n'y a pas de location dans le Has, les locations sont annuelles à Vithkuq et saisonnières à Dukat. D'autre part, en comparant les trois terrains, on comprend la diversité d'organisation des habitants et usagers et les différents arrangements locaux qui existent. Notons entre autres qu'un quartier correspond à un lignage dans le Has et est centrale dans la division des espaces, qu'à Dukat les revendications sur les « terres de grands-pères » sont tellement fortes qu'elles sont la source d'échanges financiers, et qu'à Vithkuq les pâturages sont répartis par éleveur ou groupe d'éleveurs selon la répartition des terres agricoles distribuées en 1991.

Depuis 1991, les évolutions des règles qui régissent l'organisation des espaces ruraux ont été quasi-constantes. Les terres agricoles ont été extrêmement morcelées et privatisées en 1991, passant d'un régime public à un régime privé. Les pâturages et forêts sont entrés dans un processus complexe de dévolution, prenant des formes distinctes et admettant des temporalités différentes localement entre 1995 et 2016. En 2016, les municipalités qui viennent d'être redessinées lors de la réforme territoriale ont la propriété et la gestion de presque la totalité des terres forestières et pastorales. Les personnels des services nationaux des forêts et pâturages, qui avaient des équipes dans chaque district (des entités géographiques qui n'existent plus depuis la réforme territoriale), ont été soit débauchés (départ à la retraite comme dans le Has ou changement de poste), soit transférés à la mairie (comme dans le cas de Vlora où l'agent refuse de travailler dans les locaux de la mairie en signe de protestation contre cette dévolution et la gestion par la municipalité). Ces agents étaient souvent les individus qui avaient les savoirs empiriques du territoire et ayant généralement travaillé depuis le début de leur carrière dans les services des forêts et pâturages. Ils connaissaient par exemple l'histoire des parcelles forestières

et pastorales, les différents inventaires et projets, mais avaient aussi la connaissance des acteurs locaux et même parfois des usagers. Avec cette longue procédure de dévolution, ces connaissances se sont dispersées et sont aujourd'hui localement extrêmement parcellaires et lacunaires. Si à Korça l'inventaire forestier de 1981, support pour les contrats de location, est dans les nouveaux bureaux de la mairie, il n'est pas évident qu'à Vlora ces inventaires soient récupérés par la municipalité quand l'agent actuellement en poste partira à la retraite dans un futur proche. Ce processus de dévolution a donné une responsabilité aux nouvelles municipalités qui peuvent avoir de très grands territoires à gérer (par exemple le Has s'est vu attribuer 34 211 hectares, la municipalité de Korça 77 965 hectares, et celle de Vlora 10 431 hectares de forêts et pâturages) et doivent se munir de compétences et d'outils adéquats.

Il a aussi été attribué des espaces forestiers et pastoraux aux aires protégées qui dépendent du ministère de l'Environnement et qui ont des bureaux dans chaque région (*qark*).

Ainsi, ces trente dernières années, un éleveur de Leshnjë, par exemple, a reçu la propriété privée de terres agricoles et a loué un pâturage, dans un premier temps aux services des forêts et pâturages du district dépendant directement de l'État, puis à la commune de Vithkuq (qui n'existe plus depuis la réforme territoriale) pendant quelques années, et enfin il loue maintenant cette même parcelle à la municipalité de Korça. Ce changement d'interlocuteurs ne semble pas affecter plus que ça les éleveurs, pour qui rien n'a changé fondamentalement dans le contrat (la capacité de charges, les délimitations de la parcelle et parfois même le prix sont restés identiques). En revanche, pour les structures de gestion, ces changements demandent une adaptation constante et un suivi des dossiers dans le temps parfois difficile, selon les relations qu'entretiennent les différents individus.

Pour un éleveur de Dukat, les règles appliquées localement mettent en place des locations saisonnières, avec souvent un changement de l'institution responsable : soit l'Agence des aires protégées, soit la municipalité.

Enfin, il faut ajouter à ces évolutions qui touchent les pâturages publics des procédures locales qui conduisent parfois à la privatisation de certaines terres forestières et pastorales. C'est le cas à la Rrungaja, après une procédure longue et complexe qui s'est étendue sur six ans : 840 hectares de pâturages et 260 hectares de forêts ont été restitués et privatisés à une famille de Korça. Cette procédure de privatisation a rebattu les cartes de la gestion locale des terres pastorales avec notamment des prix de locations beaucoup plus importants (voir encadré partie 2, sous partie 1.1 et 3.3).

Cette privatisation semble rester une exception à la Rrungaja, mais d'autres éleveurs souhaiteraient vraiment devenir propriétaires de leur pâturage. Un éleveur de Dukat explique que de telles revendications ont été manifestées à Dukat et Karaburun, mais qu'elles n'ont pas abouti à des restitutions de la propriété privée. Quand on l'interroge sur cette expérience, il nous raconte : « *Avant le communisme, pendant le gouvernement de Zog, il y avait des employés qui venaient ici pour relever les impôts. Mon grand-père était obligé de payer des taxes à l'État de Zog. Les taxes étaient différentes. Par exemple, une année, nous avons donné de l'argent pour reconstruire l'église, une autre année nous avons donné du fromage, etc. C'était comme ça les taxes. L'employé du gouvernement avait un document qui disait : alors toi, parce que tu as cette terre, cette année, tu dois payer tant de lekë pour l'église, une autre année tu dois donner du fromage ou du lait, etc. Pendant le gouvernement de Zog, les terres étaient enregistrées, les bêtes*

aussi, et même les arbres fruitiers, par exemple le nombre d'oliviers, de citronniers, etc. Alors chacun payait selon ce qu'il avait. Aujourd'hui l'État ne reconnaît pas ces documents. Après 1991, je suis allé avec d'autres habitants de la région qui étaient plus riches et avaient plus de contacts, plus de relations que moi, devant le juge. Le juge n'a pas pu reconnaître ces papiers parce qu'il a dit que cette zone est une « zone protégée ». Mais moi je suis sûr que ça cache des intérêts étatiques importants et secrets. » Puis il ajoute : *« Il y a dix ans, ici à Dukat, nous avons été en conflit avec l'État, nous avons fait une grande manifestation. Les habitants de Dukat ont choisi dix personnes, dont moi, et nous sommes allés voir dans les archives nationales [...] avec un interprète (qui connaissait bien la langue de l'époque) et nous avons vu les documents. Et l'interprète a voulu nous aider. Ensuite nous n'avons plus jamais revu les documents et l'interprète. »* Ce discours contient des relents de « conspirationnisme », avec la présence d'intérêts importants et secrets sur la presqu'île de Karaburun et dans la région de Dukat. On comprend tout de même que les habitants de Dukat ont manifesté leur volonté d'acquérir des titres de propriété sur des espaces de *saltus* et de *silva* en s'appuyant sur des documents pré-communistes. On peut se demander pourquoi certaines procédures de restitution et de privatisation des terres ont abouti et d'autres non. Est-ce à cause de la nature des documents sur lesquels s'appuie celui qui fait la demande ? Par exemple, dans le cas de Dukat, la Justice considère-t-elle qu'il s'agissait du paiement en nature de droit d'usage d'une famille sur des territoires précis alors que les habitants considèrent qu'il s'agit de preuve de l'existence de propriétés privées pré-communistes (en payant en nature des taxes foncières) ? Est-ce par rapport à la période des documents (époque du roi Zog, époque ottomane, entre-deux-guerres, confiscation pendant la période communiste) ? Est-ce par rapport aux lieux pour lesquels les habitants font la demande ? Par exemple, y-a-t-il des enjeux à Dukat pour que les terres restent publiques car c'est une zone littorale proche d'une zone militaire ? Est-ce par rapport à des mécanismes de corruption et de clientélisme qui existent en Albanie ?

L'enquête ne permet pas de répondre aujourd'hui à ces questions, mais les revendications quant à la restitution des terres sont très vives, aussi bien dans le Has que dans la région de Dukat. Elles sont tellement fortes qu'elles entraînent par exemple une double location des terres pastorales à Dukat et Karaburun (Crouteix & Garnier, 2022).

Ainsi, ces trente dernières années, l'entité gestionnaire des terres pastorales et forestières a changé plusieurs fois. La gestion fonctionnelle des espaces villageois a pu évoluer aussi au gré des revendications locales. D'autres facteurs majeurs d'évolution des usages locaux sont l'environnement et la végétation.

1.2. La végétation et les ressources naturelles, fermeture du milieu, déforestation et dégradation des forêts : des évolutions contemporaines

Ce second facteur qui détermine les régimes fonciers est l'ensemble de la végétation et la façon dont elle est perçue, décrite et exploitée par les usagers et les gestionnaires. Les couverts végétaux peuvent être amenés à changer plus ou moins rapidement et les pratiques liées à chaque espace peuvent aussi évoluer selon les usages, les besoins, la disponibilité des habitants, etc.

Ces changements de végétation sont notamment expliqués par un éleveur (F.) lors de la restitution à Vithkuq. Lorsqu'on lui montre la photographie de la figure 16 qui représente une plaine au-dessus du village en allant vers les pâturages de la Rrungaja, F., qui utilise un territoire

légèrement en amont de celui de la photographie comme estive, explique les évolutions de ce paysage :

« Pendant l'époque communiste, c'était une terre agricole. Même au début de la démocratie c'était une terre agricole. Jusque dans les années 1997¹⁵, on cultivait cette terre. Certains villageois sont propriétaires de morceaux de cette prairie d'après la loi n° 7501. Les propriétaires peuvent toujours cultiver ces parcelles, mais elles sont devenues des prairies. Des prairies qui appartiennent à des privés. Après 1997, les propriétaires sont devenus vieux, ils ne pouvaient plus exploiter ces parcelles. Alors toutes ces prairies sont devenues musha pour le village. Mais les villageois propriétaires paient une taxe [foncière] parce que ces parcelles sont enregistrées d'après la loi n° 7501. »

Figure 15 - Ancienne plaine agricole aujourd'hui en prairie en contrebas de la Rrungaja et au-dessus du village de Vithkuq



Photographie : O. Crouteix 2021.

Dans ce cas, une terre agricole aplanie et défrichée pendant le communisme a été divisée et privatisée en 1991. L'exploitation agricole a continué jusqu'en 1997 à peu près. Puis ces terres trop éloignées du village ont été délaissées par les propriétaires. Une végétation herbacée spontanée a colonisé la prairie qui est maintenant utilisée par différents éleveurs du village pour le pâturage.

¹⁵ En Albanie, cette date est importante dans la mémoire de chacun, car elle correspond à la chute des pyramides, une crise économique qui a eu des conséquences politiques et sociales très importantes et violentes. Lorsqu'ils évoquent cette période, les Albanais parlent souvent de « la guerre ».

estival. Si l'élevage continue de diminuer dans ce territoire, cette plaine sera certainement colonisée par des arbustes puis des arbres.

Deux grands changements de végétation sont très souvent évoqués en Albanie ; d'un côté, la déforestation ou dégradation des couverts forestiers liés aux coupes illégales de bois et, de l'autre côté, la fermeture du milieu, comme l'embroussaillage des prairies naturelles liée à la diminution des activités agricoles et pastorales. Sur le terrain, on peut retrouver des indicateurs de la fermeture du milieu comme expliqué plus haut (et dans la partie 2, sous partie 5.3). Aussi, lors de certains entretiens, les habitants évoquent ces évolutions paysagères, mais il est souvent difficile de les localiser ou de pouvoir les quantifier de façon précise. Ainsi, pour préciser ces évolutions de couverts végétaux, j'ai utilisé la base de données européennes CLC reprenant les couvertures du sol après analyses d'images satellites (voir ci-dessus avec les typologies présente dans les figures 5 et 12 et dans le tableau 5). J'ai comparé ces données en 2000 et en 2018 pour obtenir les cartes ci-dessous (il s'agit des données les plus anciennes, 2000 et les plus récentes dans cette base de données concernant l'Albanie). CLC permet ainsi une comparaison pour les territoires albanais avec dix-huit ans d'écart, avec la possibilité d'avoir des données quantifiées et localisées. Afin de gagner en lisibilité et de pouvoir comprendre les changements importants de végétation, j'ai simplifié la typologie utilisée par CLC (qui distingue quarante-quatre types de couvertures de sols) en construisant sept catégories (voir tableau 7). Cette simplification a été faite d'après la définition de chaque typologie de la légende de CLC et mon expérience de terrain en Albanie. Par exemple : l'entrée 222, « Vergers et petits fruits », a été classée dans « Zone à végétation mixte (*saltus*) », car en observant les cartes, de grandes surfaces dans le Has classées sous l'entrée 222 sont en réalité, d'après mes observations de terrain, des terrasses de l'époque communiste aujourd'hui abandonnées où une végétation arbustive pousse à nouveau (voir figure 14 et 15).

Tableau 7 - Simplification en sept catégories de la typologie de couverture des sols utilisée par la base de données européenne Corine Land Cover (CLC)

Code CLC	Libellé en français	Typologie simplifiée	Couleur
111	Tissu urbain continu	Zones artificialisées	
112	Tissu urbain discontinu		
121	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés		
123	Zones portuaires		
124	Aéroports		
131	Extraction de matériaux		
132	Décharges		
133	Chantiers		
141	Espaces verts urbains		
142	Équipements sportifs et de loisirs		
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Terres agricoles (<i>ager</i>)	
212	Périmètres irrigués en permanence		
213	Rizières		
221	Vignobles		
222	Vergers et petits fruits	Zones à végétation mixte (<i>saltus</i>)	
223	Oliveraies	Terres agricoles (<i>ager</i>)	
231	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	Zones herbacées	
241	Cultures annuelles associées à des cultures permanentes	Terres agricoles (<i>ager</i>)	
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Zones à végétation mixte (<i>saltus</i>)	
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Zones herbacées	

244	Territoires agroforestiers	Terres agricoles (<i>ager</i>)	
311	Forêts de feuillus	Forêts (<i>sylva</i>)	
312	Forêts de conifères		
313	Forêts mélangées		
321	Pelouses et pâturages naturels	Zones herbacées	
322	Landes et broussailles	Zones à végétation mixte (<i>saltus</i>)	
323	Végétation sclérophylle	Zones herbacées	
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	Zones à végétation mixte (<i>saltus</i>)	
331	Plages, dunes et sable	Zones sans végétation	
332	Roches nues		
333	Végétation clairsemée	Zones à végétation mixte (<i>saltus</i>)	
334	Zones incendiées		
335	Glaciers et neiges éternelles	Zones sans végétation	
411	Marais intérieurs	Plans d'eau (lacs et zones humides)	
412	Tourbières		
421	Marais maritimes		
422	Marais salants		
423	Zones intertidales		
511	Cours et voies d'eau		
512	Plans d'eau		
521	Lagunes littorales		
522	Estuaires		
523	Mers et océans		

Les lignes grisées correspondent à des couvertures de sols absentes en Albanie.

En s'appuyant sur cette typologie simplifiée, on obtient les cartes ci-dessous (figure 17, 18 et 19) pour chaque territoire et pour les végétations en 2000 et en 2018. Pour délimiter chaque territoire d'étude, j'ai utilisé les « économies » forestières de l'inventaire du communisme. Il s'agit d'unités géographiques délimitées souvent en fonction de la typologie dans les années 1980. En faisant la somme de chaque catégorie de couverture de sol en 2000 et en 2018 on obtient le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 pour chaque territoire de l'étude

En hectares	Has		Vithkuq - Rrungaja		Dukat - Karaburun	
	2000	2018	2000	2018	2000	2018
Terres agricoles (<i>ager</i>)	1 021,46	785,74	0	0	1 512,88	1 499,98
Zones artificialisées	89,54	96,15	68,76	63,15	349,94	426,25
Plans d'eau (lacs et zones humides)	1 182,23	1 544,23	142,08	144,85	275,91	428,93
Forêts (<i>sylva</i>)	12 186,75	11 716,26	8 451,54	6 070,44	6 572,20	5 874,62
Zones herbacées (prairies et pâturages)	11 841,97	11 675,63	5 495,99	8 400,38	17 251,02	15 778,75
Zone à végétation mixte (<i>saltus</i>)	12 299,26	12 846,96	7 771,66	7 182,86	4 180,42	6 448,85
Zones sans végétation	0	43,75	123,87	55,53	106,47	128,51

De ces chiffres et des cartographies du Has (figure 17), on observe une augmentation des zones à végétation mixte (*saltus*) aux dépens des prairies et des zones agricoles, notamment au nord-ouest de Krumë. On retrouve ici l'enjeu de fermeture du milieu. On remarque aussi au sud-ouest du plateau karstique une diminution importante des forêts, remplacées par des zones à végétation mixte (*saltus*). Ce changement correspond à une dégradation des forêts ou une déforestation qui peuvent être liées à des activités illégales, mentionnées au cours des entretiens dans le Has. On remarque aussi une nette augmentation des surfaces en eau entre 2000 et 2018. Elle est certainement le fait de la montée du niveau du lac faisant la frontière du Has au sud et à l'ouest. Son niveau évolue au cours de l'année selon l'exploitation du barrage en aval, lequel a été construit pendant l'époque communiste pour produire de l'électricité.

Figure 16 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 dans le Has

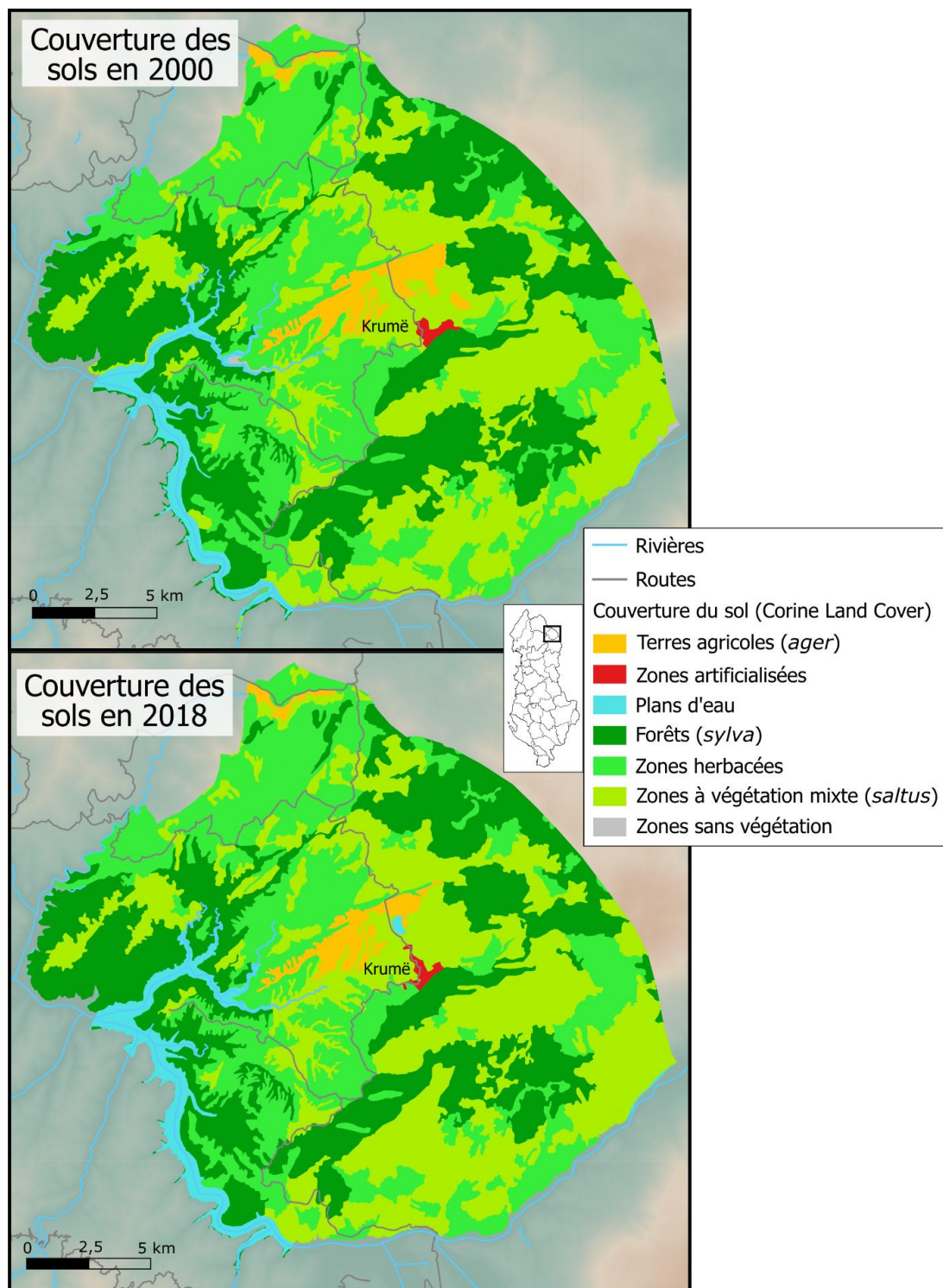
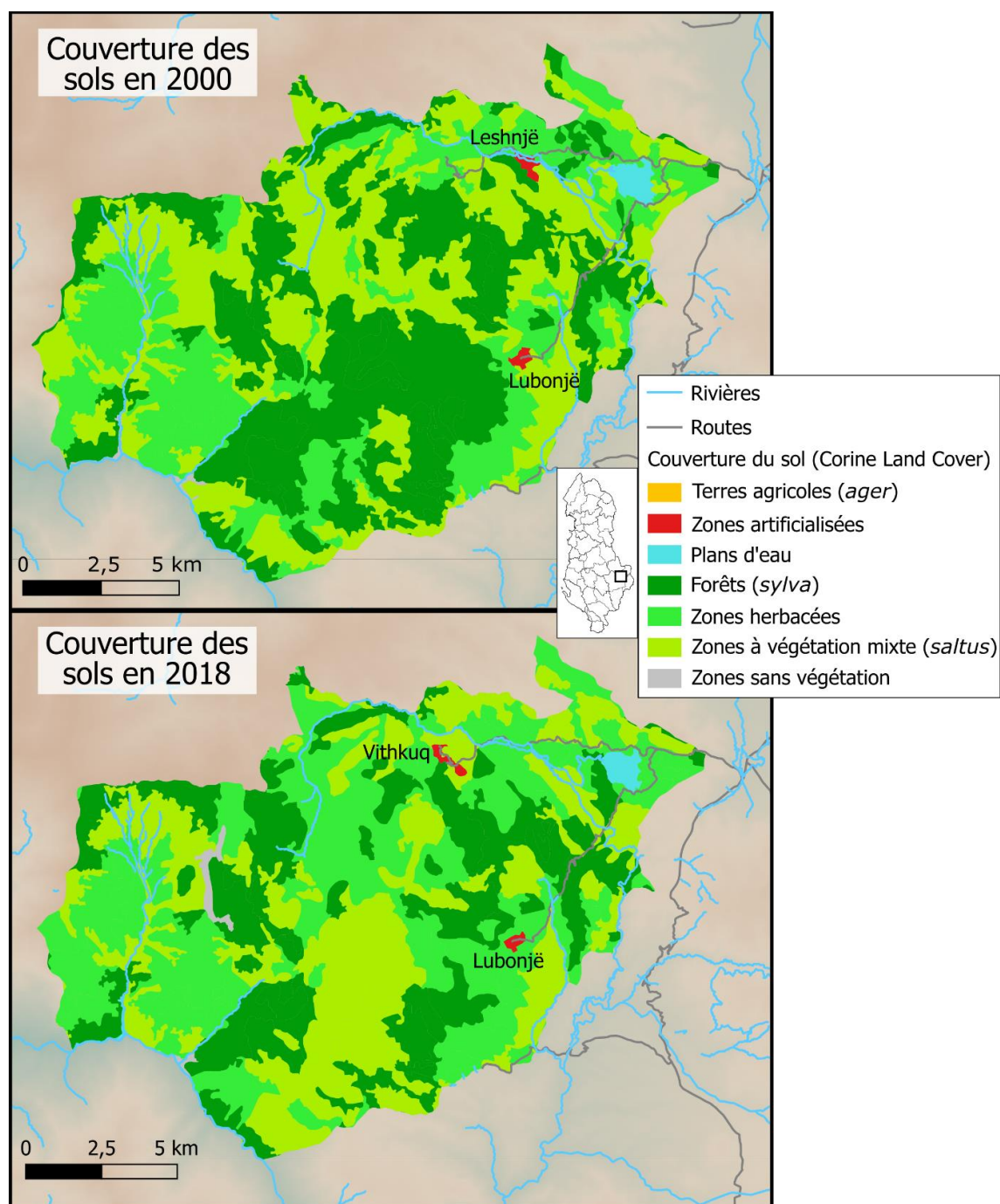


Figure 17 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018
à Vithkuq et sur la Rrungaja



Données : srtm, Corine Land Cover et Openstreetmap, Réalisation : O. Crouteix en 2021

L'analyse des cartes et des données dans la région de Vithkuq est plus complexe. Les cartes de la figure 18 montrent plusieurs limites à l'utilisation des bases de données CLC. En effet, ces bases

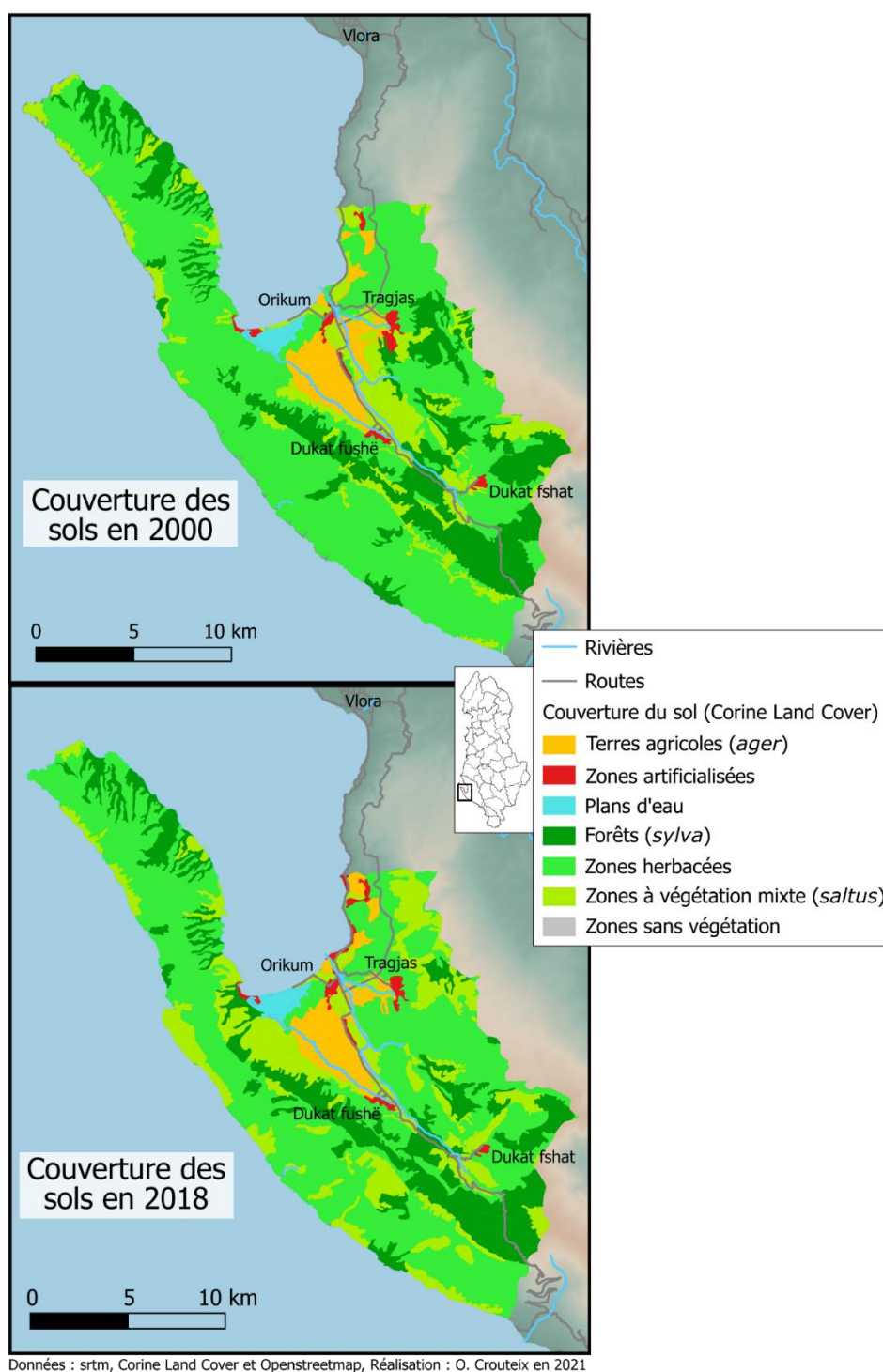
de données cartographiques sont effectuées par analyse d'image satellite et ont une résolution de 25 hectares pour les phénomènes surfaciques et de 100 mètres pour les phénomènes linéaires (Büttner et al. 2021). Cette résolution et l'analyse systématique d'images satellites peuvent expliquer les différences que l'on observe entre 2000 et 2018 pour la région de la Rrungaja. Par exemple, le village de Vithkuq n'est pas identifié en 2000, non plus celui de Leshnjë en 2018. Ces deux villages existaient pourtant bien en 2000 et en 2018, seulement un nuage sur l'image satellite ou une faible résolution des images à disposition peut avoir comme conséquence la non-identification du village lors de l'analyse. Ces limites sont à prendre en considération dans l'analyse des chiffres du tableau 8 et dans la comparaison des cartes en 2000 et 2018. Dans la région de la Rrungaja, on peut tout de même constater une importante zone déforestée (plus de 2 000 hectares de forêts ont disparu entre 2000 et 2018) au sud du massif de la Rrungaja et à l'ouest de Lubonjë. S'agit-il des forêts privées restituées à la famille de Korça ? Quand on a demandé au propriétaire s'il gère ses forêts comme ses pâturages (avec une mise aux enchères pour des locations annuelles), il nous répond : « *Pour les forêts, je gagne beaucoup plus d'argent. Parce que c'est moi-même qui les exploite. J'ai coupé et vendu le bois de feu par exemple* ».

Les cartes de couverture de sol en 2000 et 2018 pour la région de Dukat et Karaburun (figure 19) montrent à la fois une urbanisation littorale importante et une fermeture du milieu au sud de la presqu'île de Karaburun et au sud-ouest de la lagune. De façon localisée à Dukat, l'enjeu de dégradation des forêts est aussi présent avec une réduction de 698 hectares de forêts essentiellement devenus des zones de *saltus* à l'est et au sud de Tragjas. L'enjeu d'urbanisation est particulier à ce territoire de l'étude, mais est important à l'échelle de l'Albanie et en particulier sur les zones littorales. Dans les données du tableau 8, on peut aussi noter une augmentation des surfaces en eau de 153 hectares. Cette augmentation s'illustre par le fait qu'en 2018 il existe une très fine surface d'eau dans les données de CLC le long du littoral et en particulier au bord de Karaburun. Cette fine présence d'eau de mer en 2018 à l'intérieur du découpage de la zone terrestre peut s'expliquer par plusieurs hypothèses :

- ▷ les données de 2018 correspondent à des images satellites prises à une période de marée haute ;
- ▷ la montée du niveau de la mer et l'érosion côtière sont des phénomènes qui touchent particulièrement la zone de Karaburun ;
- ▷ il y a eu une très légère modification dans les méthodes de géoréférencement et un écart existe dans les projections utilisées par CLC en 2000 et en 2018 par rapport au chevauchement des données cartographiques des économies forestières.

Au demeurant, il s'agit peut-être d'une combinaison de plusieurs de ces hypothèses.

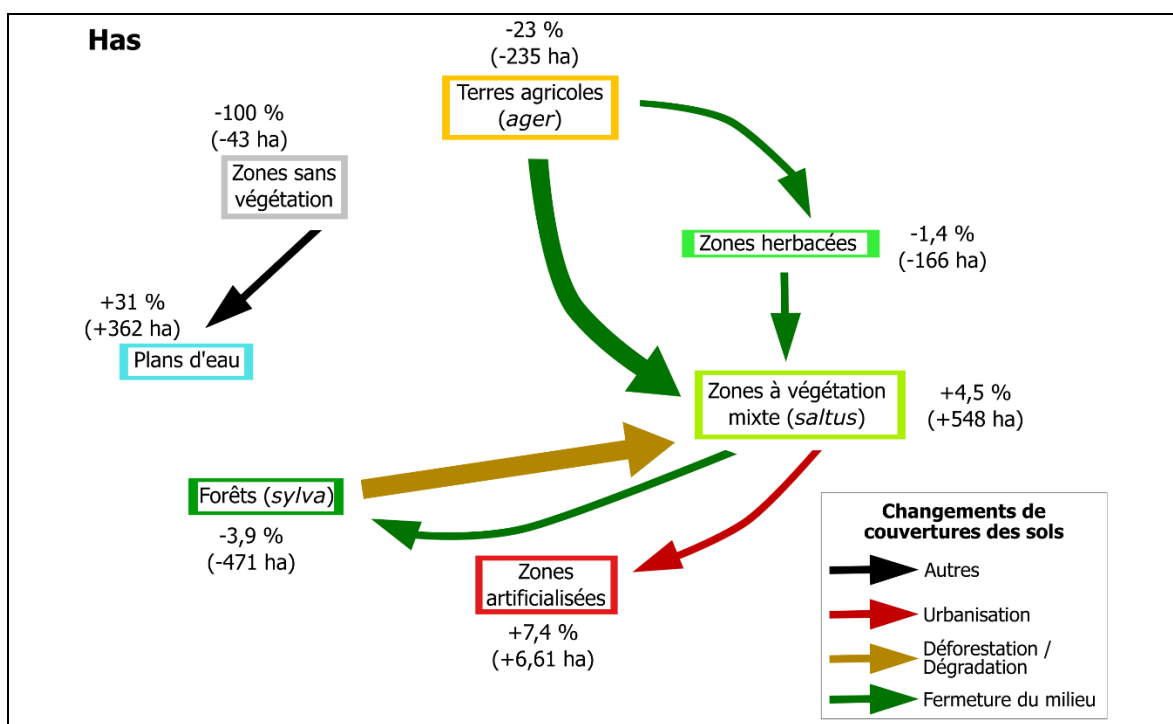
Figure 18 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 à Dukat et Karaburun



On peut aussi illustrer les évolutions de couverture des sols par les schémas suivants (figure 20, 21 et 22), qui considèrent chaque territoire individuellement.

Dans le Has, on remarque l'importance de la fermeture du milieu, une faible urbanisation des sols et une dégradation des forêts importante.

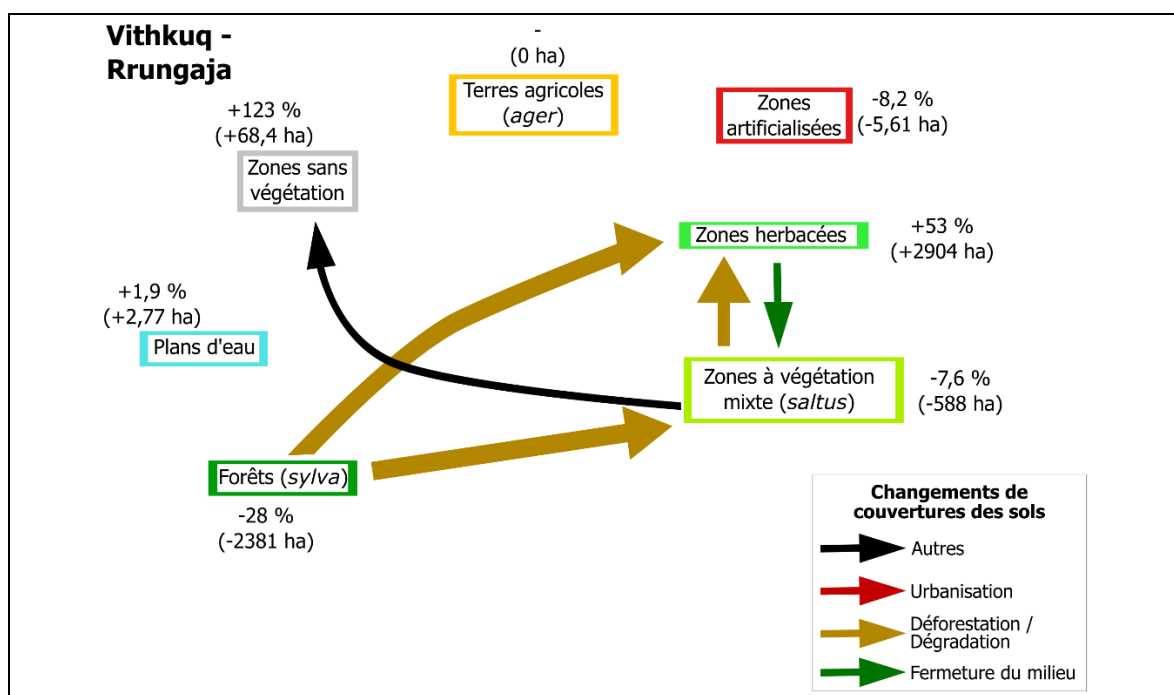
Figure 19 - Évolutions des couvertures de sol dans le Has entre 2000 et 2018



Réalisation : O. Crouteix 2021.

À Vithkuq et dans la région de la Rrungaja, plusieurs différences de couverture des sols entre 2000 et 2018 sont dues aux marges d'interprétation des images satellites. En revanche, l'importance de la déforestation et de la dégradation du couvert forestier reste un enjeu important dans ce territoire.

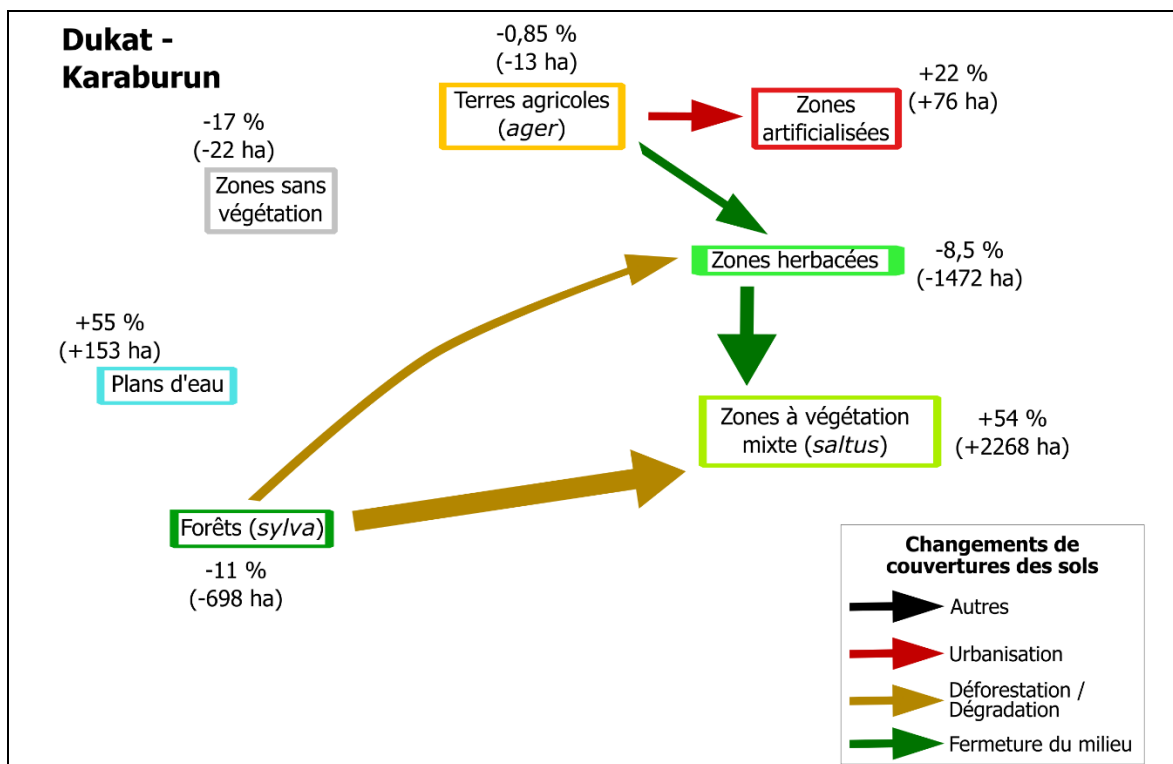
Figure 20 - Évolutions des couvertures de sol à Vithkuq et Rrungaja entre 2000 et 2018



Réalisation : O. Crouteix 2021.

Sur le territoire de Dukat et sur la presqu'île de Karaburun, on retrouve l'importance de l'artificialisation des sols, de la fermeture du milieu et de la déforestation et dégradation des forêts.

Figure 21 - Évolutions des couvertures de sol à Dukat et Karaburun entre 2000 et 2018



Réalisation : O. Crouteix 2021.

Ces évolutions de la végétation, et donc des ressources présentes sur le territoire, sont bien assimilées par les usagers et par de nombreux éleveurs qui constatent en particulier la fermeture du milieu. De surcroît, les travaux de terrains précédents montrent aussi, à dire d'acteurs, une fermeture du milieu avec embroussaillage de l'*ager* abandonné ou des pâturages sur la période 1990-2000 (Garnier 2015 ; 2016 ; Bernard-Mongin et *al.* 2016). Aujourd'hui, sur ces territoires, certains agents des structures gestionnaires parlent aussi de la déforestation, mais ne la localisent quasiment jamais lors des entretiens. Chaque territoire a aussi ses enjeux particuliers avec par exemple la littoralisation et l'urbanisation galopante entre Vlora et Dukat.

Cette fermeture du milieu qui correspond au passage de l'*ager* en *saltus* ou de *saltus* à *sylva* s'observe sur chaque territoire à des degrés divers. Cet embroussaillage a des conséquences sur les continuités écologiques, la biodiversité méditerranéenne et surtout sur la gestion des feux, et favorise la diffusion de mégafeux. Cet enrichissement est une conséquence du déclin des activités agricoles, en particulier du pastoralisme. Elle entraîne aussi une réduction des ressources pastorales et fourragères facilement utilisables, et donc contraint et obère les activités pastorales. C'est une forme de cercle vicieux : moins il y a d'élevage pastoral, plus le milieu se referme, moins il y a de ressources pastorales disponibles, moins il y a d'élevage pastoral.

1.3. Les systèmes de productions : des contraintes pour l'élevage pastoral

Par système de production, je considère à la fois les caractéristiques des filières dans chaque territoire, aussi bien pour les fournitures que les débouchés pour les produits pastoraux, et celles de l'aménagement du territoire qui influencent les filières pastorales. Sur chaque territoire de l'étude, ces systèmes de production évoluent au cours des années et des saisons. Ces évolutions peuvent faire peser de nouvelles contraintes sur les éleveurs ou parfois leur apporter des opportunités.

Par exemple, dans les villages proches de la Rrungaja, la route est dorénavant goudronnée jusqu'à Shtyllë et jusqu'à Lubonjë. L'accès au marché de la plaine de Korça est donc facilité pour tous les éleveurs de ces villages qui peuvent mettre en concurrence les différentes laiteries de la région. Ainsi, l'éleveur de vaches de Shtyllë vend son lait à Boboshticë et pas à Vithkuq. Tandis qu'à Lubonjë, ils le livrent à différentes laiteries : les éleveurs de brebis rencontrés fournissent la laiterie de Lubonjë, alors que l'éleveur de chèvres commercialise le lait à celle de Boboshticë. En dépit de l'éloignement de cette laiterie, ce dernier justifie son choix par le fait qu'elle lui achète sa production à un meilleur prix. Aussi, un fourgon de la laiterie de Boboshticë vient chaque jour pour acheter le lait de vache de plusieurs foyers du village (qui en ont une ou deux et effectuent la traite manuellement). Cette mise en concurrence des laiteries peut permettre de vendre au plus offrant, mais aussi de spécialiser chaque laiterie sur un type de lait afin de produire des fromages différents. En utilisant le lait de vache de différents éleveurs de la région, la laiterie de Boboshticë peut fabriquer chaque jour du fromage sans mélanger les laits. Une laiterie qui capte le lait de l'ensemble du territoire est parfois obligé de mélanger les laits de chèvre, de vache et de brebis. Certains consommateurs peuvent préférer le fromage avec un type de lait. Aussi, le fait qu'il y ait une route goudronnée jusqu'après Shtyllë permet à la laiterie de Vithkuq d'aller chaque jour au plus proche de la Rrungaja pour acheter le lait des éleveurs grands transhumants, qui apportent le lait chaque matin au bout du goudron pendant l'estive.

Figure 22 - Les mules et les chevaux des grands transhumants permettent de transporter le lait des traites de la veille au soir et du matin au bord de la route goudronnée où le propriétaire de la laiterie de Vithkuq collecte le lait chaque jour



Photographie : O. Crouteix 2021.

Dans le Has et en particulier pour les éleveurs du plateau de Cahan, la seule laiterie suffisamment proche est celle de Cahan. Elle fonctionne tout l'hiver, de septembre jusqu'en mai ou juin environ. Le reste du temps, les éleveurs doivent donc transformer le lait à la ferme, et posséder alors des réfrigérateurs suffisamment grands pour conserver le lait et le matériel pour fabriquer le fromage. Cette activité supplémentaire à la ferme intervient dans un contexte de manque de main-d'œuvre en raison des nombreuses expatriations. De surcroît, entre Cahan et Krumë, la route n'est pas goudronnée, on roule donc doucement sur cette route de montagne aux nombreuses ornières. Ceci limite de façon importante l'accès aux éleveurs du plateau de Cahan aux marchés régionaux et nationaux. Par exemple, un éleveur de chèvres de Mujaj (village sur le plateau de Cahan) explique que dans deux jours, il va vendre sept chevreaux à Krumë à un client qui vient de Tirana. Puisque la route est en mauvais état, ce client ne peut pas venir jusqu'à son étable, il est donc obligé de descendre les neuf kilomètres avec les chevreaux pour les vendre à Krumë, ce qui lui demande plus d'une demi-journée de travail pour une vente. Une route goudronnée permettrait à ces éleveurs d'avoir un accès plus rapide aux marchés régionaux de Kukës ou de gagner du temps sur les ventes à des particuliers ou à des revendeurs.

Enfin, à Dukat, de nombreuses laiteries ont fermé ces dernières années. En 2016, il en existait encore une à Tragjas, une à Dukat Fshat, une à Orikum. En 2021, il n'existe plus que celle de Tragjas. Les propriétaires de cette laiterie ont fait de nombreux investissements et ont

aujourd'hui une laiterie rénover. Elle est donc en situation de monopsonne¹⁶ et peut dans une certaine mesure imposer ses conditions (en termes de prix, de lieu de récolte quotidien du lait, etc.). En revanche, la proximité avec la zone touristique de Llogara et de Vlora offre des débouchés intéressants pour les éleveurs, en particulier pour les viandes de chevreaux ou d'agneaux qui sont très demandées en Albanie.

Ainsi, les systèmes de production, la végétation et les ressources, et l'ensemble des règles et normes qui régissent l'accès au foncier pastoral sont en constante évolution dans le contexte albanais. Sur les trois territoires étudiés, on note que ces transformations demandent aux éleveurs de s'adapter sans arrêt aux règles de gestion des espaces pastoraux et forestiers, conduisent à une baisse des ressources pastorales, et souvent à l'augmentation des contraintes dues aux systèmes de production. Ces dynamiques et contraintes, en particulier celles concernant les systèmes de production et la végétation, sont aussi une conséquence du déclin des activités pastorales sur chaque territoire. En effet, puisqu'il y a de moins en moins d'éleveurs et de troupeaux, les espaces se referment, les laiteries ne sont pas reprises et cessent leur activité. Il y a ainsi toujours moins de raisons de goudronner une route qui va d'un bassin de production en déclin aux zones de consommation. Cette déprise des activités pastorales s'illustre par le nombre de laiteries qui ont fermé dans la région de Dukat, par la fermeture du milieu dans le Has. D'autres marqueurs issus des missions conduites en 2021 sont à noter : en 2021, il n'a pas été possible de rencontrer un éleveur du plateau de Cahan très actif en 2015, notamment dans l'association pour la promotion de la chèvre du Has car, comme mentionné dans la partie 2 sous partie 5.2, il avait émigré en Grèce pour des raisons économiques. Cet éleveur a vendu son troupeau puis a quitté sa famille pour lui envoyer des subsides depuis la Grèce. Autre exemple, à Dukat, un éleveur rencontré en juin n'est pas venu à la restitution en novembre car il avait lui aussi vendu son troupeau pour émigrer en Italie. Ces éleveurs quittent leur territoire car ils ne peuvent plus réellement vivre de leurs activités agricoles et peuvent espérer gagner plus d'argent à l'étranger, même en Grèce où le salaire moyen est de 760 euros par mois alors qu'en Albanie il est autour de 200 euros par mois.

2. LE PASTORALISME ET SES EXTERNALITES POSITIVES

Plusieurs transformations du milieu rural albanais mettent en avant le déclin des activités pastorales. Il est alors important de comprendre les atouts de ces activités pour mettre en évidence l'importance de les favoriser et de les développer. Comme on l'a vu, les activités pastorales entretiennent le milieu rural et répondent à certains enjeux climatiques, écologiques et socio-environnementaux contemporains. Historiquement, ces activités fournissent aussi aux Albanais des produits carnés et laitiers de qualité et en quantité. Enfin, ces activités pastorales qui structurent l'organisation du milieu agraire, s'offrent peut-être comme le dernier rempart contre la désertification de l'espace rural.

¹⁶ Type de marché sur lequel il existe de nombreux offreurs pour un unique demandeur.

2.1. Le pastoralisme : un outil pour le paysage, la biodiversité et contre la fermeture du milieu

Si l'élevage est de nos jours souvent décrié pour ces externalités négatives telles que les émissions de gaz à effet de serre, il est important de distinguer les pratiques intensives avec les animaux en stabulation des pratiques pastorales ou à l'herbe. En effet, ce dernier émet moins de gaz à effet de serre par unité de production et, surtout, ce type d'élevage fournit de nombreuses externalités environnementales positives. Dans les territoires albanais étudiés, on peut notamment évoquer l'entretien du paysage, la lutte contre la fermeture du milieu, le maintien de la biodiversité semi-naturelle et des races locales, ou encore la sauvegarde d'une socio diversité dans les campagnes.

En parcourant l'ensemble du territoire, les élevages pastoraux participent à l'entretien des différentes formes paysagères. La mosaïque paysagère que l'on peut voir en Méditerranée et ses montagnes avec l'alternance de forêts plus ou moins denses, de prairies, de maquis ou de garrigues et d'espaces cultivés, est façonnée entre autres par le pastoralisme depuis plusieurs siècles. Ces élevages extensifs parcourent les chaumes pour nourrir les bêtes pendant l'hiver. Pendant l'été, ils entretiennent les prairies et les pâturages d'altitude. À l'intersaison, lorsqu'ils traversent les espaces forestiers peu denses, ces élevages, de chèvres en particulier permettent le débroussaillage. Cette mosaïque paysagère est particulièrement mise en avant dans certaines zones touristiques. C'est notamment le cas à Dukat avec la presqu'île de Karaburun, dont les aspects paysagers patrimoniaux de cette péninsule sont vantés par le parc national (voir figure 24).

Figure 23 – Panneaux d'information à destination des visiteurs



À gauche : encadré sur la péninsule de Karaburun sur un panneau de présentation de l'aire protégée Karaburun-Sazan. À droite : itinéraires de randonnées proposés sur le plateau de Cahan et au mont Pashtriku (Has).

Photographies : O. Crouteix 2021.

L'importance de l'élevage pastoral pour l'entretien d'un paysage remarquable est aussi à considérer dans le Has, sur le plateau karstique de Cahan au pied du Pashtriku qui culmine à 1 986 mètres d'altitude et qui est frontalier avec le Kosovo. Il est en effet recouvert de dolines souvent agricoles en alternance avec des forêts de chênes façonnées par les chèvres et avec des zones de

pâturages (figure 25). Ce paysage si particulier est très rare dans le bassin méditerranéen. Malgré la présence d'un camping, la signalisation de chemins de randonnée et la présence d'un panneau recensant différentes promenades, on ne peut pas vraiment considérer que l'attrait paysager amène de nombreux touristes sur ce territoire. En revanche, les habitants et des Albanais souvent originaires de cette région reviennent régulièrement pour pique-niquer en famille et profiter de cet attrait paysager. Le mont Pashtriku est aussi le lieu d'un pèlerinage au mois d'août pour les musulmans bektachis très présents en Albanie.

Figure 24 - Le plateau karsitique de Cahan, avec ses dolines, ses forêts et ses prairies



Photographie : O. Crouteix 2021.

Le pastoralisme répond aussi à un autre enjeu environnemental contemporain : l'érosion de la biodiversité. En effet, en entretenant ces mosaïques paysagères et en favorisant une alternance entre couvert forestier et zones herbacées, le pastoralisme permet à la biodiversité de chaque écosystème (forestier, prairies, maquis, garrigue) de perdurer. De surcroît, les déjections animales enrichissent les sols et ont un impact important sur la biodiversité de ces derniers. Enfin, les élevages pastoraux présents sur chaque territoire favorisent généralement la préservation de races animales locales, qui sont bien mieux adaptées aux conditions climatiques et topographiques du territoire où elles ont été développées. Des races que l'on retrouve tout autour du bassin méditerranéen ont été sélectionnées sur les seules qualités productives (viande ou lait) : elles sont souvent mal adaptées au plein air, aux espaces pentus ou à la végétation de

saltus. Cette non-adaptation a souvent comme conséquence le développement de maladies ou de problèmes articulaires chez les animaux qui doivent être soignés avec des produits vétérinaires ou laissés en stabulation. Ces pratiques coûteuses en produits, en fourrages et en bâtiments, ne sont pas durables dans le temps. Les races locales sélectionnées pour un territoire précis ont d'autres qualités : souvent plus robustes, elles nécessitent moins de soins mais sont souvent moins productives. Un éleveur du Has raconte : « *Je suis très triste parce que j'aime beaucoup cette race de chèvre. Et cette race de chèvre va disparaître. Parce que cette race de chèvre ne peut pas rester dans l'étable et manger du fourrage, elle doit aller dehors, dans la nature. Pendant tout l'été, elle va dehors. Seulement en hiver quand il y a beaucoup de neige, pendant peut-être un mois les chèvres peuvent rester à l'intérieur. Mais cette espèce de chèvre trouve sa nourriture dans la nature.* » Deux territoires étudiés sont concernés par les races locales : le Has et Dukat (figure 26 et 27).

Figure 25 - Les chèvres du Has se caractérisent par de longs poils, une couleur rouge ou marron vif et des pattes relativement grandes. Elles résistent aux écarts de températures et au froid particulièrement



Photographie : O. Crouteix 2021.

Figure 26 - Les chèvres de Dukat se caractérisent par leur petite taille et leur robe très noire. Elles peuvent parcourir des terrains très escarpés et pentus



Photographie : O. Crouteix 2021.

Comme évoqué préalablement, l'élevage pastoral est aussi fondamental dans le cadre de la lutte contre la fermeture du milieu. Comme le montre l'évolution des couvertures de sol entre 2000 et 2018 et les indices sur le territoire, l'enfrichement est un enjeu dans chacun des territoires albanais étudiés (voir partie 3 sous partie 1.2). L'embroussaillage des prairies est un enjeu crucial dans la lutte contre les feux. En effet, en plus de diminuer les ressources pastorales, il

favorise leur propagation en augmentant significativement la matière organique servant de combustible. Les feux sont des événements connus en Albanie. À Lubonjë, l'éleveur de chèvres rencontré nous explique faire paître ses bêtes pendant l'été dans les zones et les forêts du village. Il nous dit qu'il y a assez de ressources pastorales dans les espaces du village de Lubonjë, parce que « *en 2007, toute la forêt a pris feu. Maintenant il y a beaucoup de petits arbres, c'est pour cette raison qu'il y a beaucoup [de ressources] pour les bêtes.* » On demande alors qu'elle était l'origine de ce feu, il nous répond qu'il ne sait pas, il peut s'agir d'un acte individuel ou de la foudre. Lors de la phase de restitution, au sud-ouest de Dukat Fushë et d'Orikum, on remarque des limites de végétation très marquées sur la presqu'île de Karaburun et on se demande s'il s'agit des stigmates d'un feu (figure 28). Un éleveur du village nous confirmera qu'il y a bien eu un feu en juillet dernier, parti en amont du village pour rejoindre la presqu'île (il n'est pas rare qu'il y ait dans cette région un fort vent de terre qui vient du col de Llogara jusqu'à la plaine d'Orikum).

Figure 27 - Stigmates du feu de juillet 2021 au-dessus de Dukat Fushë. Le feu s'est propagé vers le nord-ouest en suivant les courbes de niveaux de la presqu'île de Karaburun



Photographie : O. Crouteix, novembre 2021.

En Albanie, les moyens de lutte contre les incendies sont peu développés : un feu qui se rapproche des habitations peut donc être dramatique en termes de pertes matérielles et humaines. Or, dans l'avenir, avec le changement climatique, les jours favorables à l'éclosion et la propagation des feux seront de plus en plus nombreux en Méditerranée. Ces jours correspondent à des périodes de sécheresse combinées à des hautes températures et des vents soutenus, autant d'événements qui vont s'intensifier dans les années à venir. Dans ce contexte, le pastoralisme, qui limite l'embroussaillage, est à favoriser et à développer en particulier aux abords des zones habitées. Comme mentionné dans la seconde partie de ce rapport, les éleveurs, en particulier de chèvres, utilisent les espaces à proximité des villages à végétation mixte appelé souvent *musha* pour nourrir leurs animaux, parfois toute l'année, parfois pendant l'hiver et le printemps.

2.2. Le pastoralisme fournit des produits alimentaires de qualité et en quantité

Les élevages pastoraux fournissent des produits carnés (la viande de chevreaux et d'agneaux principalement), de nombreux produits laitiers (lait, fromages, beurre, yaourt, etc.), de la laine et de l'engrais avec le fumier. En Albanie, la laine n'est plus valorisée, ou seulement à l'échelle du ménage en très petite quantité. En revanche certains éleveurs vendent le fumier à d'autres agriculteurs du village ou à ceux de la région de Tirana. Tous les éleveurs rencontrés vendent le lait aux laiteries et la viande souvent « sur pied » (les agneaux et les chevreaux sont vendus vivants). Lors de la première phase de l'enquête, je demandais régulièrement aux éleveurs s'ils vendaient mieux le lait ou la viande. Souvent ma question n'était pas trop comprise et ils me répondaient qu'ils vendent les deux. Après, en y réfléchissant, ils me disaient gagner un peu plus d'argent avec le lait ou avec la viande... ou alors qu'ils ne pouvaient pas réellement faire de distinction. Ceci montre que les élevages en Albanie ne se distinguent pas sur ce critère : on ne peut pas vraiment dire qu'il y ait les élevages allaitants d'un côté et les laitiers de l'autre, tous les éleveurs valorisent les deux. Très peu d'éleveurs transforment eux-mêmes le lait, ou seulement quand la laiterie ferme comme à Cahan ou bien pour leur consommation personnelle.

Dans le cadre d'un travail précédent portant sur les communs nourriciers, nous avons grossièrement estimé la production des élevages pastoraux en Albanie en s'appuyant sur les travaux de R. Marku (2018). L'élevage pastoral, au sens où il utilise des espaces villageois et municipaux – ce qui correspond à presque l'intégralité des élevages en Albanie – fournit 120 000 tonnes de viande rouge et 1 112 000 tonnes de lait et de produits laitiers. Les produits laitiers peuvent être du fromage (comme le *kachkaval* qui est servi dans la plupart des restaurants, ou un fromage ressemblant à la feta qui accompagne généralement les salades), du beurre, de la crème, du yaourt (nommé *kos* et servi pendant l'été très frais dans les restaurants) ou encore du *dhallë* (une sorte de lait ribot vendu dans toutes les boulangeries, les *byrekstore*¹⁷ ou consommé directement chez l'habitant). Même s'il ne s'agit que d'estimations, ces chiffres montrent l'importance de l'élevage pastoral pour la production de produits laitiers et de viande rouge. L'Albanie est aujourd'hui encore autosuffisante en produits laitiers et en viande rouge grâce, quasiment uniquement, à ces élevages pastoraux répartis sur tout son territoire. Il existe des filières organisées entre les producteurs et les centres urbains principaux pôles de consommation souvent déconnectés de la réalité des productions agricoles.

Il est aussi important de noter l'importance pour les Albanais de consommer un produit qui vient de son village d'origine ou au moins de sa région d'origine. En effet, le consommateur va chercher le *kos* ou le fromage de son village, et la viande de sa région d'origine. Ils disent que c'est important pour le goût, et choisissent de se fournir dans certains magasins en fonction de la provenance des produits.

2.3. Le pastoralisme : une activité au cœur de l'organisation rurale albanaise

Dans le document du CTFD de 2017 *Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte*, on peut lire page 27 : « Les politiques de développement qui ont contribué à concentrer les populations dans des zones urbaines ou fertiles ont pu également

¹⁷ Les *byrekstore* sont les magasins de *byrek*, une spécialité albanaise qui se mange pendant le repas où lors d'un encas. Il s'agit d'une pâte feuilletée fourrée de légumes ou de fromage et frite comme un beignet.

entraîner le dépeuplement de vastes espaces peu productifs. L'abandon de ces espaces et des populations minoritaires qui y subsistent a engendré des flux migratoires vers des espaces dont la densité de population déjà importante a rendu conflictuelle l'installation des nouveaux arrivants. Il a aussi engendré de nouveaux le développement de no man's lands susceptibles d'être investis par des groupements armés qui y trouvent refuge ». Dans le cas de l'Albanie, le déclin des activités pastorales participe à ces migrations vers l'international ou vers les pôles urbains régionaux ou nationaux, et probablement aussi au développement de cultures illégales. Deux éleveurs rencontrés lors de l'étude nous ont dit réfléchir à quitter le village à cause de leurs conditions de vie. M., éleveur sur le plateau de Cahan, explique : « *Il y a peu de monde ici, sur le plateau. Et moi, je vais rester ici jusqu'à ce que mon père meure. Puis nous irons à Krumë ou ailleurs. À la mort de mon père, avec mes frères, nous laisserons les maisons ici et nous irons à Krumë ou ailleurs pour vivre. Parce que ce sont mes enfants et ma femme, ils me disent tous les jours, chaque jour ils me disent qu'il faut laisser les bêtes, il faut partir parce que nous n'avons aucune aide, nous avons des problèmes d'électricité et d'eau, et c'est plus simple de vivre là-bas, de vivre de l'émigration.* ».

Lors de la phase de restitution, nous rediscutons avec P., éleveur de chèvres à Dukat Fushë, et il nous explique qu'il ne sait pas s'il va continuer à vivre à ici avec sa famille, et dit réfléchir pour déménager à Vlora où l'école est de meilleure qualité pour ses enfants. À des degrés divers et pour des raisons différentes, les éleveurs ne sont pas souvent optimistes sur leur avenir et certains réfléchissent sérieusement à partir pour aller dans les centres urbains à proximité, ou à émigrer.

Le départ de ces populations rurales entraîne bien une forme de désertification de certains territoires en faveur de l'urbanisation du littoral ou des grandes villes albanaises. Même si l'Albanie ne connaît pas aujourd'hui le développement de groupes armés comme au Sahel, le développement de ces « *no man's lands* », ces zones où très peu de personnes vivent à l'année, peut permettre à des groupes mafieux de s'organiser et se développer. Le Has a ainsi fait la une des journaux albanais en 2020 pour la découverte d'une « maison de drogues », un lieu où l'on produisait certainement de la cocaïne. Beaucoup d'habitants de cette région ont des proches expatriés en Angleterre notamment et ont des possibilités pour développer ces circuits de commercialisation. La vallée à l'est de Dukat est aussi un haut lieu de production de cannabis.

Les groupes mafieux sont suffisamment organisés et puissants en Albanie pour s'implanter dans de nombreuses zones rurales, parfois même avec le soutien des populations locales pour des raisons économiques. Le fait que certaines zones soient peu habitées et que les habitants exercent peu d'activités rentables ne peut que favoriser l'implantation et le développement de ces groupes mafieux. L'exploitation des communs par les éleveurs permet une présence locale et annuelle sur un territoire qui est alors plus favorable « aux équilibres territoriaux ».

Ainsi, les activités pastorales en Albanie déclinent rapidement comme le montre les trois caractéristiques explicatives des régimes fonciers (règles et normes, végétation et ressources naturelles, et systèmes de production). Or ces activités pastorales possèdent de nombreuses externalités positives, qu'ils s'agissent d'enjeux environnementaux, économiques et productifs, ou relatifs à l'organisation de l'espace rural. Il convient ainsi de s'interroger sur les leviers possibles pour maintenir, favoriser voire développer ces élevages pastoraux dans les territoires ruraux.

3. FAVORISER LE PASTORALISME EN S'APPUYANT SUR LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU RURAL ALBANAIS

Dans cette étude, une place importante a été consacrée aux éléments descriptifs de la gestion des ressources pastorales à l'échelle des municipalités et des villages. L'idée de cette dernière sous partie est de reprendre ces éléments descriptifs avec le cadrage théorique (une approche sur les communs de la terre et des ressources qu'elle porte) pour imaginer des pistes d'actions possibles afin de favoriser et de développer les activités pastorales en Albanie. Trois pistes d'actions peuvent ici être évoquées : s'appuyer sur les organisations villageoises qui structurent la gestion de l'espace en milieu rural et les valoriser ; favoriser et développer l'accès aux marchés pour les produits pastoraux ; reconnaître et développer le travail des gestionnaires en particulier des municipalités.

3.1. S'appuyer sur les collectifs villageois et les valoriser pour favoriser les activités pastorales

Dans chacun des territoires étudiés, les éleveurs échangent sur l'accès aux terres ou sur les techniques d'élevage. Des collectifs existent et se concrétisent dans la réalisation de certaines activités telles que la tonte ou les transhumances. Des éleveurs se regroupent pour louer une parcelle aux administrations locales ou pour salarier un berger. Toutes ces actions sont à reconnaître et appuyer.

Dans les territoires ruraux et de montagne comme ceux étudiés, les activités productrices de richesses sont assez rares. Les activités pastorales y ont une place importante et structurante pour la société. Les ressources pastorales y sont un « commun clé » (Comité technique « Foncier & développement » 2017). L'exploitation des terres communes aux villages peut être soit très organisée, comme dans le cas de Vithkuq où les éleveurs se sont partagés géographiquement les ressources, soit en « libre accès » pour les éleveurs du village, notamment lorsque la ressource pastorale est très excédentaire comme dans le Has. Se concentrer sur les ressources pastorales est aussi une façon de considérer un ensemble territorial avec des végétations diverses et de nombreux autres types de ressources naturelles, telles que les plantes aromatiques et médicinales, le miel, les fruits et baies et le bois de feu.

La reconnaissance des communs pastoraux comme des « communs clé » demande de considérer l'entité villageoise et même parfois le quartier (Comité technique « Foncier & développement » 2017). Il s'agit de deux unités fonctionnelles et communément admises, mais qui n'ont aucune réelle reconnaissance administrative ou juridique. Cette organisation fonctionnelle basée sur les villages a montré sa souplesse et sa capacité à s'adapter aux changements, qu'ils soient institutionnels, liés à la végétation ou aux systèmes productifs. Elle a su perdurer même pendant les quarante années de régime communiste et a témoigné d'une grande résilience tant que persiste une activité productive (très souvent l'élevage) au sein du village. Cette organisation et sa forte capacité d'adaptation sont nécessairement des atouts centraux à mobiliser dans le futur proche et eu égard aux changements environnementaux en cours (changements climatiques, fréquence des événements météorologiques extrêmes, urbanisation, etc.).

Appuyer, favoriser et développer la gestion de ces espaces villageois et des ressources qu'ils portent peut permettre de répondre à des enjeux locaux très spécifiques. Par exemple, les éleveurs du Has et du plateau de Cahan souffrent d'un manque d'eau l'été pour abreuver leurs troupeaux. En s'appuyant sur la gestion collective des espaces ressources, on pourrait imaginer

aider des groupes d'éleveurs à construire des réservoirs d'eau, en imperméabilisant des dolines pour construire des petites mares et permettre ainsi le partage de cette ressource. Pour ce faire, il serait envisageable de s'appuyer sur les savoirs des éleveurs et sur l'organisation villageoise pour développer une solution précise répondant à un enjeu local d'envergure. Une telle résolution pourrait ainsi grandement faciliter les activités d'élevage, dans ce territoire délaissé où la population diminue continuellement pour rejoindre le centre urbain de Krumë ou pour s'expatrier.

Un autre exemple, dans les pâturages de la Rrungaja : on nous a dit à plusieurs reprises que ce massif pastoral est vraiment un endroit « *exceptionnel* », jouissant d'un « *paysage magnifique* », d'une grande « *richesse naturelle* » et que le lait produit dans ces pâturages est très riche en goût et bénéfique pour celui qui le boit. Ce discours nous a été répété par plusieurs acteurs : des éleveurs, le propriétaire de la laiterie, le propriétaire des pâturages privés, l'agent de la municipalité de Korça, le président de l'unité administrative de Vithkuq... Pour autant, il ne repose pas sur des données scientifiques, comme des analyses chimiques du lait ou de ses propriétés gustatives, mais sur une perception locale. En s'appuyant sur cette conviction, certains éleveurs souhaiteraient développer une marque, un label (*patentë* en albanais) pour identifier leurs produits sur le marché régional, voire national. De même, en renforçant l'action collective autour des éleveurs de la Rrungaja, on pourrait imaginer structurer un processus d'identification pour valoriser les produits pastoraux commercialisés à Korça et éventuellement à Tirana. Ce type d'action demande de s'appuyer sur les collectifs villageois, mais aussi de réunir plusieurs collectifs : en effet, si la Rrungaja est un massif bien identifié, ce territoire ne correspond pas à un espace de gestion fonctionnelle. Dans les pâturages de la Rrungaja, il y a des éleveurs de plusieurs villages alentours et aussi des grands transhumants.

Ce dernier exemple permet de faire le lien avec le deuxième levier d'action possible pour développer le pastoralisme en Albanie : favoriser l'accès au marché des produits laitiers et en viande rouge issus du pastoralisme.

3.2. Faciliter l'accès au marché régionaux et nationaux des produits du pastoralisme

De nos jours dans de nombreux pays, les bassins de consommation et de production sont dissociés et souvent éloignés. L'élevage en Albanie se pratique souvent sur les terrains de montagne (au moins une partie de l'année) assez éloignés des plaines littorales où se concentrent maintenant la majorité de la population albanaise. Ces plaines littorales concentrent les plus grands pôles urbains (Tirana et Durrës notamment) et les zones agricoles (céréales, maraîchages, vergers). Le reste de l'Albanie, en grande partie montagneuse, est essentiellement productive grâce à ses élevages pastoraux. Relier les bassins de production pastorale et les pôles de consommation reste un enjeu prioritaire. Parfois, ces zones sont géographiquement très proches : par exemple dans la municipalité de Tirana où il y a une production agricole et des élevages dans le massif de Daïti à l'est et au sein même de la municipalité.

Afin de relier ces bassins, des aménagements du territoire relativement lourds seraient dans certains cas nécessaires. C'est par exemple le cas de la route entre Krumë et Cahan, qui n'est pas goudronnée et contient de nombreuses grosses ornières. L'été, les neuf kilomètres qui séparent Krumë de Cahan s'effectuent en une bonne heure, et difficilement avec une voiture « classique » (plutôt basse et qui n'a pas quatre roues motrices). L'hiver, le déplacement n'est possible qu'avec un véhicule assez haut. Améliorer cette route permettrait aux populations qui vivent sur le

plateau de Cahan d'être facilement reliées au chef-lieu, Krumë – où il y a toutes les commodités, dont l'école – et de pouvoir être plus directement en relation avec les transporteurs se rendant chaque jour à Tirana. Ces aménagements relativement lourds financièrement et pour l'environnement ne sont pas à préconiser sur tous les territoires, mais bien de façon ciblée et localisée selon les zones de vie. Par exemple, certains éleveurs passant l'hiver sur la péninsule de Karaburun souhaitent une meilleure route pour que le fourgon de la laiterie puisse aller plus loin sur la péninsule pour accéder à ces zones d'hivernage lorsqu'ils récoltent le lait. Mais il ne semble pas que cette route soit une bonne idée pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du milieu rural albanais, pour trois raisons. Tout d'abord, il s'agit d'un usage restreint et saisonnier, cette route ne serait utilisée que pendant l'hiver quand des éleveurs sont sur cette péninsule. Ensuite, cette péninsule est située dans une aire protégée : y construire un tel aménagement serait vraiment paradoxal par rapport aux politiques de protection de l'environnement. Enfin, il y a à proximité des enjeux d'urbanisation tout le long du littoral. Ouvrir une telle route serait, selon moi, un moyen de faciliter l'urbanisation de la péninsule et donc l'urbanisation au sein d'une aire protégée. En effet, il n'existe pas actuellement les moyens de contrôle et la volonté politique nécessaires pour assurer la seule utilisation de cette voie par le fourgon de la laiterie.

Afin de favoriser les activités pastorales et de faciliter l'accès des éleveurs aux marchés de consommation nationaux, il est important de développer des structures spécialisées dans le transport de ces produits (lait, fromages, viande, etc.) vers les centres urbains. Elles pourraient livrer soit des magasins individuels qui se spécialisent dans les produits d'une région (c'est par exemple le cas d'une fromagerie à Korça qui ne vend que les fromages dont le lait vient de Vithkuq et de la Rrungaja), soit un marché de plus grande envergure qui rassemblerait un ensemble de produits issus de l'agriculture albanaise¹⁸. Développer ces structures est particulièrement important lorsque les grands centres de consommation sont éloignés des centres de production, ce qui est par exemple le cas dans le Has ou, dans une moindre mesure, dans la Rrungaja.

Afin de démarquer l'origine des produits de chaque région et les pratiques pastorales, il est important de renforcer les filières et leur traçabilité. La valorisation des produits des élevages des zones pastorales de montagne peut être grandement améliorée par différentes formes de labellisation. Le signe de qualité de type « indication géographique » doit reposer sur une dynamique collective associant les éleveurs ayant en commun un produit, qui peut être défini par une tradition, une réputation, un territoire, des pratiques d'élevage ou un procédé de fabrication... Cela nécessite une entité professionnelle (association, syndicat, coopérative) chargée de définir le cahier des charges des produits (avec l'appui et la validation d'organismes publics), d'en vérifier l'application et d'assurer le marketing collectif du signe de qualité. Il n'existe pas aujourd'hui en Albanie d'organisme de contrôle et de réglementation quant à l'obtention et l'utilisation de ces labels et de ces indications. Afin de permettre la valorisation des produits du pastoralisme, il conviendrait alors de construire un cadre réglementaire afin de reconnaître les cahiers des charges et de favoriser l'utilisation des labels et des indications géographiques. Les consommateurs recherchent en effet un produit particulier souvent issu de leur région d'origine,

¹⁸ La municipalité de Tirana pense d'ailleurs à la construction d'un hub agricole pour réunir les productions du pays et développer les filières agricoles.

et ils ne peuvent se baser que sur la confiance du marchand qui s'appuie sur son réseau¹⁹. Pouvoir valoriser un produit selon sa provenance et son procédé de fabrication reste un moyen de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs et de valoriser entre autres les produits issus des élevages pastoraux albanais.

Ces pistes d'actions proposent essentiellement d'agir sur la commercialisation des produits issus de l'élevage pastoral et de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Il est aussi important de développer, sur les bassins de production, les liens entre gestionnaires des forêts et pâturages et les éleveurs.

3.3. Appuyer la gestion des espaces pastoraux pour sécuriser l'activité d'élevage

Deux leviers d'action semblent prioritaires afin d'appuyer la gestion des espaces pastoraux et de renforcer le lien entre éleveurs et gestionnaires : reconnaître et asseoir le rôle des municipalités en tant que gestionnaires ; mettre en avant les externalités positives du pastoralisme, afin que les gestionnaires s'approprient ce discours.

D'une part, il est important de légitimer les municipalités dans leur rôle de gestionnaires des espaces forestiers et pastoraux. En effet, depuis 2016, elles en sont propriétaires et gestionnaires et ont donc la responsabilité d'organiser l'exploitation de leurs ressources naturelles. Pour des raisons historiques et logistiques, elles se saisissent plus ou moins activement de ce nouveau rôle. Avec la plupart d'entre elles, des contrats sont conclus avec les éleveurs pour la location des pâturages. Cependant, les municipalités manquent de moyens humains et logistiques pour gérer réellement ces espaces forestiers et pastoraux qui rassemblent de nombreuses ressources naturelles et peuvent répondre à certains enjeux environnementaux contemporains. Dans certains cas, les agents des services des forêts et pâturages actifs avant la dévolution ont été transférés aux collectivités territoriales. Cependant, certains, comme l'agent à Vlora, ne travaillent pas dans les bureaux municipaux, mais dans les anciens locaux du service forestier du district pour montrer ses désaccords avec la municipalité en attendant sa retraite prochaine. À quel point le transfert de compétences et de connaissances sera-t-il réalisé dans le futur ? De nouveaux agents compétents seront-ils embauchés pour travailler sur ces questions à Vlora ? Autre exemple, dans le Has, les agents des services forestiers et pastoraux de l'État ont été poussés vers la retraite au moment de la dévolution à la municipalité et un nouvel agent originaire du Has ayant fait sa carrière à Tirana a été placé à Krumë. Ce dernier ne nous a, par exemple, jamais montré les inventaires de 1981, nous interrogeant sur le fait qu'il ait ces documents à disposition. À Korça, la nouvelle municipalité a embauché un agent ayant des compétences en cartographie pour être responsable de cette gestion. En revanche, si les techniciens présents sur le terrain sont bien identifiés, ils n'ont pas de formation en développement rural ou en foresterie et n'ont aucun moyen pour parcourir les différentes parcelles du territoire (véhicules, chaussures de terrain, tenue adéquate, etc.). Les municipalités sont devenues gestionnaires de vastes espaces (des dizaines de milliers d'hectares) sans moyens humains ou matériels et avec peu de compétences en interne pour les gérer. Elles sont aussi devenues des grandes entités dotées de nombreuses compétences, souvent au milieu d'enjeux politiques nationaux complexes. La gestion des forêts et pâturages n'est donc généralement pas leur priorité, et le manque de

¹⁹ En Albanie, ces réseaux de connaissances, d'entraide ou de services appelés *tarafë*, sont très développés et structurants dans de la société albanaise comme l'explique N. Clayer (2006).

moyens rend ces activités presque anecdotiques au sein de leurs missions. Le transfert des moyens humains, logistiques et des compétences envers les municipalités est donc un point important pour favoriser la bonne gestion des forêts et pâturages. L'apport de moyens financiers dédiés devra aussi être moteur dans une réflexion sur les outils de gestion et d'inventaire des ressources. Par exemple, s'il est important d'actualiser celui aujourd'hui utilisé (l'inventaire de 1981), il sera aussi important de conserver les limites des parcelles acceptées par tous les acteurs du territoire (voir partie 2 sous partie 4.1).

Un second axe d'action serait d'informer des gestionnaires (les municipalités et l'Agence des aires protégées) de l'ensemble des externalités positives de l'élevage pastoral. L'idée étant que les gestionnaires des forêts et pâturages ne considèrent plus l'élevage pastoral soit comme une activité mettant en danger la reconstitution de la ressource ligneuse, soit comme une activité dévaluée pratiquée par des « *fshatar* » (terme péjoratif en albanais désignant les villageois, les campagnards). Dans ces représentations, il existe une dévalorisation de l'élevage pastoral, qui conduit à ce que les gestionnaires eux-mêmes ne prêtent pas grand intérêt aux éleveurs et à leurs pratiques. Leur attitude parfois hautaine vis-à-vis des éleveurs s'est notamment illustrée lors de la restitution locale à Orikum (Dukat-Karaburun). Lors des échanges, un gestionnaire qui monopolisait la parole a exprimé explicitement le fait que nous ne devions pas demander de confirmation à l'éleveur présent dans la salle mais à lui qui, en tant que gestionnaire et agent des aires protégées, connaît les choses. Une autre situation de terrain est révélatrice de ces relations complexes entre gestionnaires et éleveurs : lors de la restitution à Tirana, un éleveur du Has, du plateau de Cahan, est arrivé en retard parce qu'il a dû venir avec ses propres moyens (à pied jusqu'à Krumë, puis en fourgon jusqu'à Tirana). Lorsqu'on a demandé aux agents de la municipalité arrivés à l'heure pourquoi ils n'avaient pas partagé leur voiture, ils ont répondu qu'il n'était pas question de venir à Tirana avec un éleveur de Cahan. Ces quelques exemples montrent à quel point une hiérarchie sociale est intégrée par certaines personnes en Albanie et comme il convient de la remettre en question. Démontrer aux agents des municipalités et des agences des aires protégées que les activités d'élevage sont essentielles pour la préservation des paysages ruraux, dans la lutte contre le risque incendie et pour la fourniture d'une alimentation de qualité et en quantité reste un prérequis essentiel afin que leur regard sur les activités pastorales change. Il s'agit par exemple de co-construire des diagnostics territoriaux avec les usagers (dont les éleveurs), les gestionnaires et des universitaires ou des naturalistes. C'était notamment l'ambition du travail de diagnostic éco-pastoral sur le plateau de Cahan et sur la péninsule de Karaburun (Garnier 2016 ; Bernard-Mongin et al. 2016). Il est nécessaire que les activités pastorales soient reconnues pour que les échanges entre gestionnaires et éleveurs deviennent constructifs et pour que les activités pastorales se développent sur les territoires.

CONCLUSION

Cette étude repose sur un travail de terrain dans trois territoires albanais où l'activité productive d'élevage est une composante importante du système socio-environnemental et économique. L'objectif de cette étude était de décrire et d'analyser la gestion des ressources pastorales en considérant l'action collective et les territoires de « communs » comme une forme de gestion. La comparaison des trois terrains étudiés (le Has, le massif de la Rrungaja aux alentours de Vithkuq dans la municipalité de Korça et la région de Dukat et Karaburun dans la municipalité de Vlora) montre la pluralité des systèmes d'élevage en Albanie. En effet, chaque territoire révèle ses particularismes et ses atouts dans la gestion des ressources pastorales, qu'elles soient administratives et portées par les municipalités ou qu'elles soient fonctionnelles et organisées au niveau des villages. On peut tout de même souligner quelques invariants retrouvés sur chaque territoire :

- ▷ l'utilisation de l'inventaire de 1981 comme outil de gestion principal par les gestionnaires publics ;
- ▷ la dévolution, en 2016, de presque l'intégralité des terres forestières et pastorales aux municipalités et le fait que celles-ci sont conscientes de jouer dorénavant un rôle important dans cette gestion, tout en étant face à un manque de moyens criant ;
- ▷ l'existence de deux principaux changements d'usages du sol : la fermeture du milieu et la dégradation des forêts, voire la déforestation, qui sont des marqueurs présents à divers degrés sur chaque territoire de l'étude ;
- ▷ l'unité villageoise comme base à l'organisation fonctionnelle de la gestion et du partage des ressources pastorales avec l'existence sur chaque territoire d'espace commun au village ;
- ▷ la revendication plus ou moins élaborée d'une propriété familiale ou lignagère de certains espaces de forêts et de pâturages proches des villages.

Les situations localement décrites montrent aussi une évolution importante au cours de ces trente dernières années et, dans certains cas, assez rapide. Sur chaque territoire étudié, on remarque le déclin des activités pastorales : les éleveurs vendent leur troupeau et s'expatrient, les laiteries ferment, les prairies s'appauvrissent, les forêts s'embroussaillent... Le nombre d'éleveurs diminue chaque année en Albanie depuis 2015 environ, alors que le pastoralisme est vecteur de nombreuses externalités positives : environnementales (maintien d'une mosaïque paysagères et de l'agro-biodiversité, lutte contre l'embroussaillage et la propagation des feux), économiques et alimentaires (en permettant l'autosuffisance du pays en viande rouge et en produits laitiers), et sociales et territoriales (maintien d'un tissu rural et lutte contre la désertification de certains territoires).

Pour répondre à cette évolution rapide, je propose quelques pistes d'actions.

- ▷ S'appuyer sur les collectifs d'éleveurs dans trois dimensions :
 - les aider à se structurer (par exemple en association, syndicat, coopératives) ;
 - les renforcer pour répondre à des enjeux locaux pour lesquels il y a parfois une réponse simple, en optimisant l'exploitation des ressources pastorales de leur village (construction de points d'eau, modalités d'adjudication des locations, partage de savoirs, de matériels et d'infrastructures) ;
 - créer des signes de qualité et d'identité permettant de mieux valoriser les produits des élevages (élaboration de cahiers des charges et soutien dans leur mise en œuvre).
- ▷ Renforcer les filières de produits pastoraux en facilitant le lien entre bassins de production et bassins de consommation par le développement de certains aménagements du territoire, de structures de transports.
- ▷ À l'échelle nationale, renforcer les administrations et la réglementation pour mettre en place une traçabilité des produits et consolider des signes d'origine et de qualité pour les produits pastoraux.
- ▷ Plaider le rôle et l'importance des éleveurs pastoraux auprès, entre autres, des gestionnaires (élus des municipalités et agents des aires protégées) et du ministère de l'Agriculture ;
- ▷ Permettre la montée en compétence des municipalités sur la gestion des espaces forestiers et pastoraux en :
 - leur permettant d'avoir des agents dédiés en nombre et qualifications adéquates, suffisamment équipés (véhicules, chaussures, vêtements pour le terrain) ;
 - apportant une réflexion sur les outils de gestion pour ces espaces forestiers et pastoraux, en actualisant notamment les couvertures de sols de l'inventaire parcellaire de 1981 ;
 - formalisant une coopération efficace et équilibrée avec les collectifs d'éleveurs et structures villageoises.

Tables

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Représentation schématique de la répartition et organisation des terres autour du village	10
Figure 2 - Découpage du paysage selon les usages villageois Draçovë et Kanikol, le long de la rivière Vjosa	11
Figure 3 - Les trois terrains d'étude en Albanie	14
Figure 4 - Topographie des trois territoires étudiés	20
Figure 5 - Couverture de sols sur chaque territoire étudié (d'après la base de données européenne Corine Land Cover 2018)	21
Figure 6 - Paysages du Has	22
Figure 7 – Paysages de la région de Dukat	23
Figure 8 - Entre Lubonjë et Rehovë, les champs avec les sacs plastique signalent la propriété privée et la conservation des ressources fourragères jusqu'à la fauche	34
Figure 9 - Exemple de parcelles agricoles défrichées et aplanies pendant l'époque communiste au milieu des pâturages du village de Vithkuq. Ces parcelles sont aujourd'hui des pâturages	37
Figure 10 - Liste des parcelles de l'économie pastorale de la Rrungaja décrite dans l'inventaire de 1981	40
Figure 11 - Cartographie des aires protégées dans la région de Dukat	42
Figure 12 - Description des troupeaux et des locations des éleveurs interrogés	44
Figure 13 - Les prairies et les terrasses de Vranisht (Has) en 1972 et en 2014 : les surfaces agricoles (champs et terrasses) mise en place pendant l'époque communiste sont délaissées et vouées à une végétation spontanée	48
Figure 14 - Les terrasses du Has de l'époque communiste sont aujourd'hui laissées en friche et s'embroussaillent. Une prairie recouverte de fougères au-dessus de Vithkuq montre la fermeture du milieu de ces territoires agricoles et pastoraux du communisme	48
Figure 15 - Ancienne plaine agricole aujourd'hui en prairie en contrebas de la Rrungaja et au-dessus du village de Vithkuq	52
Figure 16 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 dans le Has	57
Figure 17 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 à Vithkuq et sur la Rrungaja	58

Figure 18 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 à Dukat et Karaburun	60
Figure 19 - Évolutions des couvertures de sol dans le Has entre 2000 et 2018	61
Figure 20 - Évolutions des couvertures de sol à Vithkuq et Rrungaja entre 2000 et 2018	62
Figure 21 - Évolutions des couvertures de sol à Dukat et Karaburun entre 2000 et 2018	63
Figure 22 - Les mules et les chevaux des grands transhumants permettent de transporter le lait des traites de la veille au soir et du matin au bord de la route goudronnée où le propriétaire de la laiterie de Vithkuq collecte le lait chaque jour	65
Figure 23 – Panneaux d’information à destination des visiteurs	67
Figure 24 - Le plateau karsitique de Cahan, avec ses dolines, ses forêts et ses prairies	68
Figure 25 - Les chèvres du Has se caractérisent par de longs poils, une couleur rouge ou marron vif et des pattes relativement grandes. Elles résistent aux écarts de températures et au froid particulièrement	69
Figure 26 - Les chèvres de Dukat se caractérisent par leur petite taille et leur robe très noire. Elles peuvent parcourir des terrains très escarpés et pentus	69
Figure 27 - Stigmates du feu de juillet 2021 au-dessus de Dukat Fushë. Le feu s'est propagé vers le nord-ouest en suivant les courbes de niveaux de la presqu'île de Karaburun	70

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Entretiens réalisés entre le 14 juin et le 5 juillet sur chaque territoire étudié	16
Tableau 2 - Personnes présentes lors de chaque restitution locale	17
Tableau 3 - Les ressources pastorales sont présentes sur des espaces ayant différentes caractéristiques foncières pour chaque territoire de l'étude	25
Tableau 4 - Superficie dévolue à chaque municipalité selon la typologie de l'inventaire de 1981	27
Tableau 5 - Correspondance entre les différentes typologies d'usage des sols utilisées pour décrire les espaces pastoraux albanais	28
Tableau 6 - Différentes estimations du cheptel de chaque territoire à la fin de l'époque communiste et de nos jours	47
Tableau 7 - Simplification en sept catégories de la typologie de couverture des sols utilisée par la base de données européenne Corine Land Cover (CLC)	54
Tableau 8 - Couvertures de sols (catégorisation simplifiée) en 2000 et 2018 pour chaque territoire de l'étude	56

Bibliographie

Beck, Corinne. 2006. « Chapitre 2 - L'accès à l'herbe sous l'Ancien Régime : des compromis pastoraux impossibles : » In *Temps et espaces des crises de l'environnement*, 37-56. Versailles : Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quæ.beck.2006.01.0037>.

Bernard, Claire. 2016. « La biodiversité par projet : réflexivité engagée et dispositif stratégique en Albanie ». Thèse de doctorat, Montpellier: Université de Montpellier.

Bernard, Claire, Oriane Crouteix, François Lerin, Ruben Lopez, et Arsen Proko. 2015. « Albanie : les dédales de la réforme foncière post-communiste. Une approche par le terrain. » In *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*, CIHEAM, 81-95. Options Méditerranéennes : Série B. Études et Recherches 72. Montpellier. <http://om.ciheam.org/om/pdf/b72/00007133.pdf>.

Bernard-Mongin, Claire, Alice Garnier, Chloé Lerin, François Lerin, et J. Marie. 2016. « Eco-pastoral diagnosis in the Karaburun Peninsula, 15 to 22 May 2016. Conclusions and strategic issues for natural protected areas ». Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=36990.

Bernard-Mongin, Claire, Valter Hoxha, et François Lerin. 2021. « From Total State to Anarchic Market: Management of Medicinal and Aromatic Plants in Albania ». *Regional Environmental Change* 21 (1): 5. <https://doi.org/10.1007/s10113-020-01727-1>.

Bernard-Mongin, Claire, et François Lerin. 2017. « L'Albanie, une agriculture sans dualisme ? » In *La petite exploitation agricole méditerranéenne, une réponse en temps de crise*, édité par Anthopoulou T., Ben Saad A., Napoléone C., Paoli J.C., Vianey G., Bergeret P., et Elloumi O., 117:19-38. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens. Montpellier : CIHEAM. <http://om.ciheam.org/om/pdf/a117/a117.pdf>.

Bernard-Mongin, Claire, François Lerin, Oriane Crouteix, et Ruben Lopez. 2014. « Forests and Pastures' Devolution Process in Albania: A Sustainable Management of Mediterranean Commons? » CIHEAM-IAMM.

Blanc, André. 1961. « Naissance et évolution des paysages agraires en Albanie ». *Geografiska Annaler* 43 (1/2): 8-16. <https://doi.org/10.2307/520228>.

Bombaj, Florjan. 2018. « Quality Products Valorisation for the Albanian Mountains Territories. What Conditions to Improve Endogenous Rural Development? » Phdthesis, Montpellier SupAgro. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02196309>.

Bombaj, Florjan, Gabriel Michaud, Dominique Barjolle, et T Anthopoulou. 2016. « Mountain Pastures and Local Products in Southern Albania. Between Production and Resource Management Issues ». *Options Méditerranéennes*, n° 116: 5.

Bouriaud, Laura. 2005. « Causes of Illegal Logging in Central and Eastern Europe ». *Small-Scale Forest Economics, Management and Policy* 4 (3): 269-91. <https://doi.org/10.1007/s11842-005-0017-6>.

Büttner, György, Barbara Kosztra, Gergely Maucha, Robert Pataki, Stefan Kleeschulte, Gerard Hazeu, Marian Vittek, Christoph Schröder, et Andreas Littkopf. 2021. « Copernicus Land Monitoring Service CORINE Land Cover - User Manual ». European Environmental Agency, Copernicus Land Monitoring Service. <https://land.copernicus.eu/user-corner/technical-library/clc-product-user-manual>.

Civici, Adrian. 1997. « La question foncière et la restructuration de l'économie agricole ». In *L'Albanie, une agriculture en transition*, édité par Adrian Civici et François Lerin, 15:157-69. Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches. Montpellier : CIHEAM. <http://om.ciheam.org/om/pdf/b15/CI970328.pdf>.

———. 2001. « Évolution des politiques foncières et dynamique des espaces ruraux en Albanie ». In *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger?*, édité par Anne-Marie Jouve, 127-45. Économie et développement. Paris: Karthala ; CIHEAM-IAMM.

———. 2002. « Albanie : du collectivisme absolu à une parcellisation égalitariste radicale ». https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-13.html.

Civici, Adrian, et Anne-Marie Jouve. 2009. « Enchâssement social et politique de la propriété foncière dans les Balkans ». In *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*, 82:5-20. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens. Montpellier : CIHEAM. <http://om.ciheam.org/om/pdf/a82/00800937.pdf>.

Clayer, Nathalie. 2006. *Aux origines du nationalisme albanais. La naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*. Recherches internationales. Paris: Karthala. <https://www.cairn.info/aux-origines-du-nationalisme-albanais--9782845868168.htm>.

Clayer, Nathalie, Alexandre Papas, et Benoît Fliche. 2013. *L'autorité religieuse et ses limites en terres d'islam : approches historiques et anthropologiques*. <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-02397001>.

Comité technique « Foncier & développement ». 2017. « Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte ». Paris : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Agence française de développement (AFD). <http://www.foncier-developpement.fr/publication/opportunites-defis-dune-approche-communs-de-terre-ressources-porte/>.

Crouteix, Orianne. 2013. « Usages et propriétés des terres forestières et pastorales en Albanie. Processus institutionnel de dévolution aux communes, pratiques locales d'utilisation et impacts environnementaux. Étude de cas de trois communes de Mirdita. » Master of Science, Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=12820.

Crouteix, Orianne, et Alice Garnier. 2022. « Dynamique et palimpseste des droits de propriété et d'usage des terres pastorales en Albanie, l'exemple de Dukat ». In *Du foncier pour quoi faire ? Les enjeux fonciers contemporains de la montagne méditerranéenne*, Études corses et méditerranéennes n°86-87. .

Doja, Albert. 2007. « Morphologie traditionnelle de la société albanaise ». *Social Anthropology* 7 (1): 37-55. <https://doi.org/10.1111/j.1469-8676.1999.tb00177.x>.

Duane, Andrea, Núria Aquilué, Quim Canelles, Alejandra Morán-Ordoñez, Miquel De Cáceres, et Lluís Brotons. 2019. « Adapting Prescribed Burns to Future Climate Change in Mediterranean Landscapes ». *Science of The Total Environment* 677 (août): 68-83. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.04.348>.

Garnier, Alice. 2015. « Pratiques d'élevage et diversité paysagère dans le Has albanais ». Master of Science, Montpellier: CIHEAM-IAMM. https://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=11706.

———. 2016. « Adaptation de la méthode de diagnostic éco-pastoral Life+ Mil'Ouv au contexte albanais ». BiodivBalkans & Mil'Ouv. <http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/life-milouv/publication/idelesolr/recommends/adaptation-de-la-methode-milouv-au-contexte-albanais.html>.

Gjongecaj, Besnik, et I. Kristol. 1997. « Présentation de l'agriculture albanaise ». In *L'Albanie, une agriculture en transition*, par François Lerin et Adrian Civici, CIHEAM, 85-103. Options méditerranéennes : Série B. Études et Recherches 15. Montpellier. <https://om.ciheam.org/om/pdf/b15/CI970323.pdf>.

Gontard, Simon. 2017. « Diagnostic agraire du massif pastoral de Rungaja (Région de Korçë - Albanie) : mise en valeur des pâturages, principale ressource de ces territoires de montagnes, par les systèmes d'élevage ». Master of Science, Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=37499.

Grabert, Frédéric, et Fabien Locher. 2018. *Posséder la nature: environnement et propriété dans l'histoire*. Paris : Éditions Amsterdam.

Guri, Fatmir, et Anne-Marie Jouve. 2009. « Réorganisations foncières et transmission de la propriété dans les exploitations agricoles du littoral albanais. Vers un abandon de l'agriculture ? » In *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*, 82:39-54. Options méditerranéennes : Série A. Séminaires méditerranéens. Montpellier : CIHEAM. <http://om.ciheam.org/om/pdf/a82/00800939.pdf>.

I Republikës së Shqipërisë, République Albanaise. 2020. *Ligj, Nr. 57/2020, për pyjet (loi n° 57/2020 pour les forêts)*.

Le Roy, Étienne. 2019. « Les communs, une question vieille comme le monde, mais en redéploiements contemporains ». In *Les communs, aujourd'hui ! enjeux planétaires d'une gestion locale de ressources renouvelables*, par Bruno Delmas, 49-60. Hommes et sociétés. Paris : Karthala.

Lerin, François, et Gjin Biba. 2001. « Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle ». In *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*, édité par Adrian Civici et François Lerin, 28:23-38. Options méditerranéennes : Série B. Études et recherches. Montpellier : CIHEAM. <http://om.ciheam.org/om/pdf/b28/CI020089.pdf>.

Lopez, Ruben. 2014. « Analyse stratégique de la gestion environnementale sur les forêts communales de trois communes du nord de l’Albanie : le processus de dévolution donne-t-il les moyens aux communes de prendre en charge la gestion durable des écosystèmes forestiers sur leurs territoires ? » Master of Science, Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=35574.

Marku, Roland. 2018. « Analyse statistique et cartographique du secteur de l’élevage en Albanie depuis 1990 ». Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=38414.

Medolli, Besmira. 2017. « Analyse stratégique d’une filière dans la perspective de la création de signes de qualité et d’origine : les productions animales dans le Has albanais ». Master of Science, Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=37534.

Michaud, Gabriel. 2017. « Étude sociotechnique des systèmes d’élevage dans une commune pastorale du sud-est de l’Albanie ». Master of Science, Montpellier: CIHEAM-IAMM. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=38190.

Müller, Daniel, et Darla K. Munroe. 2008. « Changing Rural Landscapes in Albania: Cropland Abandonment and Forest Clearing in the Postsocialist Transition ». *Annals of the Association of American Geographers* 98 (4): 855-76. <https://doi.org/10.1080/00045600802262323>.

Netting, Robert Mc C. 2018. « Ce que les paysans des Alpes ont en commun. Quelques observations sur le régime foncier communal dans un village suisse ». In *Posséder la nature: environnement et propriété dans l’histoire*, par Frederic Graber et Fabien Locher, 221-35. Paris : Amsterdam.

Poux, Xavier, Jean-Baptiste Narcy, et Blandine Romain. 2009. « Le *saltus* : un concept historique pour mieux penser aujourd’hui les relations entre agriculture et biodiversité ». *Courrier de l’environnement de l’INRA*, n° 57 (juillet): 23-35.

Shallari, Anila, et Nicolas Maughan. 2015. « Les zones humides littorales de la plaine albanaise. Reflet des évolutions socio-économiques en Albanie (1945-2015) ». *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, n° 125 (novembre): 165-87. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.8121>.

Vilain-Carlotti, Pauline, et Antoine DA Lage. 2013. « Forêts et sociétés dans les environnements méditerranéens : une ardente vulnérabilité ? » *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, n° 121 (décembre): 23-32. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.6811>.

Worldbank. 2021. « CountryProfile ». Source: World Development Indicators database. Databank Worldbank. 2021. https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=ALB.

Annexes

1. Carte administrative de l’Albanie après la réforme territoriale de 2015. L’Albanie compte alors 61 municipalités et 373 unités administratives.	88
2. Extrait des listes des parcelles dévolues aux municipalités de Krumë (Has), de Korça et de Vlora	89
3. Quelques pages du cahier de terrain comportant des grilles d’entretien	99
4. Programme de la seconde mission en Albanie et des restitutions locales	100
5. Programme de la journée de restitution à Tirana	101
6. Note à l’attention du ministère de l’Agriculture et du Développement durable en Albanie rédigé à la suite de la journée d’échanges autour du pastoralisme du 9 novembre 2021	102
7. Note résumant les différentes interventions réalisées lors de la journée d’échanges sur le pastoralisme en Albanie tenue à Tirana le 9 novembre 2021	104
8. Contrat de location d’un pâturage entre la municipalité de Korça et un éleveur	116

Annexe 1. Carte administrative de l’Albanie après la réforme territoriale de 2015. L’Albanie compte alors 61 municipalités et 373 unités administratives



Annexe 2. Extrait des listes des parcelles dévolues aux municipalités de Krumë (Has), de Korça, et de Vlora

Qarku: KUKËS

Bashkia: HAS

Shtojca 40

Lista e inventarit të pyjeve dhe kullotave që transferohen në pronësi të Bashkisë Has

Nr	Qarku	Bashkia	Kodi kadastral	Ekonomia Pyjore/Kullosore	Ngastra/nëngastra	Sipërfaqja (ha.)	Kategoria përdorimit të territorit	Shenime
1	Kukës	Has	KU04 00 001	Ek.Krumë	1	31,00	kullotë	
2			KU04 00 002	Ek.Krumë	2	30,00	kullotë	
3			KU04 00 003	Ek.Krumë	3	25,00	kullotë	
4			KU04 00 004	Ek.Krumë	4	195,00	kullotë	
5			KU04 00 005	Ek.Krumë	5	197,50	kullotë	
6			KU04 00 006	Ek.Krumë	6	195,75	kullotë	
7			KU04 00 007	Ek.Krumë	7	196,25	kullotë	
8			KU04 00 008	Ek.Krumë	8	251,00	kullotë	
9			KU04 00 009	Ek.Krumë	9	240,00	kullotë	
10			KU04 00 010	Ek.Krumë	10	207,50	kullotë	
11			KU04 00 011	Ek.Krumë	11	97,25	kullotë	
12			KU04 00 012	Ek.Krumë	12	145,00	kullotë	
13			KU04 00 013	Ek.Krumë	13	60,50	kullotë	
14			KU04 00 014	Ek.Krumë	14	28,00	kullotë	
15			KU04 00 015	Ek.Krumë	15	201,50	kullotë	
16			KU04 00 016	Ek.Krumë	16	195,00	kullotë	
17			KU04 00 017	Ek.Krumë	17	99,25	kullotë	
18			KU04 00 018	Ek.Krumë	18	181,00	kullotë	
19			KU04 00 019	Ek.Krumë	19	133,25	kullotë	
20			KU04 00 020	Ek.Krumë	20	203,50	kullotë	
21			KU04 00 021	Ek.Krumë	21	37,25	kullotë	
22			KU04 00 022	Ek.Krumë	22	93,00	kullotë	
23	Kukës	Has	KU04 00 023	Ek.Krumë	23	198,75	kullotë	

24			KU04 00 024	Ek.Krumë	24	29,00	kullotë	
25			KU04 00 025	Ek.Krumë	25	128,00	kullotë	
26			KU04 00 026	Ek.Krumë	26	151,00	kullotë	
27			KU04 00 027	Ek.Krumë	27	152,50	kullotë	
28			KU04 00 028	Ek.Krumë	28	189,00	kullotë	
29			KU04 00 029	Ek.Krumë	29	49,00	kullotë	
30			KU04 00 030	Ek.Krumë	30	176,50	kullotë	
31			KU04 00 031	Ek.Krumë	31	223,00	kullotë	
32			KU04 00 032	Ek.Krumë	32	185,50	kullotë	
33			KU04 00 033	Ek.Krumë	33	193,00	kullotë	
34			KU04 00 034	Ek.Krumë	34	126,50	kullotë	
35			KU04 00 035	Ek.Krumë	35	119,00	kullotë	
36			KU04 00 036	Ek.Krumë	36	171,50	kullotë	
37			KU04 00 037	Ek.Krumë	37	68,00	kullote	
38			KU25 00 001	Ep.Helshan	1	219,00	kullotë	
39			KU25 00 003	Ep.Helshan	3	33,00	pyll	
40			KU25 00 004	Ep.Helshan	4	27,50	pyll	
41			KU25 00 005	Ep.Helshan	5	23,50	pyll	
42			KU25 00 006	Ep.Helshan	6	26,50	pyll	
43			KU25 00 007a	Ep.Helshan	7a	8,00	pyll	
44			KU25 00 007b	Ep.Helshan	7b	15,00	pyll	
45			KU25 00 009	Ep.Helshan	9	19,00	pyll	
46			KU25 00 010	Ep.Helshan	10	17,50	pyll	
47			KU25 00 011	Ep.Helshan	11	19,00	pyll	
48			KU25 00 012	Ep.Helshan	12	22,50	pyll	
49			KU25 00 013	Ep.Helshan	13	36,00	pyll	
50			KU25 00 014	Ep.Helshan	14	29,00	pyll	
51			KU25 00 015	Ep.Helshan	15	12,50	pyll	
52			KU25 00 016a	Ep.Helshan	16	21,00	pyll	
53			KU25 00 016b	Ep.Helshan	16b	7,50	kullotë	
54			KU25 00 017	Ep.Helshan	17	36,00	pyll	
55			KU25 00 018	Ep.Helshan	18	48,00	pyll	
56	Kukës	Has	KU25 00 019	Ep.Helshan	19	39,50	pyll	

57			KU25 00 021a	Ep.Helshan	21	8,50	kullotë	
58			KU25 00 022a	Ep.Helshan	22a	22,50	pyll	
59			KU25 00 023a	Ep.Helshan	23a	13,00	pyll	
60			KU25 00 023b	Ep.Helshan	23b	5,00	kullotë	
61			KU25 00 024a	Ep.Helshan	24	25,50	pyll	
62			KU25 00 024b	Ep.Helshan	24b	4,00	kullotë	
63			KU25 00 025	Ep.Helshan	25	6,00	pyll	
64			KU25 00 026a	Ep.Helshan	26a	19,00	pyll	
65			KU25 00 026b	Ep.Helshan	26b	3,00	kullotë	
66			KU25 00 027a	Ep.Helshan	27a	6,00	pyll	
67			KU25 00 028a	Ep.Helshan	28a	10,50	pyll	
68			KU25 00 029	Ep.Helshan	29a	29,00	pyll	
69			KU25 00 030	Ep.Helshan	30a	18,00	pyll	
70			KU25 00 030b	Ep.Helshan	30b	4,00	kullotë	
71			KU25 00 031	Ep.Helshan	31	36,00	pyll	
72			KU25 00 032	Ep.Helshan	32	24,00	pyll	
73			KU25 00 033	Ep.Helshan	33	28,50	pyll	
74			KU25 00 034	Ep.Helshan	34	32,00	pyll	
75			KU25 00 035	Ep.Helshan	35	33,00	pyll	
76			KU25 00 036	Ep.Helshan	36	46,00	pyll	
77			KU25 00 037	Ep.Helshan	37	21,00	pyll	
78			KU25 00 038a	Ep.Helshan	38a	42,00	pyll	
79			KU25 00 039	Ep.Helshan	39	28,50	pyll	
80			KU25 00 040	Ep.Helshan	40	32,50	pyll	
81			KU25 00 041	Ep.Helshan	41	37,00	kullotë	
82			KU25 00 043	Ep.Helshan	43	18,00	pyll	
83			KU25 00 044	Ep.Helshan	44	22,50	pyll	
84			KU25 00 045	Ep.Helshan	45	23,00	pyll	
85			KU25 00 046	Ep.Helshan	46	17,50	pyll	
86			KU25 00 047	Ep.Helshan	47	14,00	pyll	
87			KU25 00 048	Ep.Helshan	48	41,50	pyll	
88			KU25 00 049	Ep.Helshan	49	12,00	pyll	
89	Kukës	Has	KU25 00 050	Ep.Helshan	50	22,00	pyll	

90			KU25 00 051	Ep.Helshan	51	32,00	pyll	
91			KU25 00 052a	Ep.Helshan	52a	21,50	pyll	
92			KU25 00 053	Ep.Helshan	53	29,50	pyll	
93			KU25 00 054	Ep.Helshan	54	32,00	pyll	
94			KU25 00 055	Ep.Helshan	55	25,50	pyll	
95			KU25 00 056	Ep.Helshan	56	25,00	pyll	
96			KU25 00 057	Ep.Helshan	57	2,50	pyll	
97			KU25 00 059a	Ep.Helshan	59a	0,50	kullotë	
98			KU25 00 059b	Ep.Helshan	59b	53,00	pyll	
99			KU25 00 060	Ep.Helshan	60	43,00	pyll	
100			KU25 00 061	Ep.Helshan	61	31,00	pyll	
101			KU25 00 062	Ep.Helshan	62	39,00	pyll	
102			KU25 00 063	Ep.Helshan	63	31,50	pyll	
103			KU25 00 064	Ep.Helshan	64	18,00	pyll	
104			KU25 00 065	Ep.Helshan	65	34,50	pyll	
105			KU25 00 066	Ep.Helshan	66	27,00	pyll	
106			KU25 00 067	Ep.Helshan	67	34,50	pyll	
107			KU25 00 068	Ep.Helshan	68	31,50	pyll	
108			KU25 00 069a	Ep.Helshan	69a	9,00	kullotë	
109			KU25 00 069b	Ep.Helshan	69b	34,50	pyll	
110			KU25 00 070a	Ep.Helshan	70a	36,00	pyll	
111			KU25 00 070b	Ep.Helshan	70b	5,50	kullotë	
112			KU25 00 071b	Ep.Helshan	71b	32,00	pyll	
113			KU25 00 072	Ep.Helshan	72	20,50	pyll	
114			KU25 00 073	Ep.Helshan	73	35,00	pyll	
115			KU25 00 074	Ep.Helshan	74	20,00	pyll	
116			KU25 00 075a	Ep.Helshan	75a	12,00	pyll	
117			KU25 00 075b	Ep.Helshan	75b	18,50	pyll	
118			KU25 00 076a	Ep.Helshan	76a	5,00	kullotë	
119			KU25 00 076b	Ep.Helshan	76b	36,50	pyll	
120			KU25 00 077a	Ep.Helshan	77a	18,00	kullotë	
121			KU25 00 077b	Ep.Helshan	77b	8,00	pyll	
122	Kukës	Has	KU25 00 078	Ep.Helshan	78	20,50	pyll	

Qarku Korçë
Bashkia Korçë

Shtojca 33

Lista e inventarit të pyjeve dhe kullotave që transferohen në pronësi të Bashkisë Korçë

Nr	Qarku	Bashkia	Kodi kadastral	Ekonomia Pyjore/Kullosore	Ngastra/ nengastra	Sipërfaqja a Ha	Kategoria perdorimit te territorit	Shenime
1	Korce	Korce	KO13 00 002	EK Maliq-Dersnik	2	114,00	kullotë	1 Cezme
2			KO13 00 003	EK Maliq-Dersnik	3	123,00	kullotë	
3			KO13 00 004	EK Maliq-Dersnik	4	170,80	kullotë	1 Cezme
4			KO13 00 005	EK Maliq-Dersnik	5	86,50	kullotë	
5			KO13 00 005a	EK Maliq-Dersnik	5a	22,50	kullotë	
6			KO13 00 006	EK Maliq-Dersnik	6	104,40	kullotë	
7			KO13 00 007	EK Maliq-Dersnik	7	162,70	kullotë	
8			KO13 00 008	EK Maliq-Dersnik	8	63,00	kullotë	
9			KO13 00 009	EK Maliq-Dersnik	9	52,50	kullotë	
10			KO13 00 010	EK Maliq-Dersnik	10	47,80	kullotë	
11			KO13 00 011	EK Maliq-Dersnik	11	30,70	kullotë	
12			KO13 00 012	EK Maliq-Dersnik	12	21,70	kullotë	
13			KO13 00 013	EK Maliq-Dersnik	13	10,00	kullotë	
14			KO13 00 013a	EK Maliq-Dersnik	13a	96,80	kullotë	
15			KO13 00 014	EK Maliq-Dersnik	14	21,10	kullotë	
16			KO13 00 015a	EK Maliq-Dersnik	15a	36,60	kullotë	
17			KO13 00 015b	EK Maliq-Dersnik	15b	10,00	kullotë	
18			KO13 00 016	EK Maliq-Dersnik	16	49,00	kullotë	
19			KO13 00 017	EK Maliq-Dersnik	17	35,00	kullotë	
20			KO13 00 017a	EK Maliq-Dersnik	17a	29,50	kullotë	
21			KO24 00 001	EK Voskopoje	1	13,80	kullotë	
22			KO24 00 002	EK Voskopoje	2	24,00	kullotë	
23			KO24 00 003	EK Voskopoje	3	25,90	kullotë	
24			KO24 00 004	EK Voskopoje	4	131,30	kullotë	
25			KO24 00 005	EK Voskopoje	5	162,60	kullotë	
26			KO24 00 006	EK Voskopoje	6	41,80	kullotë	

27	Korce	Korce	KO24 00 007	EK Voskopoje	7	25,50	kullotë	
28			KO24 00 008	EK Voskopoje	8	144,10	kullotë	
29			KO24 00 009	EK Voskopoje	9	82,10	kullotë	
30			KO24 00 010	EK Voskopoje	10	83,30	kullotë	
31			KO24 00 010a	EK Voskopoje	10a	32,20	kullotë	
32			KO24 00 011	EK Voskopoje	11	82,40	kullotë	
33			KO24 00 012	EK Voskopoje	12	12,10	kullotë	
34			KO24 00 013	EK Voskopoje	13	163,60	kullotë	
35			KO46 00 056a	EP Maliq - Dërsnik	56a	29,25	bim.pyjore	
36			KO46 00 056b	EP Maliq - Dërsnik	56b	20,50	bim.pyjore	
37			KO67 00 001	EP Voskopoje	1a	8,25	pyll	
38			KO67 00 001	EP Voskopoje	1b	3,50	pyll	
39			KO67 00 001	EP Voskopoje	1c	4,50	pyll	
40			KO67 00 001	EP Voskopoje	1d	0,75	inproduktive	
41			KO67 00 002	EP Voskopoje	2a	12,50	pyll	
42			KO67 00 002	EP Voskopoje	2b	4,75	inproduktive	
43			KO67 00 002	EP Voskopoje	2c	2,50	djerr	
44			KO67 00 003	EP Voskopoje	3a	19,25	pyll	
45			KO67 00 003	EP Voskopoje	3b	2,75	pyll	
46			KO67 00 004	EP Voskopoje	4a	1,50	pyll	
47			KO67 00 004	EP Voskopoje	4b	15,00	pyll	
48			KO67 00 004	EP Voskopoje	4c	1,00	pyll	
49			KO67 00 005	EP Voskopoje	5a	1,75	pyll	
50			KO67 00 005	EP Voskopoje	5b	15,25	pyll	
51			KO67 00 005	EP Voskopoje	5c	16,25	kullotë	
52			KO67 00 006	EP Voskopoje	6a	8,50	pyll	
53			KO67 00 012	EP Voskopoje	12a	11,50	pyll	
54			KO67 00 012	EP Voskopoje	12b	32,00	kullotë	
55			KO67 00 013	EP Voskopoje	13a	8,50	pyll	
56			KO67 00 013	EP Voskopoje	13b	2,75	pyll	
57			KO67 00 013	EP Voskopoje	13c	4,75	inproduktive	
58			KO67 00 013	EP Voskopoje	13d	22,75	kullotë	
59			KO67 00 014	EP Voskopoje	14a	21,00	pyll	
60			KO67 00 014	EP Voskopoje	14b	2,50	inproduktive	

61	Korce	Korce	KO67 00 015	EP Voskopojë	15a	25,00	pyll	
62			KO67 00 015	EP Voskopojë	15b	14,25	inproduktive	
63			KO67 00 016	EP Voskopojë	16a	11,75	pyll	
64			KO67 00 016	EP Voskopojë	16b	24,25	pyll	
65			KO67 00 016	EP Voskopojë	16c	2,59	inproduktive	
66			KO67 00 017	EP Voskopojë	17a	19,50	pyll	
67			KO67 00 017	EP Voskopojë	17b	14,75	kullotë	
68			KO67 00 018	EP Voskopojë	18a	39,00	pyll	
69			KO67 00 018	EP Voskopojë	18b	10,50	kullotë	
70			KO67 00 019	EP Voskopojë	19a	30,25	pyll	
71			KO67 00 019	EP Voskopojë	19b	9,50	kullotë	
72			KO68 00 001	EP Voskopojë 1	1a	50,50	pyll	
73			KO68 00 002	EP Voskopojë 1	2a	37,75	pyll	
74			KO68 00 002	EP Voskopojë 1	2b	11,50	kullotë	
75			KO68 00 003	EP Voskopojë 1	3a	17,75	pyll	
76			KO68 00 003	EP Voskopojë 1	3b	36,75	kullotë	
77			KO68 00 004	EP Voskopojë 1	4	3,00	pyll	
78			KO68 00 004	EP Voskopojë 1	4b	9,38	pyll	
79			KO68 00 004	EP Voskopojë 1	4c	5,85	pyll	
80			KO68 00 005	EP Voskopojë 1	5	6,75	pyll	
81			KO68 00 005	EP Voskopojë 1	5b	3,02	pyll	
82			KO68 00 006	EP Voskopojë 1	6a	10,75	pyll	
83			KO68 00 006	EP Voskopojë 1	6b	7,00	pyll	
84			KO68 00 006	EP Voskopojë 1	6c	4,75	djerr	
85			KO68 00 007	EP Voskopojë 1	7a	33,50	pyll	
86			KO68 00 007	EP Voskopojë 1	7b	16,25	kullotë	
87			KO68 00 008	EP Voskopojë 1	8	11,25	pyll	
88			KO68 00 009	EP Voskopojë 1	9	10,25	pyll	
89			KO68 00 010	EP Voskopojë 1	10	36,25	pyll	
90			KO68 00 011	EP Voskopojë 1	11a	16,75	pyll	
91			KO68 00 011	EP Voskopojë 1	11b	16,75	kullotë	
92			KO68 00 012	EP Voskopojë 1	12a	16,75	pyll	
93			KO68 00 013	EP Voskopojë 1	13a	25,50	pyll	
94			KO68 00 013	EP Voskopojë 1	13b	13,75	pyll	

95	Korce	Korce	KO68 00 013	EP Voskopojë 1	13c	4,25	kullotë	
96			KO68 00 014	EP Voskopojë 1	14b	11,00	kullotë	
97			KO68 00 014	EP Voskopojë 1	14b	13,00	pyll	
98			KO68 00 015	EP Voskopojë 1	15a	16,25	pyll	
99			KO68 00 015	EP Voskopojë 1	15b	8,00	kullotë	
100			KO68 00 016	EP Voskopojë 1	16a	16,25	pyll	
101			KO68 00 016	EP Voskopojë 1	16b	7,75	kullotë	
102			KO68 00 017	EP Voskopojë 1	17a	21,26	pyll	
103			KO68 00 017	EP Voskopojë 1	17b	16,00	kullotë	
104			KO68 00 018	EP Voskopojë 1	18a	9,50	pyll	
105			KO68 00 018	EP Voskopojë 1	18b	39,25	kullotë	
106			KO68 00 019	EP Voskopojë 1	19a	29,25	pyll	
107			KO68 00 019	EP Voskopojë 1	19c	20,25	kullotë	
108			KO68 00 020	EP Voskopojë 1	20	15,25	pyll	
109			KO68 00 021	EP Voskopojë 1	21a	35,75	pyll	
110			KO68 00 021	EP Voskopojë 1	21b	12,00	kullotë	
111			KO68 00 022	EP Voskopojë 1	22a	25,50	pyll	
112			KO68 00 022	EP Voskopojë 1	22b	21,25	kullotë	
113			KO68 00 023	EP Voskopojë 1	23a	11,25	pyll	
114			KO68 00 023	EP Voskopojë 1	23b	32,06	kullotë	
115			KO68 00 024	EP Voskopojë 1	24a	7,75	pyll	
116			KO68 00 024	EP Voskopojë 1	24b	42,00	kullotë	
117			KO68 00 025	EP Voskopojë 1	25a	16,50	pyll	
118			KO68 00 025	EP Voskopojë 1	25b	10,25	pyll	
119			KO68 00 025	EP Voskopojë 1	25c	3,00	kullotë	
120			KO68 00 026	EP Voskopojë 1	26	26,75	pyll	
121			KO68 00 027	EP Voskopojë 1	27	21,50	pyll	
122			KO68 00 027	EP Voskopojë 1	27b	3,27	inproduktive	
123			KO68 00 027	EP Voskopojë 1	27c	5,99	kullotë	
124			KO68 00 028	EP Voskopojë 1	28	11,75	pyll	
125			KO68 00 029	EP Voskopojë 1	29a	9,50	pyll	
126			KO68 00 029	EP Voskopojë 1	29b	5,50	pyll	
127			KO68 00 029	EP Voskopojë 1	29c	24,50	kullotë	
128			KO68 00 030	EP Voskopojë 1	30a	4,75	pyll	

Qarku Vlorë
Bashkia Vlorë

Shtojca 61

Lista e inventarit të pyjeve dhe kullotave që transferohen në pronësi të Bashkisë Vlorë

Nr	Qarku	Bashkia	Kodi Kadastral	Ekonomia Pyjore/Kullosore	Ngastra/Nëngastra	Sipërfaqja HA	Kategoria e përdorimit të territorit	Shënime
1	VLORE	Vlorë	VL23 00 003	E.P.Ana Lumit Vjose	3a	10,50	sip.bim.pyjore	
2			VL23 00 003	E.P.Ana Lumit Vjose	3b	34,70	sip.bim.pyjore	
3			VL23 00 004	E.P.Ana Lumit Vjose	4	10,50	sip.bim.pyjore	
4			VL23 00 005	E.P.Ana Lumit Vjose	5a	9,30	sip.bim.pyjore	
5			VL23 00 005	E.P.Ana Lumit Vjose	5b	43,50	sip.bim.pyjore	
6			VL23 00 006	E.P.Ana Lumit Vjose	6a	36,50	sip.bim.pyjore	
7			VL23 00 006	E.P.Ana Lumit Vjose	6b	31,00	sip.bim.pyjore	
8			VL23 00 002	E.P.Ana Lumit Vjose	2	31,00	pyll	
9			VL23 00 007	E.P.Ana Lumit Vjose	7	38,50	tokë me bim.pyjore	
10			VL23 00 008	E.P.Ana Lumit Vjose	8	54,00	bujqesore	
11			VL23 00 009	E.P.Ana Lumit Vjose	9	42,00	tokë me bim.pyjore	
12			VL23 00 010	E.P.Ana Lumit Vjose	10	21,50	tokë me bim.pyjore	
13			VL23 00 011a	E.P.Ana Lumit Vjose	11a	24,00	tokë me bim.pyjore	
14			VL23 00 011b	E.P.Ana Lumit Vjose	11b	3,00	djerr	
15			VL23 00 011c	E.P.Ana Lumit Vjose	11c	5,00	inproduktive	
16			VL23 00 011d	E.P.Ana Lumit Vjose	11d	5,00	tokë me bim.pyjore	
17			VL23 00 011e	E.P.Ana Lumit Vjose	11e	25,00	tokë me bim.pyjore	
18			VL31 00 010c	E.P.Kume-Shashice	10c	2,30	pyll	
19			VL31 00 011a	E.P.Kume-Shashice	11a	3,00	pyll	
20			VL31 00 011b	E.P.Kume-Shashice	11b	16,20	pyll	
21			VL31 00 012	E.P.Kume-Shashice	12	45,75	inproduktive	
22			VL31 00 013a	E.P.Kume-Shashice	13a	8,50	pyll	
23			VL31 00 013b	E.P.Kume-Shashice	13b	18,50	pyll	
24			VL31 00 013c	E.P.Kume-Shashice	13c	14,50	pyll	
25	VLORE	Vlorë	VL31 00 014a	E.P.Kume-Shashice	14a	7,00	pyll	
26			VL31 00 014b	E.P.Kume-Shashice	14b	18,50	pyll	
27			VL31 00 014c	E.P.Kume-Shashice	14c	11,50	pyll	
28			VL31 00 015a	E.P.Kume-Shashice	15a	21,50	pyll	
29			VL31 00 015b	E.P.Kume-Shashice	15b	5,20	pyll	
30			VL31 00 016a	E.P.Kume-Shashice	16a	3,00	sip.bim.pyjore	
31			VL31 00 016b	E.P.Kume-Shashice	16b	4,30	sip.bim.pyjore	
32			VL31 00 016c	E.P.Kume-Shashice	16c	2,50	sip.bim.pyjore	
33			VL31 00 016d	E.P.Kume-Shashice	16d	6,50	sip.bim.pyjore	
34			VL31 00 016e	E.P.Kume-Shashice	16e	3,50	sip.bim.pyjore	
35			VL31 00 017a	E.P.Kume-Shashice	17a	22,00	sip.bim.pyjore	
36			VL31 00 017b	E.P.Kume-Shashice	17b	13,50	sip.bim.pyjore	
37			VL31 00 018a	E.P.Kume-Shashice	18a	15,70	pyll	
38			VL31 00 018b	E.P.Kume-Shashice	18b	2,20	pyll	
39			VL31 00 018c	E.P.Kume-Shashice	18c	13,00	pyll	
40			VL31 00 018d	E.P.Kume-Shashice	18d	7,50	pyll	
41			VL31 00 019a	E.P.Kume-Shashice	19a	2,50	sip.bim.pyjore	
42			VL31 00 019b	E.P.Kume-Shashice	19b	17,00	sip.bim.pyjore	
43			VL31 00 019c	E.P.Kume-Shashice	19c	6,50	sip.bim.pyjore	
44			VL31 00 020a	E.P.Kume-Shashice	20a	7,50	pyll	
45			VL31 00 020b	E.P.Kume-Shashice	20b	2,00	pyll	
46			VL31 00 021a	E.P.Kume-Shashice	21a	1,5	pyll	
47			VL31 00 021b	E.P.Kume-Shashice	21b	3,5	pyll	
48			VL31 00 022	E.P.Kume-Shashice	22	7	pyll	
49			VL31 00 025	E.P.Kume-Shashice	25	21,1	pyll	
50			VL31 00 026	E.P.Kume-Shashice	26	85	kullote	
51			VL31 00 027a	E.P.Kume-Shashice	27a	43,7	pyll	
52			VL31 00 027b	E.P.Kume-Shashice	27b	14	pyll	
53			VL31 00 028a	E.P.Kume-Shashice	28a	24,00	pyll	
54			VL31 00 028b	E.P.Kume-Shashice	28b	32,00	pyll	
55			VL31 00 028c	E.P.Kume-Shashice	28c	7,50	pyll	
56			VL31 00 029a	E.P.Kume-Shashice	29a	13,50	pyll	
57			VL31 00 029b	E.P.Kume-Shashice	29b	49,30	pyll	

58	VLORE	Vlorë	VL31 00 030a	E.P.Kume-Shashice	30a	15,00	pyll	
59			VL31 00 030b	E.P.Kume-Shashice	30b	12,00	pyll	
60			VL31 00 030c	E.P.Kume-Shashice	30c	3,00	djerr	
61			VL31 00 031a	E.P.Kume-Shashice	31a	4,00	pyll	
62			VL31 00 031b	E.P.Kume-Shashice	31b	11,00	pyll	
63			VL31 00 032	E.P.Kume-Shashice	32	5,50	pyll	
64			VL31 00 033a	E.P.Kume-Shashice	33a	25,50	pyll	
65			VL31 00 033b	E.P.Kume-Shashice	33b	4,50	pyll	
66			VL31 00 034	E.P.Kume-Shashice	34	19,00	pyll	
67			VL42 00 001	EP.Tragjas-Shengjergj	1a	38,00	sip.bim.pyjore	
68			VL42 00 001	EP.Tragjas-Shengjergj	1b	16,00	sip.bim.pyjore	
69			VL42 00 001	EP.Tragjas-Shengjergj	1c	15,00	kullotë	
70			VL42 00 002	EP.Tragjas-Shengjergj	2a	24,00	pyll	
71			VL42 00 002	EP.Tragjas-Shengjergj	2b	8,00	pyll	
72			VL42 00 003	EP.Tragjas-Shengjergj	3a	12,00	pyll	
73			VL42 00 003	EP.Tragjas-Shengjergj	3b	15,00	pyll	
74			VL42 00 004	EP.Tragjas-Shengjergj	4	41,00	pyll	
75			VL42 00 005	EP.Tragjas-Shengjergj	5	30,50	pyll	
76			VL42 00 006	EP.Tragjas-Shengjergj	6a	9,25	pyll	
77			VL42 00 006	EP.Tragjas-Shengjergj	6b	40,00	pyll	
78			VL42 00 007	EP.Tragjas-Shengjergj	7	38,00	pyll	
79			VL42 00 008	EP.Tragjas-Shengjergj	8	42,00	pyll	
80			VL42 00 009	EP.Tragjas-Shengjergj	9a	44,00	pyll	
81			VL42 00 009	EP.Tragjas-Shengjergj	9b	6,50	pyll	
82			VL42 00 010	EP.Tragjas-Shengjergj	10a	31,50	pyll	
83			VL42 00 010	EP.Tragjas-Shengjergj	10b	5,00	pyll	
84			VL42 00 010	EP.Tragjas-Shengjergj	10c	9,00	inproduktive	
85			VL42 00 011	EP.Tragjas-Shengjergj	11a	47,50	pyll	
86			VL42 00 011	EP.Tragjas-Shengjergj	11b	17,50	pyll	
87			VL42 00 012	EP.Tragjas-Shengjergj	12a	43,00	pyll	
88			VL42 00 012	EP.Tragjas-Shengjergj	12b	16,00	pyll	
89			VL42 00 013	EP.Tragjas-Shengjergj	13	60,00	pyll	
90			VL42 00 014	EP.Tragjas-Shengjergj	14	46,60	pyll	

91	VLORE	Vlorë	VL42 00 015	EP.Tragjas-Shengjergj	15	7,00	pyll	
92			VL42 00 016	EP.Tragjas-Shengjergj	16	14,50	pyll	
93			VL42 00 017	EP.Tragjas-Shengjergj	17a	36,00	pyll	
94			VL42 00 017	EP.Tragjas-Shengjergj	17b	2,60	pyll	
95			VL42 00 018	EP.Tragjas-Shengjergj	18	59,00	pyll	
96			VL42 00 019	EP.Tragjas-Shengjergj	19	55,00	pyll	
97			VL42 00 020	EP.Tragjas-Shengjergj	20a	2,50	pyll	
98			VL42 00 020	EP.Tragjas-Shengjergj	20b	15,50	pyll	
99			VL42 00 021	EP.Tragjas-Shengjergj	21	22,50	pyll	
100			VL42 00 022	EP.Tragjas-Shengjergj	22	30,00	pyll	
101			VL42 00 023	EP.Tragjas-Shengjergj	23a	31,00	pyll	
102			VL42 00 023	EP.Tragjas-Shengjergj	23b	7,00	inproduktive	
103			VL42 00 024	EP.Tragjas-Shengjergj	24a	15,00	pyll	
104			VL42 00 024	EP.Tragjas-Shengjergj	24b	12,00	pyll	
105			VL42 00 025	EP.Tragjas-Shengjergj	25	14,00	pyll	
106			VL42 00 026	EP.Tragjas-Shengjergj	26	19,50	pyll	
107			VL42 00 027	EP.Tragjas-Shengjergj	27a	12,80	pyll	
108			VL42 00 027	EP.Tragjas-Shengjergj	27b	17,60	pyll	
109			VL42 00 028	EP.Tragjas-Shengjergj	28a	25,50	pyll	
110			VL42 00 028	EP.Tragjas-Shengjergj	28b	19,10	pyll	
111			VL42 00 028	EP.Tragjas-Shengjergj	28c	13,80	djerr	
112			VL42 00 029	EP.Tragjas-Shengjergj	29	41,00	pyll	
113			VL42 00 030	EP.Tragjas-Shengjergj	30a	37,40	pyll	
114			VL42 00 030	EP.Tragjas-Shengjergj	30b	14,50	djerr	
115			VL42 00 031	EP.Tragjas-Shengjergj	31a	31,40	pyll	
116			VL42 00 031	EP.Tragjas-Shengjergj	31b	24,00	pyll	
117			VL42 00 032	EP.Tragjas-Shengjergj	32	20,65	pyll	
118			VL42 00 033	EP.Tragjas-Shengjergj	33	13,96	pyll	
119			VL42 00 034	EP.Tragjas-Shengjergj	34a	10,90	pyll	
120			VL42 00 034	EP.Tragjas-Shengjergj	34b	3,25	pyll	
121			VL42 00 035	EP.Tragjas-Shengjergj	35	20,15	pyll	
122			VL42 00 036	EP.Tragjas-Shengjergj	36a	36,00	pyll	
123			VL42 00 036	EP.Tragjas-Shengjergj	36b	7,10	pyll	

Annexe 4. Programme de la seconde mission en Albanie et des restitutions locales

Mercredi 27 octobre	Venue en Albanie pour O. (et A. ?)	Départ pour Rubik et nuit là-bas, pour être le plus tôt possible à Krumë le lendemain
Jeudi 28 octobre	Voyage pour Krumë avec S.	Arrivée à Krumë, installation et préparation de la restitution du lendemain
Vendredi 29 octobre	Krumë	Restitution à Krumë - à 10h <i>S. ok pour le service forestier – Salle discutée par S.</i>
Samedi 30 octobre		S. peut rentrer sur Rubik, O. et A. passe le week end à Krumë pour rencontrer d'autres acteurs ou ailleurs ?
Dimanche 31 octobre		
Lundi 1 ^{er} novembre	Voyage pour Korça – Vithkuq	Arrivée à Vithkuq, installation et préparation de la restitution du lendemain
Mardi 2 novembre	Korça - Vithkuq	Restitution à Vithkuq ou Korça <i>Salle réservée par Sander</i>
Mercredi 3 novembre	Voyage pour Vlora – Dukat dans l'après-midi	Arrivée à Dukat et installation
Jeudi 4 novembre	Dukat	Préparation de la restitution du lendemain
Vendredi 5 novembre	Dukat	Restitution à Dukat ou Orikum <i>Salle réservée par S.</i>
Samedi 6 novembre	F. arrive le samedi matin à Vlora	S. peut rentrer sur Rubik, O. et A. passe le week end à Dukat pour rencontrer d'autres acteurs ou se déplacent sur Tirana ?
Dimanche 7 novembre		
Lundi 8 novembre	Tirana	RDV avec A-E G-B (ambassade de France) ?
Mardi 9 novembre	Tirana	Restitution avec les acteurs au niveau national
Mercredi 10 novembre	Tirana	Discussion à Tirana avec A. E. et d'autres acteurs travaillant en Albanie
Jeudi 11 novembre	Tirana	Le soir : retour en France pour A. et O. à 20h
Vendredi 12 novembre		

Annexe 5. Programme de la journée de restitution à Tirana



Journée d'échanges autour du pastoralisme

L'élevage pastoral en Europe, un enjeu socio-économique et alimentaire face aux changements globaux

L'importance du pastoralisme par François Lerin (AIDA) (20 minutes)

(10 minutes : questions)

La question foncière et la gestion des terres pastorales et forestières par les municipalités

Retour sur l'étude « Le foncier pastoral en Albanie : de la mosaïque héritée aux enjeux socio-environnementaux méditerranéens contemporains » par Orianne Crouteix (Agroparistech) (20 minutes)

(5 minutes : questions)

Echanges : Quelle gestion environnementale envisageable pour les municipalités ? (30 minutes)

(10 minutes : pause)

Pratiques pastorales en France et enjeux en Albanie

Le métier de berger et les mesures de soutien en France par Alice Garnier (AIDA) (20 minutes)

(5 minutes : questions)

Echanges : Quelles mesures de soutien possibles et nécessaires à l'élevage pastoral en Albanie ? (30 minutes)

(10 minutes : pause)

Reconnaissance du pastoralisme et de la transhumance au patrimoine mondial de l'UNESCO

L'agropastoralisme méditerranéen comme paysage culturel par François Lerin (10 minutes)

L'inscription de la transhumance à l'échelle européenne et le cas français par Alice Garnier (10 minutes)

Les transhumances en Albanie et la candidature à l'UNESCO par Esmeralda Laçi (20 minutes)

(10 minutes : questions et pause)

Conclusion

Quelle préservation des systèmes pastoraux en Albanie ? Importance aux échelles locales, national et international ? par Claire Bernard (CIRAD) (15 minutes)

Ce programme a aussi été traduit en albanais pour diffusion le jour de la présentation.

Annexe 6. Note à l'attention du ministère de l'Agriculture et du Développement durable en Albanie rédigé à la suite de la journée d'échanges autour du pastoralisme du 9 novembre 2021



AIDA – Association internationale pour le développement de l'agroenvironnement



A Montpellier, 16 novembre 2021

Compte rendu synthétique de la journée d'échanges « autour du pastoralisme en Albanie » Tirana le 9 novembre 2021.

Les tendances récentes en Albanie révèlent une diminution progressive des systèmes d'élevages pastoraux, qui s'est accélérée au cours des deux dernières années. Cette note prend la mesure des enjeux multiples posés par cette évolution. Elle situe la question pastorale albanaise dans une perspective européenne. Elle explore plusieurs options de réponse évoquées lors de la journée d'échange sur le pastoralisme en Albanie tenue à Tirana, le 9 novembre 2021, sous l'égide de l'ambassade de France en Albanie.

Cette discussion franco-albanaise venait clôturer une étude de terrain menée cette année sur la gestion du foncier pastoral, financée par l'Agence Française de Développement (AFD) (voir le programme en pj). Cette étude s'appuie sur des enquêtes de terrain dans trois sites déjà étudiés par une équipe franco-albanaise : le Pashtriku et son plateau (Has), la Rrungaja (Korça), le Dukat-Karaburun (Vlora). Au-delà des enjeux fonciers, ont été abordés les initiatives de sauvegarde et de patrimonialisation du pastoralisme (i.e. initiative conjointe d'inscription à l'UNESCO des grandes transhumances), et les dispositifs de transmissions des savoirs et savoir-faire pastoraux - à partir d'échanges sur l'expérience française en la matière.

1. Le pastoralisme : un enjeu européen important pour les transitions écologiques

La discussion a d'abord enregistré l'actualité et l'importance, dans toute l'Europe, des élevages pastoraux par opposition aux élevages intensifs en stabulation nourris avec des grains et des fourrages. Cet élevage implique une mobilité saisonnière (ou parfois quotidienne) des troupeaux et valorise des ressources naturelles peu coûteuses (prairies permanentes, *saltus* - maquis et garrigues - et forêts multifonctionnelles). Sans le pâturage, ces espaces importants pour la biodiversité européenne, se dégraderaient et disparaîtraient. Plus encore, le pastoralisme est une activité extrêmement importante pour la gestion des territoires ruraux et en particulier dans les montagnes et les garrigues méditerranéennes. Il permet le maintien de « milieux ouverts » et une lutte contre les incendies (en prévenant notamment les méga-incendies qui sont amenés à se multiplier sous l'effet du changement climatique) ; il permet également de lutter contre la désertification des campagnes et du monde rural, tout en fournissant des produits animaux (viandes, lait, fromages, beurre) de qualité. Ainsi pour des raisons environnementales, mais aussi pour des raisons de changement de modèle de consommation alimentaire, de bien-être animal, de changement climatique et de biodiversité, cet élevage écologiquement intensif et performant fait partie d'une agriculture à Haute Valeur Naturelle (HNV farming), indispensable aux transitions écologiques en cours.

2. Le pastoralisme : un héritage patrimonial à préserver

Cet intérêt environnemental et alimentaire est renforcé par une nécessité de préservation d'un héritage culturel menacé, et l'Albanie fait partie d'un consortium de pays qui va déposer en mars 2022 un dossier pour la reconnaissance de la transhumance comme patrimoine immatériel de l'humanité à l'UNESCO. Un travail de recensement des pratiques et des savoirs est nécessaire, comme la reconnaissance de la technicité et de l'efficacité des savoirs de praticiens que possèdent les bergers et les éleveurs de montagne – savoirs souvent ignorés voire méprisés par le public et les pouvoirs publics.



3. Les enjeux multiples de l'érosion des systèmes pastoraux en Albanie

Au-delà des statistiques nationales, l'enquête l'a confirmé, en Albanie aujourd'hui ces élevages disparaissent rapidement et les métiers d'éleveurs et de bergers sont menacés. Si cette tendance devait se confirmer, c'est l'autosuffisance du pays en produits animaux, aujourd'hui assurée par ces systèmes de production, qui disparaîtrait au profit d'importations – le pastoralisme au sens large fournissant aujourd'hui plus de 90% de ces produits. La fin de cette activité économique dans les espaces montagnards qui couvrent une grande partie du pays aurait également des impacts majeurs et dommageables pour la vitalité des espaces ruraux albanais (paysages, offre agro-touristique, produits locaux et de qualité). Enfin, l'ensemble des externalités positives du pastoralisme : gestion des feux, biodiversité, paysage, seraient également perdues.

4. Coordonner une réponse rapide et efficace

Il est déjà très tard, mais le ministère de l'Agriculture manifeste un intérêt pour cette question et souhaite répondre à l'urgence de la situation. La réponse ne peut être unique. Elle implique une coordination de chantiers réunissant des compétences différentes, à soutenir à différents niveaux :

- Reconnaissance et transmission des savoirs et savoir-faire d'éleveurs/bergers (ATTC Korça, ministère de la Culture, éleveurs et bergers)
- Recherche sur les systèmes pastoraux et les pratiques d'élevage (Université Agricole Tirana-Kamza)
- Appui aux gestionnaires des espaces fonciers pastoraux : (Municipalités, Aires Protégées - Ministère de l'environnement, agence nationale des forêts, associations villageoises)
- Appui à la production pastorale : ministère de l'Agriculture (Ipard)
- Structuration et mise en réseau de la profession (éleveurs et bergers, associations et ONGs)

Le partenariat français s'est engagé à produire des idées opérationnelles pour entrer dans ce mouvement européen de défense et de soutien de l'agro-sylvo-pastoralisme. Ce soutien se formaliserait selon trois entrées.

- Mieux connaître les systèmes pastoraux en Albanie pour cibler des actions de soutien efficaces ;
- Valoriser les métiers et les savoirs des éleveurs et des bergers albanais – au-delà du transfert de connaissance – par une formation par les pairs ;
- Insérer les éleveurs et bergers albanais dans des réseaux méditerranéens, européens et internationaux pour le maintien et la défense du pastoralisme.

Contributeurs AIDA :

- Orianne Crouteix, orienne.crouteix@agroparistech.fr
- François Lerin, francois.lerin@posteo.net
- Alice Garnier, a.garnier47@gmail.com
- Claire Bernard-Mongin, clr.bernard@gmail.com

Cette note a été traduite en albanais pour être envoyée dans les deux langues au ministère.

Annexe 7 - Note résumant les différentes interventions réalisées lors de la journée d'échanges sur le pastoralisme en Albanie tenue à Tirana le 9 novembre 2021

Cette note est aussi disponible en anglais et en albanais sur le site <http://www.courrierdelaplanete.org/> à l'onglet « Albanie : journée d'échanges sur le pastoralisme ».

Note sur la journée d'échanges autour du pastoralisme



Tirana - 9 / 11 / 2021





**AMBASSADE
DE FRANCE
EN ALBANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coorganisée par l'Ambassade de France et l'association AIDA



AIDA

Association Internationale pour le Développement de l'Agroenvironnement
International Association for agro-environmental Development
Shoqatë Ndërkombëtare për Zhvillimin e Agro-mjedisit

Une nouvelle actualité du pastoralisme en Europe - François Lerin (AIDA)

L'élevage, comme l'agriculture (et d'ailleurs l'ensemble des secteurs économiques), sont aujourd'hui questionnés dans leurs modes de production et leurs trajectoires de transformation par des injonctions issues de l'impérieuse nécessité d'engager les transitions environnementales : lutte contre le changement climatique (et les émissions de gaz à effet de serre), transition énergétique, maintien de la biodiversité, utilisation durable des ressources naturelles.

Or, dans le secteur de l'élevage, une des dichotomies observables distribue les modes de productions entre, d'un côté, des élevages intensifs en stabulation permanente et, de l'autre, un élevage en grande partie (voire majoritairement) « à l'herbe » ou « au pâturage ».

Ces élevages ne se présentent pas de la même manière face aux injonctions de la transition environnementale en cours, et une des questions est de savoir si les élevages pastoraux (au sens large) peuvent se prévaloir de leurs externalités positives - par différence avec les fortes externalités négatives de l'élevage intensif.

Trois grands ordres de raisons peuvent être invoqués.

Le premier est que l'élevage pastoral ou à l'herbe assure des conditions minimales de bien-être animal, ainsi qu'une qualité finale du produit liée à l'alimentation naturelle, au contraire de l'élevage dit concentrationnaire dans lequel les animaux ne voient jamais un brin d'herbe et seront nourris avec une alimentation issue de pratiques intensives de production (tourteaux de soja, maïs-ensilage ayant nécessité une irrigation importante, etc.). En plus, les prix de cette alimentation ne sont pas susceptibles de hausses drastiques comme le sont ceux des grains et des fourrages « importés » dans les exploitations intensives.

Le second est que cet élevage produit des externalités positives en termes de paysages et de maintien de milieux ouverts. En Méditerranée, cela a une grande importance notamment dans la lutte contre les feux de forêt et en particulier ces « méga-feux » dont le changement climatique nous promet la multiplication. Le pastoralisme est aussi un facteur de préservation de biodiversité dite semi-naturelle associée à ces systèmes anthropiques. Il favorise aussi souvent la préservation de races animales locales bien mieux adaptées aux conditions climatiques et géographiques des zones de parcours – par comparaison aux races sélectionnées et homogénéisées génétiquement pour leurs qualités de production (viande ou lait) mais souvent mal adaptées au plein air et aux espaces pentus ou saltucéens. Cet élevage contribue donc au maintien d'une agro-biodiversité.

Enfin, alors que la viande rouge pèse lourd dans le bilan carbone de notre alimentation et qu'il est nécessaire d'en diminuer la consommation, les recherches montrent que les animaux conduits dans des systèmes pastoraux – nourris sur des prairies permanentes ou sur des parcours (forêts, zones de saltus) – ont un meilleur bilan carbone que les élevages intensifs... Ainsi, « manger moins, mais manger mieux » (de viandes), est un slogan qui pourrait parfaitement soutenir en priorité les élevages pastoraux et faire valoir la qualité des produits qui en sont issus.

La question foncière et la gestion des terres pastorales et forestières par les municipalités albanaises - Orianne Crouteix (AIDA)

Les régimes fonciers montrent une grande diversité de situations et dépendent en particulier de trois facteurs : l'ensemble des règles et normes ; l'environnement et la nature des ressources ; les productions du territoire. Facteurs qui sont variables dans l'espace et le temps. Les ressources pastorales sont réparties sur des types de terres très différentes, telles que le maquis ou la garrigue, les forêts de chênes, de châtaigniers ou de hêtres, les prairies, les pâturages d'altitude, les zones cultivées en jachère ou en

culture, les bordures de zones humides... En Albanie, l'élevage est essentiellement pastoral et utilise donc de façon importante les espaces naturels ou semi naturels. Cet élevage pastoral est primordial dans la lutte contre les feux de forêts, la préservation des paysages, le maintien de la biodiversité et la production d'une alimentation de qualité et en quantité. Il paraît alors important d'analyser les régimes fonciers et ceux des ressources pastorales afin d'identifier les points importants dans l'accès aux ressources à la base de la très grande majorité des filières d'élevage du pays. Au cours de notre étude¹, une attention toute particulière est donnée à l'identification des pratiques locales et aux organisations reposant sur les actions collectives.

En Albanie, les ressources pastorales peuvent provenir de différents types de terres.

- Agricoles privées et morcelées d'après les redistributions de 1991 et la loi sur la terre n°7501.
- Forestières et pastorales municipales, les *bashkia* en ont la responsabilité et la gestion après un long et complexe processus de dévolution qui a abouti fin 2015 et début 2016.
- Forestières et pastorales étatiques sous la gestion par exemple des agences régionales des aires protégées.
- Forestières ou pastorales privées restituées au cas par cas d'après la loi n°7698 depuis 1994.

A cette organisation issue des réformes successives se superposent des logiques villageoises de partage des terres et des ressources pastorales. S'il existe de nombreuses particularités dans l'organisation des usages par les entités villageoises, il existe une régularité en forme de zonage organisé en cercles concentriques (voir figure 1). Le premier cercle, le plus proche des maisons correspond à l'*hortus*, c'est-à-dire le jardin cultivé. Le deuxième cercle se compose des terres arables (*ager*), il s'agit souvent des terres privatisées en 1991. Au-delà des terres agricoles, un troisième cercle regroupe le *saltus* : des forêts de taillis généralement exploitées pour le bois de feu, quelques prairies, du maquis ou des garrigues et des terres de parcours. Les terrains les plus proches des terres agricoles sont souvent appropriés par les différents lignages pour l'exploitation d'une ressource, comme le bois de feu ou les réserves de fourrages pour l'hiver. Les terrains les plus éloignés sont généralement considérés comme un commun du village où chaque membre de la communauté peut exploiter les ressources selon des règles précises. Les terres communes aux villages sont parfois divisées en deux zones : *musha* ou *mera* pour les terres à végétation mixtes et arbustives ou *bjeshkë* pour les pâturages de montagne.

¹ Les éléments présentés ici sont les résultats préliminaires de l'étude intitulée « *Le foncier pastoral en Albanie : De la mosaïque héritée aux enjeux socio- environnementaux méditerranéens contemporains* » réalisée par Orianne Crouteix en 2021 et financée par l'AFD (Agence Française de Développement) dans le cadre du volet « Production, échange et valorisation de connaissances » du « Projet d'appui à l'élaboration des politiques foncières ». Ce projet est mis en œuvre avec le soutien du CTFD (Comité Technique Foncier et Développement).

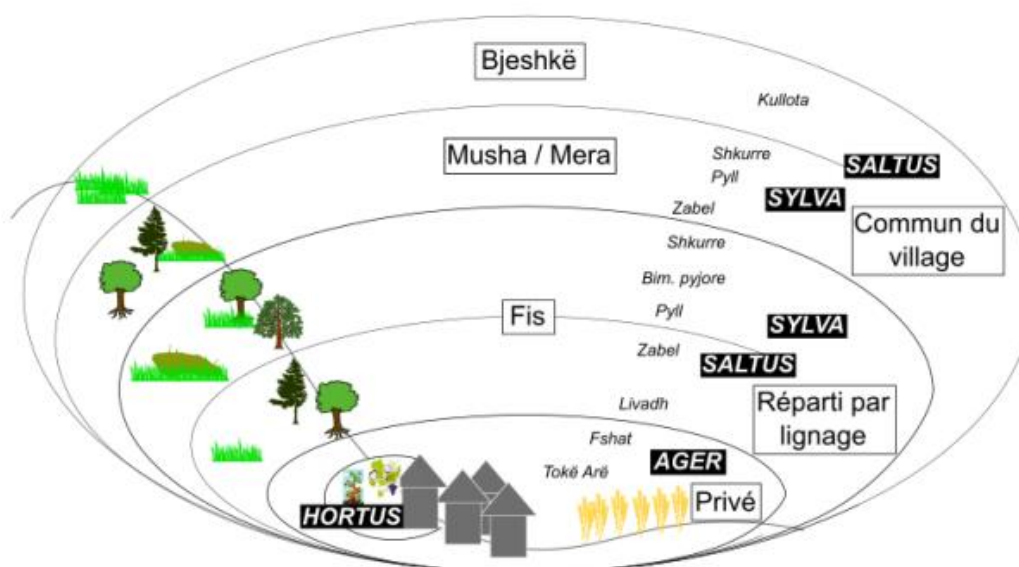


Figure 1 : Schéma de l'organisation des usages des terres autour du village (O. Crouteix, 2021).

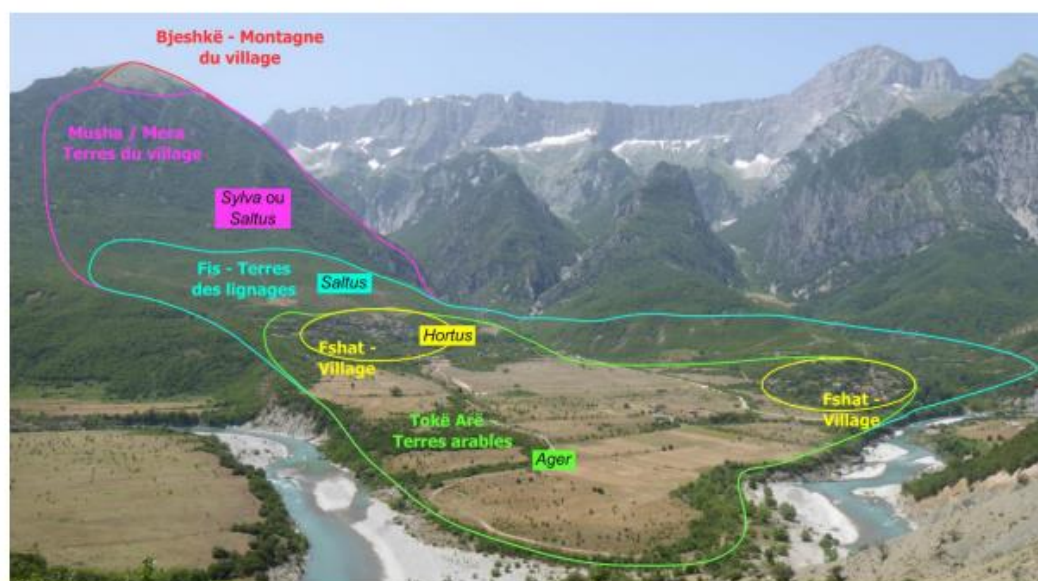
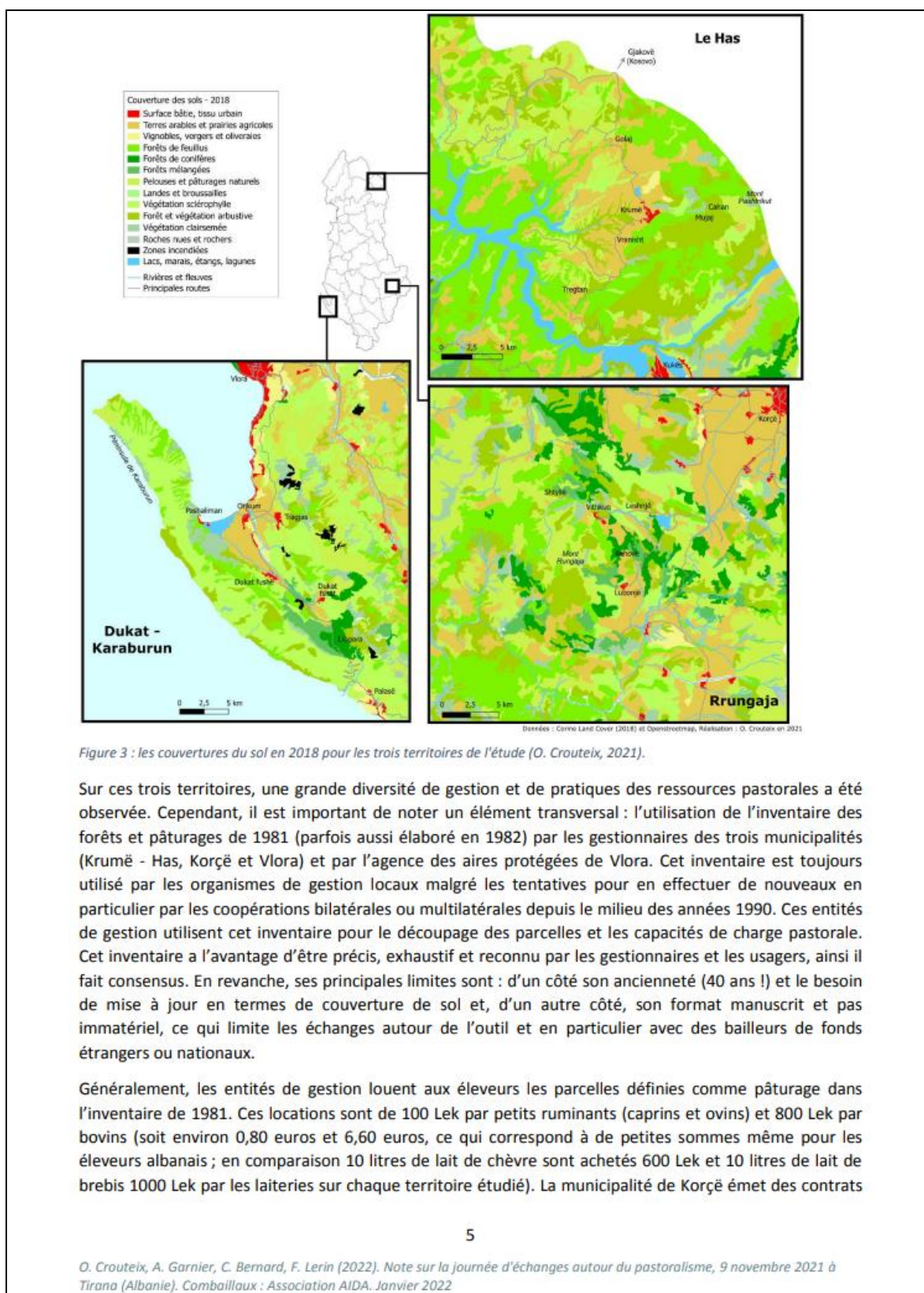


Figure 2 : Découpage du paysage selon les usages villageois (Draçovë et Kanikol, le long de la rivière Vjosa) (O. Crouteix, 2021).

Afin de pouvoir illustrer la diversité des situations locales, l'étude a investi trois territoires dont les systèmes agraires et la composante d'élevage avaient déjà fait l'objet de recherches par notre collectif : le Has (au nord-est), le massif de la Rrungaja (au centre, Korçë), et Dukat et la presqu'île de Karaburun (Vlora, au sud) (voir figure 3). Une semaine a été passée sur chaque terrain où il a été fait respectivement 6, 18 et 13 entretiens semi-directifs entre mi-juin et début juillet 2021. Ces entretiens ont eu lieu à la fois avec des gestionnaires des municipalités ou des aires protégées et des éleveurs utilisant les ressources pastorales. Ensuite, à l'automne 2022, une restitution a eu lieu sur chaque territoire afin d'affiner les résultats de l'étude.



avec les éleveurs pour une durée de trois ans, avec un paiement annuel. A Vlora, la municipalité et l'agence des aires protégées contractualise avec les éleveurs pour une saison (soit l'hiver, soit l'été). D'après la majorité des éleveurs rencontrés, malgré ces locations il n'existe pas ou peu d'investissements sur ces terrains (construction des réservoirs, entretiens des cabanes, etc.). La majorité des éleveurs rencontrés louent ces parcelles depuis plusieurs années (souvent plus de 10 ans), et ils ont la possibilité de se regrouper pour louer une parcelle et donc partager les frais et le travail (en particulier la garde du troupeau). Les éleveurs qui louent les parcelles aux entités de gestion sont en priorité les éleveurs des villages de la zone.

Dans le Has, il n'existe pas de contrats de location entre la municipalité et les éleveurs. Cette absence de locations est probablement un héritage des investissements principalement concentrés sur les espaces forestiers. L'exploitation des ressources pastorales repose donc sur les logiques villageoises et les découpages entre lignages et villages présentés ci-dessus. En raison de la diminution très importante du nombre d'éleveurs et du nombre de bêtes, la demande en ressources pastorales est relativement faible et les ressources disponibles sont donc assez abondantes. Il existe alors une forme de tolérance pour que les éleveurs utilisent les ressources pastorales (de la strate herbacée essentiellement) les plus proches de leur étable et les plus faciles d'accès, même si elles sont plutôt dans les terres d'un autre village ou d'un autre lignage.

Enfin, à Dukat, les logiques villageoises sont tellement reconnues qu'elles se superposent aux locations légales conduites par la municipalité et l'agence des aires protégées. En effet, les éleveurs paient souvent deux locations pour la même parcelle : une fois à l'entité de gestion responsable de la parcelle, une autre aux membres de la famille qui en revendique la « propriété » d'après les partages villageois, ces terres sont aussi appelées « terres de grand-père ». Certains éleveurs utilisent leurs propres « terres de grand-père », ils ne paient donc qu'une location à l'entité de gestion.

Dans le massif de la Rungaja (municipalité de Korçë), 840 hectares de pâturages et 260 hectares de forêts ont été restitués par la justice à un habitant de Korçë qui en réclamait la propriété. Ces terres sont donc devenues privées. Ces pâturages, après une forme de mise aux enchères par téléphone, sont loués au plus offrant pour un été à des troupeaux de grands transhumants qui viennent souvent de la région de Vlora, et parfois de Sarandë. Plusieurs éleveurs louent une partie de ces 840 hectares et souvent ils se regroupent par deux pour effectuer la transhumance et partager le travail sur place et les frais de location. Il est difficile de savoir exactement le prix des locations des pâturages privés, mais les grands transhumants rencontrés disent avoir payé cette année entre 5000 et 5800 euros pour 500 brebis.

La plupart des éleveurs rencontrés ont un troupeau soit de chèvres, soit de brebis, il y a peu de troupeaux mixtes. Pour les éleveurs de chèvres, il est plus facile d'utiliser des terrains composites à végétation arbustive, et certains ne louent alors pas de parcelles de pâturages à l'entité de gestion et peuvent profiter des espaces autour du village identifiés comme maquis ou garrigue dans l'inventaire de 1981.

Il est important de noter que ces systèmes pastoraux et les utilisations des ressources pastorales sont dynamiques et en évolution constante, en particulier en fonction des trois facteurs cités préalablement : les règles et normes ; l'environnement et la nature des ressources ; l'appareil productif du territoire.

L'ensemble des règles et normes évolue selon les changements législatifs au niveau national (processus de dévolution aux communes, réformes territoriales, restitutions et privatisation de certaines terres, etc.) et les évolutions dans les logiques villageoises d'appropriation et de partage de certains espaces.

L'environnement comme la végétation présente sur chaque parcelle évoluent aussi rapidement au cours du temps. Par exemple, certaines parcelles agricoles défrichées pendant l'époque communiste et privatisées et morcelées selon la loi sur la terre en 1991, sont aujourd'hui laissées en friche. Une végétation herbacée recolonise alors les parcelles qui sont souvent utilisées par les troupeaux du village.

Si l'activité pastorale continue de s'amenuiser en Albanie, il est fortement probable que ces espaces s'embroussaillent et soit recolonisés par une végétation arbustive (souvent favorable à la diffusion des feux de forêts).

Les moyens de production aussi évoluent sur chaque territoire. Exemple : à Dukat, de nombreuses laiteries ont fermé ces dernières années, mais la proximité avec la zone touristique de Llogara et de Vlora offre des débouchés intéressants pour les éleveurs, l'élevage conserve donc un certain dynamisme. A Korçë, la route est dorénavant goudronnée jusqu'à Shtyllë en passant par Vithkuq, ce qui permet aux éleveurs de pouvoir mettre en concurrence les différentes laiteries de la région. La laiterie de Cahan (Has) ferme une partie de l'année, les éleveurs doivent donc transformer le lait à la ferme. De surcroît, la route n'est pas goudronnée entre Cahan et Krumë, ce qui limite de façon importante l'accès aux éleveurs aux marchés régionaux et nationaux, l'élevage est en déclin marqué.

La diversité des régimes fonciers, du partage et de la gestion des ressources pastorales souligne l'importance de la compréhension des enjeux locaux et d'analyser à l'échelle des « territoires » les dynamiques à l'œuvre dans les filières d'élevage. En effet, afin de construire des politiques nationales (de protection environnementale, de développement rural, de maintien des activités pastorales ou de fourniture d'une alimentation de qualité au pôle urbain), il est important de prendre en considération la diversité des systèmes pastoraux et des régimes fonciers présents – et ils sont nombreux. Cette évaluation de la situation est urgente : en effet, sur les trois territoires étudiés, la ressource pastorale est excédentaire, le nombre de bêtes diminuant drastiquement ces dernières années avec le départ de nombreux éleveurs. On est ici en sous-exploitation manifeste de la ressource qui pourrait conduire, à moyen terme, à une perte d'autonomie alimentaire en matière de produits de l'élevage.

Pratiques pastorales en France - Alice Garnier (AIDA)

I. L'élevage pastoral en France

Le pastoralisme désigne l'ensemble des activités d'élevage qui valorisent par un pâturage extensif les ressources spontanées (herbes, broussailles, fruits, etc.) des espaces naturels pour assurer tout ou partie de l'alimentation du troupeau². On estime que le pastoralisme couvre, en France métropolitaine, près de 6 % de la surface agricole utile (SAU), et que 40 000 élevages³, soit environ un quart d'entre eux, utilisent des ressources pastorales. Ce type d'élevage concerne des troupeaux ovins, bovins, caprins, porcins et équins répartis sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les massifs montagneux (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Jura, Vosges, Corse). La conduite du troupeau sur les parcours dépend du travail d'un berger qui peut être l'éleveur lui-même (propriétaire du troupeau), ou bien un berger salarié à l'année ou pour une saison.

En France, à partir des années 1950, l'intensification et la modernisation de l'agriculture ont eu pour conséquence la marginalisation des pratiques pastorales, avec une diminution de la part du pâturage dans l'alimentation animale et un abandon progressif des parcours⁴. Depuis lors, le nombre d'élevages pastoraux n'a cessé de décliner, suivant la tendance générale des exploitations d'élevage toutes pratiques

² Définition de l'Association française de Pastoralisme (AFP).

³ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Centre d'Etudes et de Prospective (2020). *Le pastoralisme français à l'horizon 2035, Analyse n°159*. 4p.

⁴ Mazoyer M., Roudart L. (1997). *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Éditions du Seuil, 533 p.

confondues (les exploitations spécialisées en élevage ont reculé de 31% en nombre entre 2010 et 2020, soit 64 000 exploitations en dix ans !)⁵.

Aujourd'hui cependant, on observe une reconsidération de la question pastorale. Des mesures sont mises en place aux échelles locales, nationale et européenne pour soutenir ces activités et freiner leur déclin. Ce défi doit prendre en compte la spécificité et les enjeux du pastoralisme : les difficultés d'accès au foncier, la faible attractivité du métier de berger, l'importante dépendance aux aléas climatiques, la cohabitation avec des grands prédateurs, etc.

II. L'apprentissage du métier de berger et la transmission des savoirs pastoraux

La gestion de l'alimentation au pâturage est plus attentive et plus technique que celle à l'auge ou sur culture prairiale⁶, et les savoir-faire liés à la conduite du troupeau peuvent difficilement découler d'un modèle théorique prescrit. C'est surtout par observation, répétition et interaction avec le vivant que l'expérience se transforme en savoir puis en connaissance, et ces connaissances peuvent être transmises et accumulées au sein d'une communauté dans un contexte donné. Le métier de berger (notamment salarié) attire de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole et/ou en reconversion professionnelle, et cela nécessite des besoins en formation professionnelle spécifiques. Il existe, en France, différents modes d'apprentissage et de transmission des savoirs pastoraux :

- **Les échanges entre professionnels** peuvent se faire de manière informelle ou via des structures mettant en réseau des éleveurs-bergers, éventuellement des techniciens, et qui permettent des échanges d'expériences (Associations de bergers.ère.s, CIVAM, réseau Patur'Ajuste, etc.).

- **Les établissements d'enseignement agricoles** tels que les écoles de bergers, lycées agricoles, CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), CFA (Centre de Formation d'Apprentis), proposent des formations professionnelles courtes (quelques jours) et des formations diplômantes (plusieurs mois à deux ans) comprenant différents modules pour apprendre notamment : la conduite du troupeau en alpage, l'alimentation du troupeau et la gestion des surfaces fourragères, la maîtrise de la santé des animaux et leur manipulation, l'utilisation des chiens de troupeau, l'adaptation à la vie en alpage, etc.

- **D'autres acteurs (institutions de recherche, d'enseignement, instituts techniques)** travaillent sur la thématique pastorale et produisent des connaissances et méthodes (à travers des fiches techniques, études, ouvrages, séminaires) destinées à accompagner le maintien et le développement des élevages pastoraux et former des acteurs de l'élevage et de la gestion des milieux. Par exemple, l'Institut de l'élevage (IDELE), SupAgro et INRAE ont créé en 2014 l'UMT Pasto, une unité mixte technique sur la thématique pastorale. Le programme Life+ Mil'Ouv (2013-2017), porté par le Conservatoire d'espaces naturels (Cen-LR), SupAgro Florac, la Parc National des Cévennes et l'Institut de l'élevage, a notamment abouti à l'élaboration d'une méthode de diagnostic éco-pastoral permettant à différents acteurs d'accompagner la gestion éco-pastorale des milieux ouverts.

III. Exemples d'organismes de soutien aux activités pastorales

Il existe en France un certain nombre d'initiatives en faveur du pastoralisme, portées par des institutions de statut, de mandat et de technicité différents, et dont les financements peuvent provenir d'instruments

⁵ Ministère de l'Agriculture, recensements 2010 et 2020.

⁶ Meuret M. (2010). *Un savoir-faire de bergers*. Versailles : Éditions Quæ, 340 p.

européens, de fonds nationaux ou d'outils liés à des institutions ou associations locales. En voici quelques exemples.

- **Les services pastoraux** (Cerpam, FAI, ADEM, SEA, etc.) sont des associations régionales financées par les collectivités locales et des organismes privés, et qui contribuent au soutien et au développement des activités pastorales. Par exemple, ils mettent en œuvre des opérations telles que la rénovation de cabanes d'estive, la mise en place d'équipements pastoraux, l'organisation d'hélicoptages, etc. Ils assurent des actions de communication, sensibilisation, expertise, conseil, et formation en lien avec les activités pastorales et d'élevage, et facilitent le lien entre les acteurs des territoires pastoraux. Par exemple, ils peuvent fournir un appui à la création et à la gestion de **Groupeements Pastoraux** (structure collective d'éleveurs qui regroupent leurs troupeaux et gèrent en commun les espaces pastoraux), et d'**Associations foncières pastorales** (associations constituées de propriétaires privés et/ou publics qui regroupent leurs terrains pour une mise en valeur agricole ou pastorale).

- **L'Association française de pastoralisme (AFP)** assure la mise en réseau et les échanges entre les acteurs du pastoralisme à travers des rencontres, séminaires et publications, et organise des groupes de travail à l'échelle nationale afin d'apporter une expertise collective auprès des instances en charge des politiques relatives aux activités pastorales.

- **La Maison de la transhumance** (centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes) et la **Maison du berger** (centre d'interprétation des cultures pastorales alpines) mettent en œuvre des actions de médiation et de diffusion auprès du grand public et des acteurs du tourisme autour des pratiques pastorales et de la transhumance : événements culturels (expositions, foires, fêtes, projections), publications, création de sentiers de découverte ou d'itinéraires de grande randonnée (par exemple l'itinéraire franco-italien GR®69 La Routo®).

- **Les Associations de berger.ère.s** sont des structures qui permettent d'informer et de créer du lien entre les bergères et bergers. Elles ont pour objectif de défendre et de promouvoir leur métier et les conditions de travail associées, de proposer des formations professionnelles et des temps d'échanges de savoirs et d'expérience, et de développer des relations avec les organismes et institutions liés au pastoralisme. Il en existe plusieurs en France réparties sur différents territoires, et fédérées à l'échelle nationale (Fédération des associations des bergères et bergers de France, FABBf).

- **Le Coram** (Collectif des Races locales de Massif) est une association qui représente et défend les races locales situées sur les principaux massifs français. Le Coram représente notamment la France au Réseau Européen des Bergers (*European Shepherd Network*), et coordonne le montage du dossier français pour la reconnaissance de la transhumance au patrimoine mondial de l'Unesco.

- De nombreuses autres institutions telles que les **chambres d'agriculture, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espace naturels, ainsi que des institutions de recherche, d'enseignement, ou des instituts techniques**, peuvent être parties prenantes du soutien ou de l'accompagnement technique des activités pastorales.

- Certaines associations ou réseaux mettent en œuvre des actions pour la **valorisation de races locales** ou la **valorisation de produits** issus des activités pastorales. Par exemple, le fromage Ossau-Iraty, en AOP (Appellation d'origine protégée), est, lorsqu'il est fabriqué en estive, reconnaissable grâce à un marquage spécifique sur la croûte et à la mention « Ossau-Iraty d'estive » sur l'étiquette, ce qui permet de mettre en évidence son lien direct aux pratiques pastorales.

- Certaines **collectivités locales ou régionales** peuvent assurer le financement, l'accompagnement ou la promotion (fêtes de la transhumance, Festival du film du pastoralisme, etc.) des activités pastorales sur leur territoire. On peut noter l'exemple du **Pacte Pastoral Intercommunal** qui définit un plan d'action en faveur du pastoralisme sur le territoire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Ce document unique en France a été coconstruit par un groupe d'éleveurs, accompagnés par la recherche et soutenus par les élus locaux et des associations ou institutions environnementales, agricoles et foncières. Les élus ont voté et adopté ce document et s'engagent désormais à mettre en œuvre le plan d'actions qui comprend la reconquête des pâturages, une animation foncière, la réhabilitation des chemins de transhumance, l'information du public, le soutien aux transmissions et installations d'exploitations agricoles, la priorité pastorale dans les documents d'urbanisme, etc.

- Enfin, les activités pastorales peuvent profiter de certaines aides spécifiques de la **Politique Agricole Commune (PAC)** mise en œuvre par l'Union européenne, via les fonds FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), les MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques), le « Plan Loup » (dispositif national de protection des troupeaux contre la prédation).

Reconnaissance du pastoralisme et de la transhumance au patrimoine mondial de l'UNESCO - Alice Garnier & François Lerin (AIDA), Esmeralda Laçi (Université de Vlora)

L'agropastoralisme méditerranéen comme paysage culturel

L'intérêt renouvelé à la question pastorale prise au sens large se manifeste aussi dans des dispositifs d'identification et de préservation du patrimoine lié. C'est le cas par exemple à l'UNESCO qui a inscrit en 2011 à la demande de l'Etat partie français le vaste territoire des Causses et des Cévennes dans la Liste du patrimoine mondial au titre de « paysage culturel évolutif de l'agropastoralisme méditerranéen » (<http://www.causses-et-cevennes.fr/>). Un paysage culturel est défini par des attributs matériels paysagers ou architecturaux (parcours, terrasses, patrimoine bâti, etc.) comme immatériels (activités agropastorales, fêtes de transhumance, etc.).

Une autre initiative en cours, toujours à l'UNESCO, est la reconnaissance de la transhumance (un des aspects importants du pastoralisme) comme patrimoine immatériel de l'humanité. Depuis décembre 2019, la transhumance dans les Alpes et en Méditerranée est inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pour l'Autriche, la Grèce et l'Italie. L'objectif est de maintenir, valoriser et promouvoir de façon durable les pratiques liées à la transhumance. Cette reconnaissance pouvant s'étendre à d'autres pays, l'Espagne, la France, **l'Albanie**, la Croatie, l'Andorre, le Luxembourg, le Portugal et la Roumanie organisent une candidature internationale pour s'agréger au dossier initial. Le dépôt de candidature auprès de l'UNESCO est prévu pour mars 2022. Chaque Etat partie doit donc établir l'inventaire des attributs liés à la transhumance (modes d'élevage, pratiques de gestion pastorale, savoir-faire liés à l'artisanat, à l'élaboration de produits alimentaires, rituels festifs, etc.) et fournir un plan de sauvegarde qui détaille les mesures concrètes de protection et d'entretien de ce bien.

L'Albanie est aujourd'hui dans cette « seconde vague » de candidature, ce qui devrait engager un travail d'inventaire et de construction avec les acteurs de ce patrimoine menacé et négligé.

Éléments de conclusion – Rédigés par Claire Bernard (AIDA)

Ces échanges nous ont permis de souligner les bénéfices discrets de l'élevage pastoral mais qui, cumulés, deviennent massifs, particulièrement pour un pays montagneux comme l'Albanie.

Si les statistiques agricoles ne permettent pas de capturer précisément la dimension pastorale des activités d'élevage, on peut cependant se risquer à quelques ordres de grandeur robustes. L'élevage pastoral en Albanie est le fait d'un nombre important d'exploitations qui sont en grande majorité de polyculture-élevage. Elles représentent près de 85% du nombre total d'exploitation albanaises, soit environ 286 900 unités agricoles⁷. Ces dernières constituent la colonne vertébrale de la dynamique socio-économique des territoires ruraux albanais.

Du point de vue économique et du secteur productif agricole, cet élevage pastoral assure la quasi-autosuffisance alimentaire du pays en viande et en produits laitiers : environ 120 000 tonnes de viande ovine, caprine et bovine et 1 112 000 tonnes de lait souvent transformées en yaourt, fromage, beurre produit par an⁸. Des produits sains, de qualité et abordables pour la population urbaine. Une souveraineté alimentaire d'autant plus importante en contexte de crise sanitaire.

Du point de vue écologique et des paysages, ces activités pastorales mettent en valeur plus de 54% du territoire albanais : maquis, garrigues, forêts méditerranéennes, prairies, et contribuent au maintien de leur fonctions et qualités écologiques (transfert de fertilité, maintien des milieux ouverts et de la végétation naturelle). Les systèmes pastoraux sont au cœur d'une agriculture à Haute Valeur Naturelle (HNV), pilier de la transition agroécologique nécessaire à l'échelle européenne, pour faire face aux enjeux de changement climatique et de maintien de la biodiversité⁹.

Du point de vue culturel et patrimonial, ces systèmes d'élevages et l'ensemble de leurs variantes (élevage à l'herbe, élevage pastoral, élevage transhumant), sont au cœur de l'identité albanaise et ont su s'adapter au fil du temps, pour produire aujourd'hui : des produits à forte typicité (fromage, viandes séchées, plats traditionnels), des races locales adaptées aux conditions pastorales, des traditions et un patrimoine musical et culturel toujours vivant (fêtes de montée et descente d'estive, chants polyphoniques, etc.). Ces éléments sont d'ailleurs au cœur d'une offre agrotouristique renouvelée et en plein développement, et de processus de patrimonialisation en cours (classement UNESCO des transhumances).

Les tendances à la baisse sur les dernières années (le nombre de petits ruminants est passé de 2,9 millions en 2016 à 2,3 millions en 2020, soit une baisse de -21% en 4 ans) révèlent les difficultés de ce secteur productif pour faire face en premier à la perte de ses bergers (immigration). Cette discussion nous a permis également d'évoquer plusieurs pistes d'action, à différentes échelles, et de dimension différente, pour maintenir un type de production qui s'avère menacé.

- Formation et transmission des savoirs : trouver les modalités appropriées pour promouvoir et structurer la formation des bergers et éleveurs pastoraux et favoriser la transmission de savoirs entre pairs et l'accompagnement technique.
- Gestion foncière des espaces pastoraux : articuler les compétences et les outils disponibles (inventaires pastoraux, baux et facilités d'accès aux pâturages) pour permettre le meilleur usage des ressources pastorales disponibles en grand nombre en Albanie.

⁷ Estimations à partir d'Instat. (2019). *Agriculture Statistics, 2019*. Disponible en ligne :

<http://www.instat.gov.al/en/themes/agriculture-and-fishery/agriculture/publication/2020/agriculture-statistics-2019/>

⁸ Marku R. (2018). *Analyse statistique et cartographique du secteur de l'élevage en Albanie depuis 1990*. Master of Science n°160. CIHEAM-IAMM, Montpellier, France.

⁹ Poux X., Aubert PM. (2018). *Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine. Enseignements d'une modélisation du système alimentaire européen*. Iddri-ASCA, Study N°09/18, Paris, France, 78 p. Disponible en ligne : https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/201809-ST0918-tyfa_1.pdf

- Soutien à la production pastorale et à sa valorisation sur les marchés : adapter les outils de la PAC et du second pilier notamment (IPARD) – sous la forme d’aides dédiées et stables dans le temps – pour fournir aux systèmes d’élevages une visibilité sur le temps long, appuyer la protection et valorisation des produits issus de cet élevage sur les marchés (indications géographiques et autres standards volontaires) par un travail sur leur qualité et traçabilité.
- Valorisation : inventaire, reconnaissance et valorisation des systèmes pastoraux, de leur diversité, de leur spécificité et de leur adaptabilité, par la mise en réseaux européenne et internationale.
- Impulser et faciliter la création de réseaux d’éleveurs-bergers et leur intégration dans les réseaux européens et méditerranéens.
- Améliorer les conditions de travail et de vie en estive et en milieu rural en général.



Journée d’échanges sur le pastoralisme à Tirana, le 9 novembre 2021. (Photo : Claire Bernard).

Annexe 8 - Contrat de location d'un pâturage entre la municipalité de Korça et un éleveur


REPUBLIKA E SHQIPËRISË
BASHKIA KORÇE
DREKTORIA E BUQËSISË DHE E PYJEVE

Adresa: Kufi Pastor 1901, Llogji 12, Bl. "Shën Gjergj" nr.12, Tel. +3554243353,
email: info@bashia-korce.gov.al

Nr. Prot. 4/57 Korçë më, 06. 2020

KONTRATË QIRAJE
PËR
DHËNIEN E KULLOTAVE DHE LIVADHEVE PËR KULLOTJE E KOSITJE BARI

Sot në datën 06. 06. 2020, në zbatim të ligjit nr 139/2015 "Për vetëqeverisjen Vendore", të ligjit nr. 7850 datë 29.07.1994, "Për Kordin Civil të Republikës së Shqipërisë", i ndryshuar, si dhe mbështetur në nenin 15 të Ligjit Nr. 9693, datë 19/03/2007, "Për Fondin Kulloror", i ndryshuar, në VKM nr.632, datë 11.6.2009, "Për miratimin e tarifave të përdorimit të kullotave dhe livadheve për kullotje dhe kositje", të VKB Nr. 59, datë 28.05.2020 "Për miratimin e lidhjes të kontratës së qirasë për kullotjen e bagetive, në ngrastrat nr. 7 dhe 9 të ekonomisë pyjore Voskopojë 2", si dhe në Udhëzimin e Ministrisë nr. 2, datë 20.7.2016, "Për kryerjen teknike të klasifikimit të kullotave e livadheve dhe procedurës për dhënien e tyre për kullotje e kositje bari", lidhet kjo kontratë qiraje, ndërmjet:

PALËVE:

1. Bashkia Korçë, përfaqësuar nga Kryetari Z. Sotiraj Fila, i cili në këtë kontratë është "**Qiradhtësi**", këshu do të quhet edhe më poshtë.
2. Personi juridik/ fizik/ fermer përfaqësuar nga Z. Juliana Mirashi i cili në këtë kontratë është "**Qiramarrës**", këshu do të quhet edhe më poshtë.

Neni 1
OBJEKTI I KONTRATËS

1. "Qiradhtësi" i jep me qira për kullotje/kositje bari/ krasitje gjetshi, për ndërtim provizore Qiramarrësit, Z. Juliana Mirashi, kullotat vendore, që ndodhet në ekonomisë pyjore Voskopojë 2, në parcelën nr. 7 dhe 9, me emër popullore Buzmadh, me sipërfaqe 77.07 ha dhe me kapacitet mbajtës prej 308 krerë, sipas

vendimit nr 59, datë 28.05.2020 të këshillit bashkiak dhe hartës bashkëlidhur kësaj kontrate, e cila kufizohet:

Në veri: Rrugë auto. Përma.
Në jug: Ngrastr nr 10, kurriz.
Në lindje: Përroi i Strugut.
Në perëndim: Përroi i Mustafallarit.

Neni 2
AFATI I KONTRATËS

Afati i kontratës është 10 vjet. Efektet financiare të saj fillojnë nga data e lidhjes së kontratës midis palëve dhe mbarojnë në datën 06. 2030.

Neni 3
VLERA VJETORE E QIRASË

1. Vlera vjetore e qirasë për përdorimin e kullotave është llogaritur sipas tarifave të miratuara nga Vendimi i Këshillit të Ministrave, nr. 632, datë 11.6.2009, si më poshtë:
Për dhentë krerë 308 x 100 lekë = 30 800 lekë.
Për dhentë krerë x lekë = lekë
Për të trashat krerë x lekë = lekë
Shuma: 30 800 (Tridhjet mijë e tetëqind) lekë,
2. Vlera vjetore e qirasë për kositje bari/ krasitje gjetshi është llogaritur sipas tarifave të miratuara nga Vendimi i Këshillit të Ministrave, nr.632 datë 11.6.2009, si më poshtë:
Kositje bari m² x lekë = lekë
Krasitje gjetshi drurë x lekë = lekë
Shuma: lekë,
3. Vlera vjetore e qirasë për përdorimin e tokës për ndërtim provizore, është llogaritur sipas tarifave të miratuara nga Vendimi i Këshillit të Ministrave, nr.632 datë 11.6.2009, si më poshtë:
Qendër stani e rrethuar, m2 x lekë = lekë
Qendër përpunim bulmeti, m2 x lekë = lekë
Ngrahinë banimi për burinj, m2 x lekë = lekë
Mullinj, magazina, m2 x lekë = lekë
Shuma: lekë,

GJITHËSEJ (Shuma 1+2+3): 30 800 (Tridhjet mijë e tetëqind) lekë/vit.

4. Vlera Totale e Kontratës (Gjithsej x 10 vjet) 308 000 lekë.

Me shkrim (Tregim e tetë mijë) lekë.

Neni 4

PAGESA DHE REGJIMI I SAJ

Pagesa e qirasë bëhet me kësë vjetore, përcaktuar në Udhëzimin e Ministrisë nr.2, datë 20.07.2016, pika 14 dhe pika 17 gjëra (d), pagesa kryhet në zyrën e Financës pranë Bashkisë Korçë, dhe do të administrohet sipas nenit 27, të Ligjit 9693, datë 19/03/2007 "Për Fondin Kulloror", i ndryshuar.
Subjekti në momentin e lidhjes së kontratës paraqitja tarifën për tre vitet e para dhe kështu e tjera i paguan në vitet pasardhëse, në datën e lidhjes së kontratës.
Pagesa bëhet çdo vit në datën e nënshkrimit të kontratës.
Për çdo ditë vonëse Qiramarrësi paguan një kamatë vonëse prej 0.1 % për çdo ditë vonëse.

Neni 5

TË DREJTAT DHE DETYRIMET E QIRADHËNËSIT

1. "Qiradhnësi" detyrohet të dorëzojë qiramarrësit, menjëherë mbas lidhjes së kësaj kontrate, hartën me kufijtë e sipërfaqes që do të përdoret për kullotje/ kositje bari/ krasitje gjithë përdorimin e tokës për ndërtimet provizore nga fermeri/subjekti.
2. T'i caktojë në vënd, në rast se ka, parcelat që do të përmirësohen dhe parcelat eksperimentale të cilat sipas udhëzimit nuk lejohen të kullohen. Në këto parcela do të mbahen proces – verbale me kufij të qartë.
3. T'i dorëzojë qiramarrësit veprat e ujit dhe objektet e tjera në shërbim të kullotës me kapacitetet e plota të tyre.
4. Dorëzimi bëhet me Proces-verbal dorëzimi midis subjektit dhe Sektorit të Pyjeve pranë Bashkisë Korçë direkt në objekt, mbas nënshkrimit të kësaj kontrate.
5. Qiradhnësi ushtron kontroll në çdo kohë mbi zbatimin e kushteve të kësaj kontrate nga ana e qiramarrësit dhe mbi pasurinë e dhënë me qira për të përcaktuar nëse qiramarrësi respekton detyrimet kontraktore, si dhe ato detyrime që dalin për qiramarrësin sipas natyrës dhe rregullave agroteknike të përdorimit të objektit të kontratës. Në çdo rast kontrolli, qiradhnësi mban në vënd një procesverbal dhe i kërkon qiramarrësit riparimin e shkeljeve e të dëmeve të konstatuara.
6. Qiradhnësi nuk përgjigjet për pretendime të tjera që nuk kanë të bëjnë me objektin dhe qëllimin e kësaj kontrate.

Neni 6

TË DREJTAT DHE DETYRIMET E QIRAMARRËSIT

1. "Qiramarrësi" është i detyruar që në çdo rast t'a përmbahet kërkesave teknike të përdorimit të fondi kulloror për kullotje, sipas Kreut III, i Udhëzimit të Ministrisë nr. 2, datë 20.7.2016, "Për kriteret teknike të klasifikimit të kullotave e livadheve dhe procedurën për dhënien e tyre për kullotje e kositje bari".
2. Mbas nënshkrimit të kësaj kontrate "Qiramarrësi" merr në dorëzim me proces-verbal kullotën/livadin sipas kufijve të hartës, lerat për ujë të pipshim për blegtorinë dhe objektet e tjera në shërbim të kullotës. Në rast dështimi të tyre, detyrohet t'i riparojë ato pa pagesë.
3. "Qiramarrësi" ka të drejtë të mbajë në kullotë bagëtitë e tij, vetën sipas aftësive mbajtëse të kullotës dhe të zbatojë rregullat për përdorimin e kontrolluar të kullotës.
4. Të kryejë pa shpërbim zbrazen e lërës, (kur ajo është me saraqinësë), pastrimin e saj dhe pastaj të blloktojë rrjedhjet e ujit, për t'u mbushur për sezonin e ardhshëm në prezencë të inspektorit të zonës.
5. Të marrë të gjitha masat e nevojshme për ruajtjen e kullotave nga zjarret.
6. Të zbatojë të gjitha rregullat e shërbimit veterinar dhe shëndetësor.
7. Të paguaj vlerën e qirasë sipas kështeve të përcaktuara në nenet 3 dhe 4 të kësaj kontrate në datën dhe vendin e caktuar më sipër.
8. Të lehtësojë kontrollin që mund të ushtrohen nga Sektori i Pyjeve pranë Bashkisë Korçë dhe ISHMP për përdorimin e kullotës së marrë me qira.
9. "Qiramarrësi" nuk ka të drejtë të jap me nënqira kullotën apo livadin objekt të kësaj kontrate, apo të bëjë nënkontratime me subjekte të tjera, ose t'i caktojë kontratën e lidhur një subjekti tjetër.
10. Në përfundim të afatit kontraktor, qiramarrësi i dorëzon qiradhnësit me procesverbal dorëzimi të mbajtur direkt në objekt, sipërfaqen objekt të kontratës.
11. Qiramarrësi realizon të gjitha investimet dhe punimet sipas projektit bashkëpunuar kësaj kontrate.
12. Nëse qiramarrësi ka plotësuar të gjitha detyrimet, kullota është trajtuar sipas parimit të menaxhimit të qëndrueshëm dhe kriterëve teknike, deri në përfundim të afatit 10-vjeçar të kontratës, këshilli bashkiak mund të rishikojë mundësinë e përditësimit të kontratës dhe lidhjen e një kontrate të re.

Neni 7

ZGJIDHJA E KONTRATËS

1. Kontrata zgjidhet me mbarimin e afatit, si dhe me marrëveshje midis palëve.

2. Kontrata mund të zgjidhet edhe përpara mbarimit të saj, vetëm kur janë shkëlur dhe nuk janë respektuar kërkesat e saj nga secila palë. Konkretisht, qiradhënësi ka të drejtë të kërkojë zgjidhjen e kësaj kontrate, kur qiramarrësi nuk ka shlyer vlerën e qinës sipas kushteve të kontratës, dëmtim ose nuk mirëmban kullotën/livadhin ose veprat ujëpërse për biektorinë (lera çezma etj) që ka marrë në përdorim, nuk përmbush detyrimet e tjera që rrjedhin nga kontrata. Njoftimi për zgjidhjen e kontratës bëhet me shkrim 15 ditë përpara zgjidhjes së kontratës.
3. Për shkeljen e kushteve kontraktore, kur ato janë parashikuar si kundravajtje administrative sipas nenit 34 të ligjit Nr.9693 datë 19.03.2007", Për fondin kullësor", i ndryshuar, ndaj qiramarrësit vendosen sanksionet e parashikuara nga ky nen.
4. Në rast se kullota digjet, qiramarrësi i humbet e drejta e përdorimit të kullotës për gjithë periudhën e mbetur.

Neni 8

DISPOZITA TË FUNDIT

Kjo kontratë pëson ndryshime në qoftë se do të ketë ndryshime të VKM nr. 632, datë 11.6.2009, "Për miratimin e tarifave të përdorimit të kullotave dhe livadheve për kullotë dhe kositje" dhe të dispozitave ligjore në fuqi.

Mosmarrëveshjet gjatë zbatimit të kësaj kontrate, zgjidhen me mirëkuptimin e palëve; në të kundërt ato zgjidhen në Gjykatën e Rrethit Gjyqësor Korçë.

Kjo kontratë qiraje hartohet në tre kopje, dy prej të cilave i mban Qiradhënësi dhe një Qiramarrësi i kullotës dhe i veprave të ujit e objekteve në shërbim të saj.

PALËT

QIRAMARRËSI

Përfaqësuesi

Juliana MIRASHI



QIRADHËNËSI

Kryetari

Sotirag FILO

